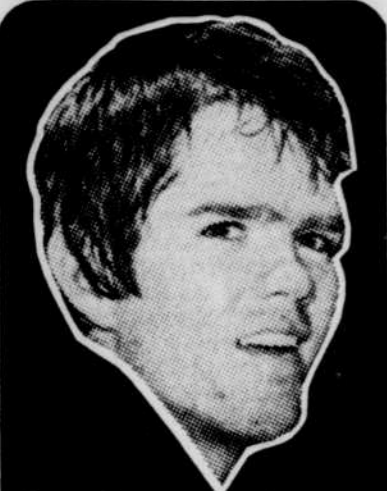


## La baisse des taux d'intérêt continue

page B-5



Le Canadien O'Sullivan, champion mondial de boxe amateur page C-4

## Première réunion de victimes de la mousse d'urée à Québec

page A-3

## Moscou qualifie le plan Reagan de propagande

page A-3

## Dome pourrait investir \$170 millions à la Davie

page B-3

### Sommaire

Annonces classées	D-7 à D-17
Arts et spectacles	D-3 à D-6
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-9
Carrières et professions	A-14
Décès	D-19
Economie-Finance	B-3 à B-6
Editorial	A-4
Feuilleton	D-3
Horoscope	D-13
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	D-1, D-2 et D-17 à D-20
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-10
Où aller à Québec	D-6
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-12
Pierre Champagne	A-17
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-3

### météo

Bruine et neige fondue à Québec, quelques averses dans l'Est, maximum aujourd'hui de 0 à 3. Demain, ciel variable.

détails, page D-15

# La rivalité Québec-Montréal



Les Nordiques sont chez eux au Forum (Berry)

Bergeron n'a que des éloges pour l'ennemi

Aubut mène le combat sur une autre échelle



pages C-1 et C-2

# LE SOLEIL

guy rouleau  
opticien d'ordonnances

DERNIÈRE ÉDITION

85e année, no 274 72 pages 5 cahiers  
QUÉBEC, JEUDI 19 NOVEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • • • • •  
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Souvenir de guerre

Les policiers de Charny ont préféré ne pas prendre de chance avec cette tête d'obus trouvée un peu après 17h, hier, près de l'entrée principale de la polyvalente de l'endroit. Ils ont fait appel aux spécialistes en explosifs de la Sûreté du Québec pour venir cueillir l'objet. Dès leur arrivée, à 18h15, les agents J.-B. Girard et Jean-Claude Dufour (notre photo) se sont aperçus qu'il s'agissait d'une relique de la Deuxième Guerre mondiale, une tête d'obus de 40 millimètres utilisée dans les armes anti-tanks. Le projectile était inoffensif, ne contenant aucune charge explosive.

## Lalonde voulait que le Québec soit espionné

MONTREAL (PC) — Un ancien chef des services de renseignement de la Gendarmerie royale du Canada a affirmé hier devant un tribunal montréalais que M. Marc Lalonde avait fait savoir aux policiers fédéraux en 1967 qu'ils devraient espionner le gouvernement du Québec, comme s'il s'agissait d'une puissance étrangère.

Un autre témoin, l'ex-directeur général des services de sécurité de la GRC, M. John Starnes, a lui aussi révélé des choses intéressantes.

M. Starnes a admis qu'il y a 10 ans, il avait personnellement avisé le premier ministre Trudeau des activités illégales de la GRC.

Le refus de réagir des hauts fonctionnaires aux révélations de M. Starnes l'avait d'ailleurs incité à prendre une retraite prématurée.

"M. Lalonde (qui était alors conseiller du premier ministre Lester B. Pearson) a dit qu'il voulait que la GRC obtienne des renseignements politiques au Québec en s'y prenant exactement de la même façon que pour un gouvernement étranger agissant contre le Canada", a déclaré hier M. William Kelly en cour des sessions de la paix.

"Il était clair qu'il indiquait à la GRC qu'elle devrait utiliser tous les moyens normaux comme l'écoute électronique, j'ai compris que sa demande incluait ce genre de procédé."

"Je me suis opposé vigoureusement à la requête de M. Lalonde et lui ai demandé s'il s'agissait de directives émises par le premier ministre", a ajouté M. Kelly, qui, à l'époque, dirigeait le service de sécurité et de renseignement du corps policier fédéral, soit le prédécesseur de l'actuel service de sécurité.

"M. Lalonde a répondu non."

Selon M. Starnes, un groupe de la GRC avait été mandaté pour "travailler" au Québec "purement et simplement" pour répondre aux demandes de plus en plus grandes du gouvernement pour de l'information sur les divers groupements séparatistes.

"M. Lalonde a répondu non."

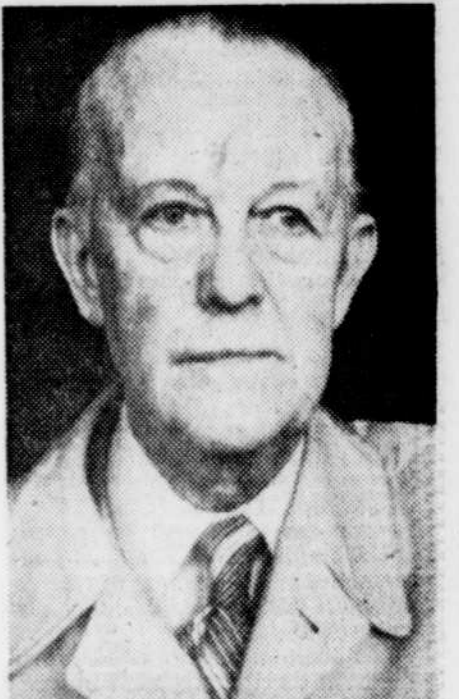
Alors il s'en suit donc, dans l'état actuel des choses, que si une vaste majorité de Canadiens décidaient, dans 25 ans, que le faste monarchique anglais pourrait être relégué au musée de notre histoire, les objections de l'Île-du-Prince-Édouard (pop. 100.000 âmes) suffiraient pour nous garder tous dans les antiques traditions royales.

Ça c'est la logique de la formule de Vancouver!

Par contre sept provinces anglophones comptant 50 pour 100 de la population du pays, plus un, pourrait complètement chambarder la représentation du Québec au Sénat canadien sans que nous puissions y faire la moindre chose.

Il est question, par exemple, depuis quelques années, de créer un nouveau sénat dans lequel chaque province serait représentée par 10 sénateurs. Je ne dis pas que c'est ça qui va arriver. Je donne un

Voir A-2, LALONDE



M. William Kelly: "Je me suis opposé vigoureusement à la requête de M. Lalonde".

### Policiers accusés

M. Kelly et M. Starnes témoignaient à l'appui d'une requête en annulation des poursuites intentées contre 17 policiers fédéraux accusés d'activités illégales au Québec au dé-

## La monarchie est mieux protégée que le Québec



La reine Elisabeth



richard daignault  
à Ottawa

La monarchie sera mieux protégée que le Québec dans la nouvelle constitution, reconstruite par Ottawa et les neuf provinces anglophones le 5 novembre dernier. Mieux aussi que les femmes et les autochtones du Canada.

La constitution refaite décrète qu'il sera tout à fait impossible de changer un iota, une virgule, du système monarchique au Canada, de la reine en descendant jus-

qu'aux lieutenants-gouverneurs, sauf du consentement unanime d'Ottawa et des 10 assemblées législatives provinciales du pays.

Voilà où on en est avec cette formule d'amendement de Vancouver approuvée par le premier ministre René Lévesque le 16 avril dernier et les sept autres provinces du front commun des dissidents.

Enfin, c'est cette formule qui a survécu aux discussions et qui a été acceptée par toutes les provinces, sauf le Québec, lors de l'accord du 5 novembre dernier, le Québec s'était dissocié.

Le nouveau texte du projet constitutionnel rendu public hier reprend presque mot à mot l'alinéa 9 de l'accord des huit dissidents.

Pierre Trudeau s'en lavait les

mains, comme Ponce Pilate, au cours de la conférence de presse d'hier, disant que la formule d'amendement avait été choisie par les provinces et que Lévesque avait abandonné le droit de veto du Québec. Trudeau s'est donné d'ailleurs l'absolution sur une foule d'autres modifications au projet constitutionnel.

Alors il s'en suit donc, dans l'état actuel des choses, que si une vaste majorité de Canadiens décidaient, dans 25 ans, que le faste monarchique anglais pourrait être relégué au musée de notre histoire, les objections de l'Île-du-Prince-Édouard (pop. 100.000 âmes) suffiraient pour nous garder tous dans les antiques traditions royales.

Ça c'est la logique de la formule de Vancouver!

Par contre sept provinces anglophones comptant 50 pour 100 de la population du pays, plus un, pourrait complètement chambarder la représentation du Québec au Sénat canadien sans que nous puissions y faire la moindre chose.

Il est question, par exemple, depuis quelques années, de créer un nouveau sénat dans lequel chaque province serait représentée par 10 sénateurs. Je ne dis pas que c'est ça qui va arriver. Je donne un

Voir A-2, MONARCHIE

la résolution, page B-1

des extraits, page A-5

éditorial, page A-4

### A Québec

## Les ministres ont mobilisé les avions 989 fois en un an



réjean lacombe

La bonne conscience des députés péquistes a été durement mise à l'épreuve, hier, quand l'ancien ministre des Transports et député libéral de Charlevoix, Raymond Mailloux, de même que le député libéral de Gatineau, Michel Gratton, ont vertement dénoncé l'utilisation des avions gouvernementaux par les membres du cabinet Lévesque au cours de l'année 1980.

Visiblement en colère, le député

de Charlevoix, dans un discours choc, a attaché le grelot en semonçant sept ministres du gouvernement Lévesque pour avoir "abusé de fonds publics".

Lors de la période des questions, Michel Gratton devait tourner plus durement encore le fer dans la plaie en interrogeant le premier ministre René Lévesque et le ministre des Transports Michel Clair.

A la lumière d'un document du ministère des Transports, dont LE SOLEIL a pris connaissance, M. Mailloux fait ressortir qu'au cours de l'année 1980, les avions gouvernementaux ont été utilisés à 989 reprises par les ministres québécois.

Toutefois, il fait le partage des choses. Il note que certains ministres, dont M. Lévesque, ont utilisé ces appareils d'une façon normale. Par op-

position, il divulgue que sept ministres, que l'on baptise déjà du "groupe des sept", ont à eux seuls utilisé ces avions à 632 reprises.

Ces ministres sont MM. Guy Tardif (73 fois), Yves Bérubé (83 fois), Pierre Marois (87 fois), Jean Garon (87 fois), Marcel Léger (97 fois), Lucien Lessard (111 fois) et l'ancien ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette (94 fois).

### Une enquête

Il n'en faut pas plus pour que l'opposition libérale crie son indignation surtout en cette période d'austérité où les ministres québécois invitent les contribuables à "se serrer la ceinture" et où le gouvernement "coupe dans le gras" des dépenses.

Voir A-2, AVIONS

## Jean-François Bertrand aux petites créances

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre des Communications et député de Vanier, M. Jean-François Bertrand, est convoqué pour 13h30 cet après-midi devant un juge de la cour provinciale, division des petites créances, au 39 rue Saint-Louis, à Québec.

Une ex-collaboratrice de M. Bertrand, durant la campagne électorale de 1976, Mme Jacinthe Belisle, lui réclame une somme de \$400 dont une rémunération de \$200 pour ses services à titre d'agent de tournée durant les deux dernières semaines de cette campagne.

Mme Belisle soutient que M. Bertrand l'a priée au début de cette lutte électorale d'oeuvrer à ses côtés à titre d'attachée de presse, bénévolement. Celle-ci aurait refusé alléguant que ses obligations personnelles ne lui permettaient pas de consacrer autant de temps à une collaboration bénévole.

Toujours selon Mme Belisle, M. Bertrand est revenu à la charge deux semaines plus tard et une entente verbale aurait été conclue pour une rémunération de \$200. A plusieurs reprises, elle aurait demandé en 1977 au député d'acquiescer cette dette mais M. Ber-

trand, dont le rapport de dépenses électorales admissibles avait déjà été déposé, n'y a pas donné suite.

Mme Belisle a ajouté hier dans ses explications que le député de Vanier lui aurait plutôt facilité une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre des Communications de l'époque, M. Claude Grenier, pour voir s'il n'y avait pas possibilité de postuler un emploi à cet endroit. Aucun poste n'était disponible; Mme Belisle n'a eu ni emploi, ni la rémunération de \$200 qu'elle soutient lui avoir été promise.

En août dernier, Mme Belisle qui n'a pas oublié les \$200 en question, adresse une lettre enregistrée au député Jean-François Bertrand, devenu ministre des Communications, et inscrit sa cause au greffe de la cour provinciale de Sherbrooke, division des petites créances. La cause est transférée à Québec et sera entendue aujourd'hui.

Selon les informations recueillies, le ministre a l'intention de présenter une version un peu différente des choses puisqu'il sera accompagné de trois témoins. Mme Belisle par contre n'aura à offrir que sa seule parole.

## LALONDE (Suite de la première page)

but des années 1970. M. Kelly ni M. Starnes ne sont accusés.

M. Kelly a été appelé à la barre par les avocats de la défense qui veulent démontrer que si des policiers ont commis des actes illégaux, ils ont été incités à le faire par le gouvernement fédéral qui leur a ordonné d'espionner le mouvement indépendantiste québécois et les terroristes en puissance.

L'avocat de la défense, Me Pierre Lamontagne, a déclaré qu'Ottawa exerçait des pressions considérables sur le service de sécurité de la GRC pour combattre les dangers du "séparatisme québécois" et plus particulièrement en 1967, lorsque le gé-

néral Charles de Gaulle a lancé son célèbre "Vive le Québec libre".

Selon le témoin, M. Lalonde a formulé cette demande au cours de la réunion au moins d'août 1967 d'un comité fédéral sur la sécurité, comité de "très haut niveau".

### L'ordre du commissaire

Eventuellement, M. Kelly a dit à M. Lalonde qu'il ne pouvait accéder à une telle demande avant d'en avoir reçu l'ordre du commissaire de la GRC.

Il n'était pas du ressort du service de renseignement et de sécurité de recueillir des renseignements politiques, a dit M. Kelly au juge Maurice Rousseau.

## AVIONS (Suite de la première page)

M. Mailloux exige rien de moins qu'une enquête soit menée par le vérificateur général. Le premier ministre répliqua qu'il n'y aura pas d'enquête mais la publication d'une directive qui rendra encore plus sévère l'utilisation des avions gouvernementaux.

Dans le but d'appuyer son accusation de gaspillage de fonds publics, M. Mailloux souligne qu'après vérifications auprès de compagnies aériennes privées, l'utilisation d'avions de type DH-125 et F-27, comme ceux que possède le gouvernement, entraîne des déboursés qui se situent entre \$1.500 et \$2.000 l'heure.

À la lumière de ces chiffres, M. Mailloux s'en prend durement aux ministres qui utilisent ces avions dans le but de faire la navette entre Québec et Montréal. "En utilisant les lignes privées, dit-il, il en coûte entre \$80 et \$100 du billet. J'accuse ces ministres de dilapider les fonds publics à leur avantage personnel".

Le calcul effectué par M. Mailloux est simple. Il indique que les ministres ont utilisé à 511 reprises les appareils gouvernementaux pour le trajet Québec-Montréal. "Chaque envolée, dit-il, coûte \$2.000 l'heure. Cela prend deux heures pour une envolée aller-retour, Québec-Montréal. C'est \$4.000 à chaque fois, que vous allez chercher dans la poche des contribuables du Québec."

Il note du même souffle que le ministre Léger "en date du 26 février, dans une seule journée, a fait tourner l'avion pour \$15.000 de frais pour son seul avantage personnel".

### La même médecine...

Tout ce dossier, qui a secoué les députés péquistes, nous ramène au cours du dernier mandat du gouvernement de Robert Bourassa. Les députés péquistes, qui formaient alors l'opposition, avaient fait éclater un scandale que l'on avait baptisé le "scandale des 14 soleils". Ils avaient dénoncé l'utilisation des avions gouvernementaux par des ministres libéraux qui s'étaient rendus dans des pays ensoleillés.

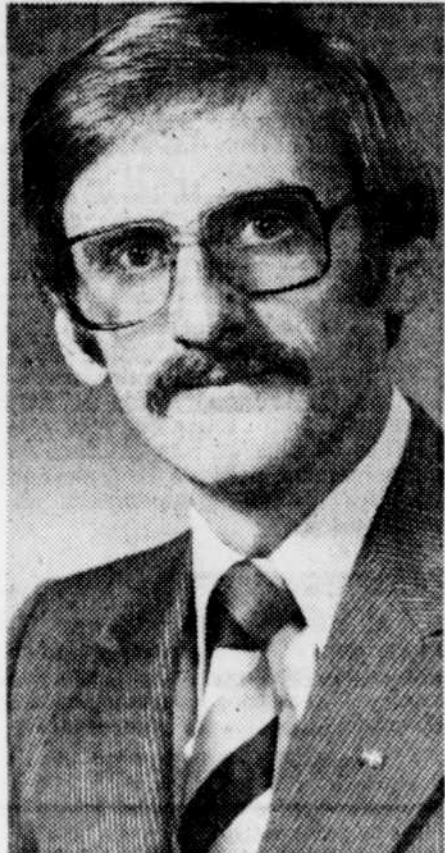
Les libéraux ont décidé de servir la même médecine aux ministres péquistes. Le premier ministre René Lévesque reconnaît qu'il "peut y avoir de l'exagération". "Ce qui, ajoute-t-il, n'a rien de scandaleux en soi parce que ce ne sont pas les 14 soleils qu'on a déjà connus. Je ne connais pas beaucoup de voyages de plaisir là-dedans."

Toutefois, M. Mailloux n'accorde pas une bénédiction inconditionnelle au premier ministre. Effectivement, dans ce document, on note qu'un ancien ministre du gouvernement Lévesque s'est rendu le 26 juin et le 27

juin 1980, à Norfolk (Virginie), Fort Lauderdale et New Orleans. On ignore, cependant, si ces voyages au pays du soleil faisaient partie d'une mission spéciale du ministre. Cela reste à vérifier.

Quoi qu'il en soit, le député libéral de Gatineau n'accepte guère l'utilisation d'un avion faite par le ministre Marcel Léger. Il rapporte à l'intention du premier ministre: "Le premier ministre est-il conscient qu'entre autres, l'organisateur en chef du Parti québécois, l'ineffable ministre de l'Environnement, a utilisé les avions du gouvernement à 97 occasions dont 47 pour se déplacer de Montréal à Québec, alors que la plupart du temps, son chauffeur avec limousine munie d'un téléviseur, me dit-on, se promenait pour aller l'accueillir d'un aéroport à l'autre?"

On n'a donc pas fini d'entendre parler des voyages... aériens des ministres. Un peu, comme c'était le cas, en 1974-1975, quand les députés péquistes harcelaient les ministres libéraux qui avaient profité des avantages des avions gouvernementaux pour se rendre aux "14 soleils".



Le ministre des Transports, Michel Clair, a contesté les chiffres du député Mailloux, affirmant qu'il en coûtait \$990 ou \$1.100 l'heure aux contribuables selon le type d'avion utilisé et non pas \$2.000.

## MONARCHIE (Suite de la première page)

exemple dont on parle, parmi les juristes, à Ottawa.

Que pourrait faire le Québec pour stopper la manoeuvre? Nous n'avons plus de veto.

Bah, le Sénat, et après? dira-t-on.

Mais regardons alors cette clause qui permettrait à sept provinces avec plus de 50 pour 100 de la population d'extensionner les territoires des provinces. Est-ce qu'on connaît seulement, ici au Québec, les richesses inimaginables du Grand-Nord?

Mais certaines provinces, dans cinq, dix, quinze ans, pourront, avec la formule d'amendement et l'accord d'Ottawa prendre le Yukon ou les Territoires-du-Nord-Ouest et s'en servir de larges tranches. Québec ne pourra pas plus intervenir. Pas de droit de veto, donc pas de droit de marchander.

Je parlais de l'importance de l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est une punaise, dans le vaste ensemble géographique canadien, mais cette province s'est garantie quatre députés aux Communes pour toujours, même si sa population tombait à 10.000. Le Québec ne jouit d'aucune garantie de ce genre même s'il est le berceau du Canada français.

Quant à la monarchie, même si tous les liens formels et juridiques qui nous lient avec l'Angleterre seront coupés lors du rapatriement, elle sera pour ainsi dire, canadienne encore plus clairement que par le passé.

### On prie pour elle

Avant chaque séance de la Chambre des communes, très peu de Canadiens le savent d'ailleurs, la présidente de la Chambre des communes doit réciter une prière pour la famille royale.

En voici un large extrait:

"O Seigneur! Notre Père céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, le seul souverain des princes, qui contemplez de votre trône tous les habitants de la terre; nous vous supplions du fond de nos coeurs de regarder avec faveur Notre très gracieuse dame souveraine, la reine Elisabeth, et de la relire tellement de la grâce de votre Saint-Esprit qu'elle fasse toujours votre volonté et qu'elle marche dans vos voies; donnez-lui la santé et le bonheur d'une longue vie; fortifiez-la afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement, après cette vie, qu'elle jouisse de la joie et de la félicité éternelles, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen."

"Dieu tout-puissant, source de toute bonté, nous vous prions humblement de bénir la reine mère Elisabeth, le prince Philip, duc d'Edimbourg, Charles, prince de Galles, et toute la famille royale... Amen."

J'ai oublié de vous dire que cette prière est récitée dans le huis clos et que le public n'a pas le droit d'assister à sa récitation. Une fois la prière terminée la présidente ordonne: qu'on ouvre les portes!

Un certain nombre de députés veulent éliminer ce rite mais pour plusieurs c'est une tradition sacrée. Avec la nouvelle constitution, il semble que la tradition sera consacrée.

Prions mes frères!

## le mot du jour

### Près ou pas prêt

On peut être prêt à partir et ne pas être prêt de partir. Il y a une différence entre les deux. Le premier, l'adjectif, signifie que l'on est décidé, disposé, en état. Le second, la locution prépositive, veut dire que l'on n'est pas sur le point.

Pierre BELLEAU



### Tout un gros lot!

Lou Eisenberg, 53 ans, magasinier à Brooklyn (New York) est devenu hier le gagnant de la plus grosse loterie au monde: un gros lot de \$5 millions. Inutile de dire que l'heureux élu, que l'on voit ici entouré de sa femme et de sa mère, va oublier son salaire de \$225 par semaine "pour s'envoler vers la liberté totale" et, comme il le dit lui-même, "faire enfin ce que j'aime".

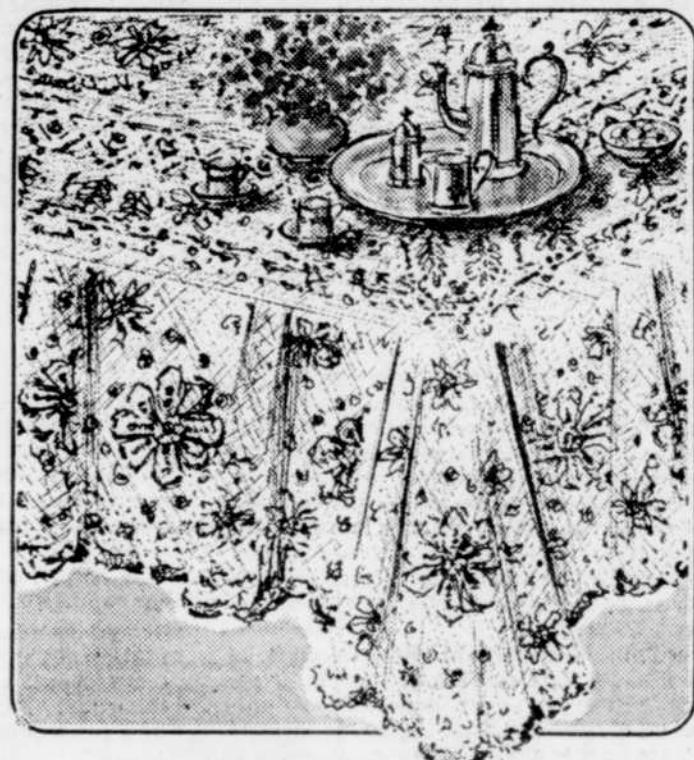
# C'EST DÉJÀ NOËL CHEZ SIMONS



## LES BIJOUX MÉTALLIQUES

l'ensemble collier pendentif feuilles et large bracelet doré. le collier \$15. et le bracelet \$10.

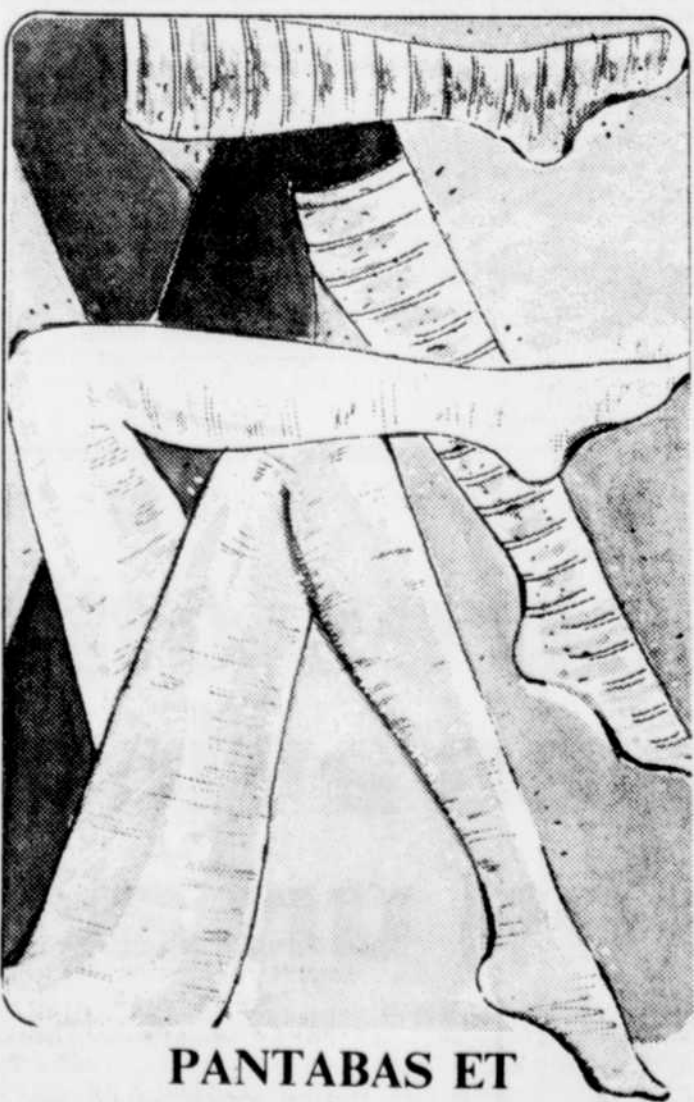
la maison **simons**



## LA NAPPE EN FILET

faite à la main en fil de coton écriu, la nappe motif de fleurs. 36 po. rond et 36 x 36 \$12., 54 x 72 \$32., 70 po. rond et 60 x 90 \$42.

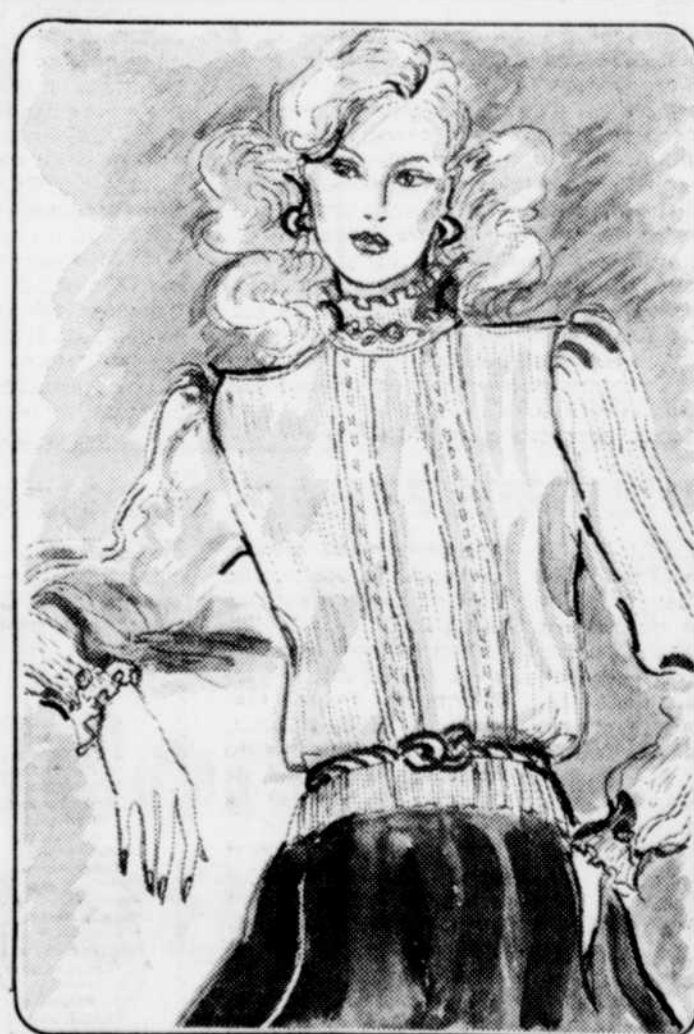
la maison **simons**



## PANTABAS ET MI-BAS MÉTALLIQUES

jambes scintillantes d'or, d'argent ou de bronze, autant le jour que le soir. à agencer sous toutes les tenues. p.m.g. de \$4.50 à \$7.95

la maison **simons**



achat spécial

## LES PULLS FÉMININS 29,95

les pulls en tricot de fantaisie, à cols ronds ou ornés de volants avec pointelle, broderie et insertions de ruban, naturel ou gris. p.m.g. rég. jusqu'à \$46.

la maison **simons**

3 magasins : place ste-foy - les galeries de la capitale - place de l'hôtel de ville

**LE SOLEIL**  
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3233 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30  
647-3233 Samedi 9h30 à 19h30  
647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION  
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J8, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

# Les victimes de la mousse d'urée s'unissent



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Mme Danielle Daigneault, responsable du programme québécois de dépannage des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde discute avec M. Rodolphe DeKoninck, une victime, des dangers à long terme des gaz de formaldéhyde.

par Vianney DUCHESNE

Le regroupement des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde de la région 03 est en marche. Les municipalités devraient être les premières à entendre parler de ces consommateurs qui revendiqueront une révision de l'évaluation de leur maison. Par la suite, les députés seront invités à venir dialoguer avec les victimes pour mieux être en mesure de soulever leurs problèmes en Chambre.

En effet, les quelque 75 participants à la première réunion des victimes de la "mousse maudite", qui s'est déroulée hier soir à Québec, ont décidé d'unir leurs efforts pour amener les autres consommateurs aux prises avec cet isolant à rejoindre les rangs. On veut constituer un groupe de pression, mais aussi des liens qui permettront aux victimes de mieux être informées.

Les participants ont répondu favorablement à l'appel de l'organisateur de la soirée, M. Jacques Revelin, quand il leur a dit que "les préjugés si sévères que nous subissons nous obligent à réagir très rapidement". On a pu sentir, tout au long de l'assemblée, que l'inquiétude constitue l'une des principales caractéristiques des pro-

blèmes vécus par les victimes, tant pour l'enlèvement de l'isolant que pour ses coûts et les malaises qu'il cause à la santé.

Comme le soulignait M. Rodolphe DeKoninck, une des victimes présentes, "il faut agir avant que nous soyons transformés en champignons". Il trouve aberrant qu'il n'y ait pas d'aide financière pour l'enlèvement du produit des murs. Ce matériau dégage un gaz nocif que les habitants de la maison aspirent constamment. Qu'en sera-t-il de la santé de ces citoyens dans 10, 15 ou 20 ans?

### Se lamenter

Chose certaine, les victimes ne doivent pas craindre d'expliquer clairement qu'elles souffrent de malaises si elles veulent bénéficier rapidement du programme québécois de dépannage. La responsable, Mme Danielle Daigneault, a expliqué que le grand nombre de demandes a obligé le service de dépannage à accorder la priorité à ceux qui se disent indisposés.

En fait, dès la première journée, le service de dépannage a reçu deux fois plus d'appels téléphoniques que prévu. Le délai de

rappel de 48 heures a donc été étrié à une semaine. Et encore, il semble bien que si l'on veut que son dossier progresse assez vite il ne faut pas hésiter à faire valoir sa situation et non simplement laisser son nom.

Ceux qui ont déjà réglé en partie leur problème ne doivent pas s'attendre à de l'aide de la part de ce service de dépannage. En tout cas, une victime a soutenu l'avoir appris à ses dépens. Comme elle expliquait être en train d'enlever la mousse, mais vouloir profiter de l'aide au logement, on lui aurait répondu: "Vous vous arrangez très bien, on ne peut rien faire".

### Poursuivre

L'une des questions légales qui revient souvent, c'est le délai de prescription. Le gouvernement a bien signifié son intention de légiférer pour protéger les recours des consommateurs dans ce cas précis. Les victimes voudraient bien ne pas avoir à déboursier de l'argent (des centaines de dollars) pour inscrire des poursuites simplement dans le but de protéger leurs droits futurs.

A ce sujet, le responsable du dossier, Me Gilles Létourneau, n'a pas hésité à répondre que s'il était

dans le même cas, il poursuivrait; tout au moins ouvrir un dossier et le laisser dormir jusqu'à ce qu'une cause-type ait été mise de l'avant ou que d'autres avenues soient proposées.

Quant au recours collectif, il ne peut jouer son rôle. En effet, il y a plusieurs défendeurs au dossier et ils ne sont pas tous responsables vers les mêmes consommateurs. En fait, jusqu'à maintenant, on a identifié tout près d'une vingtaine de compagnies multinationales impliquées dans la mousse isolante d'urée formaldéhyde. Ajoutons à cela les deux gouvernements et on a une idée de la complexité du dossier. Si bien, que Me Létourneau croit qu'il faudra peut-être de 5 à 10 ans avant que la responsabilité n'incombe de façon définitive aux vrais responsables.

Finalement, comme l'a souligné M. Revelin, les victimes de la région 03 veulent se rapprocher non pas pour se lamenter, mais pour se convaincre que leur cause doit être défendue. Hier soir, ces citoyens qui venaient de toute la région ont donc décidé de lutter contre leur isolation et contre leur isolement à l'exemple de plusieurs autres secteurs de la province.

## Armement nucléaire en Europe Reagan offre "l'option zéro"

(D'après AFP, AP, UPI et NYTNS) — Le président Ronald Reagan a réussi hier à rassurer les dirigeants des pays européens sur les intentions pacifiques des États-Unis en faisant une proposition de désarmement nucléaire à laquelle son gouvernement ne croit pas vraiment et que Moscou a qualifiée hier de simple "propagande".

Le "programme pour la paix" que M. Reagan a proposé à Moscou dans le discours le plus soigneusement orchestré de sa carrière de président consiste, grosso modo, à la renonciation par les États-Unis au déploiement en Europe de 572 fusées de croisière et "Pershing-2" en retour du démantèlement par l'URSS de 1,100 ogives nucléaires de portée intermédiaire.

C'est la fameuse "option zéro" dont rêvent les Européens mais que les responsables américains ont toujours considérée comme une utopie n'ayant pratiquement aucune chance de se réaliser. L'objectif fondamental de cette proposition, a révélé un haut fonctionnaire américain désirant conserver l'anonymat, est de relancer la balle dans le camp soviétique juste avant l'arrivée de M. Leonid Brejnev en Allemagne de l'Ouest et deux semaines avant l'ouverture des négociations sur les euro-missiles à Genève.

"Aujourd'hui, a déclaré M. Reagan dans ce discours qu'il a lui-même qualifié de "simple, direct et pourtant historique", j'ai annoncé un programme qui peut aider à réaliser la paix, la sécurité et la liberté à travers le globe. Il n'y a aucune raison pour que les peuples, nulle part dans le monde, aient à vivre dans la peur permanente de la guerre... Je crois que le temps est venu d'aller de l'avant dans le contrôle des armements... Rien n'aura de plus haute priorité pour moi et pour le peuple américain dans les mois et les années qui viennent."

Le chef de la Maison-Blanche s'est inscrit en faux contre l'affirmation de Moscou selon laquelle l'équilibre existe déjà en matière de forces nucléaires de portée intermédiaire. "Cette affirmation est fautive", a-t-il lancé. Toute évaluation "objective prouve que l'Union soviétique a un avantage écrasant, de l'ordre de six contre un".

### Autres points

Dans le cadre de son "programme pour la paix", le président des États-Unis a soumis aussi trois autres propositions.

La première est d'ouvrir "le plus tôt possible l'année prochaine" de nouvelles négociations stratégiques qui, a-t-il dit, doivent maintenant s'appeler "START", soit "négociations sur la réduction des armements stratégiques". M. Reagan a estimé que ce changement d'appellation (contre "négociations sur la limitation des armements stratégiques" — SALT) était "le symbole du changement fondamental de direction" qui doit être apporté à ces négociations. Ces pourparlers, spécifie M. Reagan, auront pour objectif de "négocier des réductions importantes des armes nucléaires pour arriver à des niveaux égaux et vérifiables".

La seconde proposition est "d'agir pour at-

teindre l'équilibre, à des niveaux inférieurs, des forces conventionnelles en Europe".

Enfin, il propose à M. Brejnev que l'Union soviétique "se joigne aux États-Unis et beaucoup d'autres nations" pour lancer une "conférence sur le désarmement en Europe". Selon le président, cette conférence "discuterait de nouvelles mesures pour renforcer la stabilité et la sécurité en Europe".

"Les États-Unis, a-t-il ajouté, envisagent d'aborder l'examen des mesures de vérification avec ouverture d'esprit et de créativité et non plus avec le secret et la méfiance qui ont miné la confiance envers le contrôle des armes dans le passé".

### Dans le monde

Les dirigeants des pays occidentaux, l'Allemagne de l'Ouest au premier chef, ont été unanimes à féliciter le président américain pour son initiative.

Le chancelier Helmut Schmidt a qualifié le discours de M. Reagan de "base très solide" à partir de laquelle il mènera dimanche ses entretiens avec M. Brejnev.

"Je suis très satisfait du discours de M. Reagan, a dit le chancelier. Il confirme la ferme volonté du chef de la Maison-Blanche de négocier une limitation des armements."

Présente à ses côtés, la première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, dit qu'il s'agit "de la plus importante initiative du président Reagan".

Espérant une réponse positive de Moscou, Mme Thatcher conclut: "Il y a évidemment beaucoup de chemin à faire (pour obtenir l'option zéro) mais nous espérons bien une réponse favorable".

A Ottawa, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a déclaré: "Quelle que soit la première réaction soviétique, il existe, à la longue, une possibilité d'entente sur cette base."

### A Moscou

L'Union soviétique a, quant à elle, accusé le président américain de tenter d'asseoir sa supériorité militaire "par la porte de derrière".

Qualifiant le discours de M. Reagan de "propagandiste", l'agence TASS estime que le président américain ne "prétend" renoncer à l'installation de nouveaux missiles que pour influencer l'opinion publique européenne.

TASS note que M. Reagan a proposé de renoncer à l'installation des missiles nucléaires en Europe de l'Ouest à partir de 1983 en échange du démantèlement de toutes les installations SS-4, SS-5 et SS-20 soviétiques.

"M. Reagan a affirmé que sa proposition était motivée par le fait que les États-Unis et l'OTAN n'avaient pas l'équivalent à opposer aux missiles soviétiques. Il cherche ainsi à placer hors du champ des limitations tous les systèmes d'armes américaines installées en Europe et à obtenir par la porte de derrière à faire pencher l'actuel équilibre des forces en faveur des États-Unis."



Des étudiants inscrits au cours d'archéologie du cégep François-Xavier-Garneau fouillent le lieu où s'élevait autrefois une scierie.

## Fouilles archéologiques au zoo

par Monique DUVAL

Rares sont les Québécois, y compris les citoyens de Charlesbourg et d'Orsainville, qui savent que ce territoire depuis 50 ans occupé par le jardin zoologique, était jadis pourvu de sept moulins. De la présence de ces moulins à fonctions diverses, était née une grande activité.

Grâce à un programme proposé par M. Lucien Guimond, archéologue et professeur au cégep François-Xavier-Garneau et avec l'approbation des autorités du jardin zoologique, une soixantaine d'étudiantes et d'étudiants de ce collège purvent entreprendre l'été dernier un programme de fouilles lequel se poursuivra encore pendant quelque temps.

Avec la collaboration de M. Michel Gaumond, archéologue, attaché à ce département de la direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles, le "chemin a été tracé" et une subvention de \$5,000 a pu être versée à ses "ouvriers".

Ainsi, à partir des données fournies par M. Gaumond, les archéologues étudiants ont-ils pu d'abord apprendre les éléments de base qui sont les suivants: il y eut, à partir du 18e siècle et jusqu'à ces 30 ou 40 dernières années, sept moulins tous disposés le long de la rivière Duberger pour des raisons faciles à comprendre.

Les moulins n'avaient toutefois pas tous la même vocation. Ainsi, apprend-on qu'il y avait des moulins à farine, à tabac, à soie, à carder, à peignes, à grauu, à "shank" ou renforts à bouleau pour les chaussures, à tonneaux et aux allumettes.

Le premier de ces moulins a été construit en 1780 par Jean-Baptiste Bédard, commis. C'était un moulin à scie et il fut transformé en moulin à tabac au cours des années 1854 par Samuel Hill qui fit de bonnes affaires. En 1882, on voit comme maître des lieux Marie-Edouard Fréchette et il le demeurera jusqu'en 1898. Le moulin est ensuite vendu à la compagnie Miller et Lockwell Co. Ltd en 1904. Le dernier exploitant sera Joseph Douville et c'est en 1923 qu'on voit la fin de l'existence de ce moulin.

C'est donc les vestiges et les ruines de ce premier moulin construit à cet endroit que les archéologues étudiants sont en train de découvrir. La date avancée de l'automne et l'approche de la neige ne les inquiètent pas puisqu'ils ont pu aménager une tente qui protège le site archéologique et permet le travail.

On a trouvé un dépotoir et les objets retirés, boîtes de conserve, débris de marmite ou de pièces en céramique, contenants divers, pipes,

bouteilles etc. ont été nettoyés, déposés dans un laboratoire archéologique temporaire là même au jardin et soigneusement conservés pour études, classification et recherche.

Les objectifs de ces fouilles, ainsi que l'établit M. Guimont, est de consolider les ruines du moulin à tabac et d'en déterminer les dimensions exactes ainsi que le mode de fonctionnement. De plus, les chercheurs souhaitent localiser les emplacements des autres moulins, tous, répétons-le, autrefois sis le long de cette jolie rivière Duberger. D'après ces spécialistes que sont MM. Guimond et Gaumond, l'objet des fouilles actuelles est le plus ancien des sept donc particulièrement intéressant à cause de cela et aussi du fait que, de moulin à scie il est devenu moulin à tabac, fournisseur des fumeurs et des pêcheurs que furent nos ancêtres...

Les ruines seront dégagées et l'emplacement nettoyé mais il ne saurait être question de quelque reconstruction que ce soit. On verrait cependant d'un bon oeil d'en faire un élément de visite touristique ou historique qui s'ajouterait à ces trois richesses naturelles dont est pourvu ce parc: la faune, la flore et l'environnement.

## Marois sera absent 6 semaines

(D'après PC) — Le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, a annoncé hier qu'il sera absent durant six semaines, apparemment pour des raisons de santé.

Un communiqué publié par le bureau du ministre précise que "c'est sur la recommandation de son médecin" que M. Marois

doit prendre une période de repos; "toutefois son état de santé n'est pas alarmant".

Durant son absence, c'est l'adjoint parlementaire de M. Marois, M. Robert Dean, qui sera responsable du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Dean était, avant son élection à l'Assemblée nationale en avril, directeur des Travaillistes unis de l'automobile.

Le départ de M. Marois survient au moment où croît l'agitation ouvrière au Québec, sur

plusieurs fronts, principalement dans le secteur public. Les syndicats ont protesté vigourement contre les compressions budgétaires touchant les hôpitaux et les écoles.

**RESTAURANT CAFE d'EUROPE**  
C'est toujours la fête...  
Les 20, 21 et le dimanche 22 novembre

- bisque de homard
- steak au poivre
- Café d'Europe
- choux de Bruxelles au beurre noisette
- Pommes Villa des Fleurs
- torta al formaggio
- café

Le tout \$14,95  
27, Ste-Ange, Québec  
692-3835

**Aujourd'hui**  
Voyez le cahier publicitaire de

**RADIO SHACK**

INSERE DANS CETTE EDITION

Pour Noël, Seiko Quartz

Prix défiant toute concurrence Plus de 100 modèles en magasin

Bijouterie Diamantaire diplômée de G.I.A. Or 14, 14 carats Bijoux exclusifs

**Maurice Lemieux**

7, rue St-Louis, Lévis — Tél.: 837-3601

Lancement d'un somptueux album

**"PAYSAGES"**  
par FERNAND LABELLE

Artiste Peintre Canadien

Édition de luxe de 96 pages, dont 80 planches couleur incluant une magnifique reproduction couleur signée par l'artiste.

Fernand Labelle sera présent pour signer son album.

Cet événement aura lieu au centre d'achat Ste-Foy les

Jeudi 19 Novembre 1981 (de 17h. à 21h.)  
Vendredi 20 Novembre 1981 (de 10h. à 21h.)  
Samedi 21 Novembre 1981 (de 10h. à 17h.)

et sera suivi du vernissage

d'une superbe collection de tableaux "PAYSAGES CANADIENS" par FERNAND LABELLE à l'Auberge des Gouverneurs Ste-Foy Salon Argenson le Dimanche 22 Nov. 81 de 11 à 22 heures

**LES FOYERS DON-BAR INC.**

- Combiné foyer
- Poêle à bois
- Barbecue
- Combustion lente

Venez rencontrer nos spécialistes à notre salle de montre.

"Chaleurisez" votre intérieur!

(Eligible à la subvention du PCRP)

**Les Foyers Don-Bar Inc.**  
Atelier et salle de montre  
4288, rue St-Félix, Cap-Rouge - 653-2406

Heures d'affaires: du lundi au mercredi, de 9h à 17h; jeudi et vendredi, de 9h à 21h; samedi, de 10h à 16h30

## Le bon sens peut encore prévaloir



**Gilles Lesage**

Même s'il se fait très tard, et même si MM. Trudeau et Lévesque restent butés sur leurs positions intransigeantes, il est encore possible que le bon sens prévaille dans l'épineux débat constitutionnel. Il le faut d'ailleurs.

Le référendum, les élections fédérales et québécoises, de nombreux sondages le redisent avec une étonnante régularité: prudents, soucieux du compromis entre l'idéal et la réalité, les Québécois ne sont pas prêts à mettre tous leurs oeufs dans le même panier. Ils veulent que les deux gouvernements prennent leurs responsabilités, chacun dans sa sphère de compétence, l'un n'empiétant pas sur les droits et pouvoirs de l'autre. En cas de litige, ils souhaitent qu'Ottawa et Québec négocient de bonne foi et arrivent à des compromis honorables. On l'a vu encore depuis deux semaines: ils espèrent une reprise rapide de discussions sérieuses et sensées, de sorte que l'on puisse s'attaquer au règlement de problèmes urgents.

Que nous offre-t-on en retour? Un spectacle désolant, à faire désespérer le plus farouche partisan de la démocratie et du bon sens. Un combat de coqs où deux géants québécois s'affrontent à coups de mises en demeure et d'ultimatums, chacun cherchant à imposer sa suprématie sur le coeur des Québécois, laissés pour compte.

Pour les Québécois, l'essentiel porte sur la reconnaissance constitutionnelle de la dualité linguistique et culturelle du Canada, ainsi que sur la

récupération d'un droit de veto afférent. Des arrangements administratifs de dernière heure nous laissent loin du compte. Un accord juste et équitable devrait aussi comporter des garanties fondamentales pour les minorités francophones. Comme les anglophones au Québec depuis toujours, elles doivent avoir droit à leurs écoles et à leurs propres institutions. Ne serait-ce que pour rescaper ces minorités éparses, le Québec aurait une bonne raison de retourner à la table des discussions.

À égale distance des deux titans, coincé entre le fer et l'enclume, M. Ryan fait des suggestions précises sur les trois points en litige pour le Québec, à la suite de l'incroyable nuit machiavélique d'Ottawa et de l'accord des Dix, de l'autre Canada: la formule d'amendement; la liberté de circulation et d'établissement; les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Il ne s'agit pas de reprendre ici le détail de ces propositions et des tractations auxquelles elles ont donné lieu. Mais ces propositions bien que incomplètes, constituaient une base de discussions sérieuses pour des gouvernements désireux d'éviter le pire: que la constitution soit ratriée sans l'accord essentiel du Québec.

Mais, humilié et chauffé à blanc par ses partisans, M. Lévesque fulmine: il n'est pas question de négocier à rabais ou de vendre le Québec à la pièce. Comme s'il voulait annuler son échec et imposer aux Québécois des étapes prématurées, il braque le Québec contre le reste du Canada, unanime.

De son côté, après s'être fait tirer l'oreille par son caucus tardivement inquiet, M. Trudeau fait des ouvertures sur les trois points en question, mais d'une façon mesquine, qui nie toute possibilité de statut

particulier au Québec. Pis encore, il brave le gouvernement légitime que les Québécois ont réélu en avril dernier, et il prétend parler en leur nom, par-dessus la tête du "parti séparatiste". Avec une démagogie superbe, il mine à mesure les ponts qu'il condescend enfin à jeter pour faire une place honorable au Québec. Non satisfait de sa victoire empoisonnée, il veut le scalp de M. Lévesque en prime.

Voilà l'incroyable gâchis, au moment où la Chambre des communes entreprend l'étude d'une résolution constitutionnelle toujours inacceptable et néfaste pour le Québec; au moment aussi où l'Assemblée nationale est saisie d'une motion qui, à sa face même et de propos délibéré, rend impossible la quasi-unanimité historique du 2 octobre.

Comment sortir d'un tel cul-de-sac? C'est beau-coup et probablement trop espérer, mais il faut d'abord que MM. Trudeau et Lévesque chassent leurs démons personnels et se remettent humblement à l'écoute des Québécois qu'ils tiennent littéralement en otages. Oubliant sa vindicte, le premier ne doit pas tenter de faire ramper le Québec; mettant de côté son légitime dépit, le second doit éviter la surenchère et tout mettre en oeuvre pour limiter les dégâts, autrement irréparables. Sans ultimatum, sans menace, chacun doit oublier sa croisade sacrée pour ne penser qu'au respect des Québécois, et à l'intégrité de leurs droits.

Nul ne leur demande de se soumettre ou de se démettre, mais de reconnaître simplement le statut et le rôle particulier du Québec. S'ils se parlent autrement qu'avec leurs armes de papier, les deux coqs, ayant repris leurs esprits, nous sortiront vite de la lassitude et de la morbidité constitutionnelles. Compromis n'est pas capitulation.

### bloc-notes

## Reagan met fin à sa rhétorique



**Paul Lachance**

Pour la première fois depuis le début de son administration, le président Reagan est sorti, hier, de la rhétorique pour entrer dans le concret des relations américano-soviétiques.

Dans un discours prononcé à Washington, il a révélé avoir fait à l'URSS trois propositions fondées sur les mêmes principes justes: une réduction importante et significative des forces militaires des deux superpuissances, des plafonds égaux pour des types d'armements similaires et des mesures de vérification adéquates.

Ainsi, le président américain, après avoir affirmé que le système de renforcement militaire soviétique "menace en même temps l'équilibre conventionnel et nucléaire", propose que l'OTAN ne déploie pas, en 1983, dans cinq pays d'Europe, de nouvelles armes nucléaires, dont les Pershing II, en échange du démantèlement des 500 missiles soviétiques SS-20 et autres actuellement pointés sur l'Europe occidentale.

La décision prise par l'OTAN, en 1979, pour riposter aux dis-

positifs soviétiques, avait suscité bien des discussions sur le fait que la sécurité de l'Europe ne devrait reposer sur aucune forme de dissuasion nucléaire.

Les diverses manifestations pacifistes récemment tenues dans plusieurs capitales occidentales, sous le regard satisfait de Moscou, en sont une des résultantes. La philosophie qui les sous-tend ne tient cependant pas compte d'une réalité frappante.

On s'oppose à l'établissement en Europe de missiles nucléaires américains sans évoquer le fait que des missiles nucléaires de tous genres et des plus sophistiqués ainsi que des forces aériennes soviétiques soient massés en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie qui menacent directement la sécurité de l'Europe occidentale.

Autrement dit, la présence militaire américaine en Europe, découlant du principe de sécurité collective et de dissuasion nucléaire de l'OTAN, est présentée comme anormale, comme une aberration historique, alors que la suprématie militaire de l'URSS sur l'Europe de l'Est et ses préoccupations face aux politiques de sécurité de l'Europe de l'Ouest sont regardées comme un droit soviétique naturel.

Cela provient fondamentalement de la vision que

Moscou se fait de l'Europe et qu'il distille lentement mais sûrement par la propagande pacifiste. Tout aussi aberrant que cela puisse paraître, Moscou nie à l'Europe le droit d'avoir recours aux Américains pour se défendre et demande des moratoires qui lui permettent de continuer de mieux s'armer en paix.

En 1979, à la suite de la décision de l'OTAN, les Soviétiques prétendent qu'il existait un équilibre nucléaire en Europe. Mais ils continuèrent de déployer des missiles SS-20 orientés vers l'Europe occidentale. Même chose, en 1980. Aujourd'hui, à la veille de la réunion de Genève, ils proposent un nouveau moratoire mais déploient toujours des SS-20. Or, depuis 1979, l'Ouest n'a déployé aucun missile. Et il est formellement prouvé que la supériorité nucléaire de l'URSS est de l'ordre d'au moins 6 contre 1.

En voulant tout recommencer à zéro et non se contenter de continuer les accords Salt, le président Reagan, dans son message qu'il dit être "simple, direct et historique", réclame la créativité et l'ouverture d'esprit contre le secret et la méfiance qui ont miné la confiance, dans le passé, envers le contrôle des armes. A l'URSS de démontrer qu'elle n'est pas ce que l'on pense.

## La défaite du Manitobain Lyon



**Marcel Pépín**

La défaite du gouvernement conservateur de M. Sterling Lyon au Manitoba est peut-être le premier signe du recul d'un courant conservateur qui a emporté toutes les provinces du Canada, à l'exception de la Saskatchewan et du Québec.

M. Lyon dirigeait en effet le gouvernement le plus intransigent, en matière économique et sociale, de toutes les provinces du pays. Il avait remis en cause plusieurs programmes dits égalitaires dans sa province, pris fait et cause pour l'entreprise privée contre l'intervention de l'Etat en matière économique et affichait une réticence marquée contre la reconnaissance juridique de droits fondamentaux aux citoyens.

Au plan linguistique, il a combattu jusqu'en Cour suprême l'interprétation de tribunaux de première instance qui avaient jugé anticonstitutionnelle une loi manitobaine faisant de l'anglais la seule langue officielle de la province.

Dans le débat actuel, dont le dénouement ne saurait plus tar-

der, il fut l'un des alliés les plus sûrs du Québec contre le projet fédéral de modification unilatérale de la constitution, pour des raisons opposées toutefois. Alors que le Québec ne pouvait accepter que ses pouvoirs et prérogatives soient unilatéralement modifiés par une loi fédérale cautionnée par le parlement britannique, M. Lyon s'opposait surtout à ce qu'il appelait le gouvernement des juges, par opposition au pouvoir des élus.

Son remplacement par une équipe néo-démocrate majoritaire modifie quelque peu le rapport des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral, le NPD étant de façon générale beaucoup plus enclin à s'entendre avec les libéraux que ne le sont les conservateurs, à l'exception de M. William Davis, de l'Ontario.

À très brève échéance, l'arrivée de M. Howard Pawley à la tête du gouvernement manitobain peut signifier, pour M. Pierre Elliott Trudeau, un allié de plus pour inclure dans la charte fédérale des droits les dispositions que réclament les femmes et les autochtones, le NPD fédéral à tout le moins étant fermement en faveur de ces mesures.

Ce changement d'attitude au Manitoba, s'il se produit, accentuera la pression sur les gouvernements d'Alberta et de Colombie-Britannique, pour que ceux-ci renoncent à leurs ob-

jections de principe et souscrivent à une version différente de la charte, malgré l'accord intervenu au cours de la première semaine de novembre.

Pour le Nouveau parti démocratique fédéral, dont le sort paraissait peu reluisant après son appui trop hâtif au projet Trudeau, l'élection de M. Pawley permet d'espérer une remontée éventuelle, d'autant plus qu'elle survient après un cuisant échec aux dernières élections ontariennes.

À brève échéance, ce changement de dirigeants à la tête du Manitoba apportera peu de conséquences hors de la province, mais à moyen terme la présence d'un deuxième gouvernement néo-démocrate aux conférences fédérales-provinciales peut signifier une remise en question des politiques économiques fédérales qui glissaient de plus en plus vers un conservatisme coûteux pour les moins bien nantis de la société.

Il faudra voir M. Pawley à l'oeuvre pour déterminer avec plus de précision où il se situe dans le débat économique. Déjà nous savons cependant qu'il répudiait le conservatisme acharné de son adversaire Lyon.

Arrivant sur le tard, il a peu d'occasions de modifier, le voudrait-il, la conclusion du débat constitutionnel. C'est en matière économique qu'il devra faire sa marque.



## lettre

### A Québec, Trudeau s'est conduit comme un "vulgaire politicard"!

L'éditorial de M. Marcel Pépín du mardi 17 novembre intitulé "La légitimité de René Lévesque" est l'un des textes les plus lucides qui ait été écrit sur le "cafoillage" incroyable de la dernière conférence constitutionnelle et sur ses séquences comme, par exemple, la sortie suprêmement méprisante à l'endroit du premier ministre du Québec à laquelle s'est abaissé le premier ministre Trudeau, devant ses troupes samedi dernier.

On aurait souhaité de M. Trudeau, le vainqueur apparent de la joute constitutionnelle, qu'il se montre généreux, qu'il tende la branche d'olivier au premier ministre Lévesque. Bref, qu'il lui dise "voici des propositions sur la base desquelles je propose que nous négocions nos différends". Car, pour quiconque voit les choses sobriement, il n'y a rien dans les questions en litige que des gens raisonnables ne pourraient régler entre eux. Au lieu de cela, il a choisi de se comporter comme un coq de village et de défier son adversaire en combat singulier.

Par-delà le premier ministre Lévesque, le gouvernement et le Parti québécois — que les citoyens viennent de reporter au pouvoir voilà à peine six mois — les propos faits d'arrogance et de désinvolture de M. Trudeau atteignent tous les Québécois dans leur fierté même. Les concessions qu'il propose aux Québécois, il les fait comme on jette un os à un chien, de telle sorte que le premier ministre du Québec ne peut que les refuser.

Il convient de redire que la récente intervention — qui malheureusement n'est pas la première — du premier ministre Trudeau et de ses députés fédéraux dans les affaires où l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont pleine juridiction est un acte illégitime. Elle constitue une provocation, une ingérence inadmissible qui équivalent à une usurpation de pouvoir. Les députés que le Québec élit au fédéral ont pour mission de promouvoir les intérêts du Québec dans le contexte canadien, et non pas d'agir à la place de ceux qu'il élit au Québec même, pour veiller aux intérêts du

Québec dans le cadre des juridictions et des compétences que la constitution confère à cette province. C'est ça le fédéralisme et c'est ça le Canada!

Il faut le redire avec toute la vigueur possible: il appartient à la seule Assemblée nationale et au seul gouvernement du Québec de se prononcer sur ce qui doit être ou ne doit pas être inscrit dans le projet de résolution constitutionnelle à l'étude au parlement fédéral, et à lier ou à refuser de lier le Québec à la formule d'amendement de la Charte des droits et à tous les autres aspects de ce projet constitutionnel.

Que le premier ministre Trudeau veuille profiter de l'imbroglio constitutionnel pour régler ses comptes avec René Lévesque et le Parti québécois, c'est son affaire. Mais il faut lui faire savoir que, ce faisant, il se conduit comme un vulgaire politicard et non comme un homme d'Etat soucieux de servir les meilleurs intérêts du Québec et du Canada.

**Léon Dion**  
Sainte-Foy

Débat constitutionnel

# La nouvelle résolution Trudeau

Le gouvernement fédéral a déposé, hier, aux Communes, un nouveau projet de résolution constitutionnelle qui fait suite à l'entente conclue le 5 novembre dernier entre Ottawa et neuf des dix provinces, excluant le Québec. La nouvelle charte des droits du premier ministre Trudeau ne reconnaît ni le droit des femmes à l'égalité des sexes ni la protection des droits des autochtones. Le nouveau projet de résolution accorde cependant au Québec le droit à une compensation financière dans le cas où il se retirerait d'un programme fédéral en matière linguistique ou culturelle. Il réduit également à la "clause Canada" la protection du droit de la minorité linguistique en matière d'éducation. LE SOLEIL publie aujourd'hui quatre extraits du projet de résolution fédéral ayant trait aux droits linguistiques, à la formule d'amendement de la constitution, aux autochtones ainsi qu'à la mobilité de la main-d'œuvre.

## La langue d'instruction

23 (1) Les citoyens canadiens:  
 a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident;  
 b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province.

ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de

faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:  
 a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;  
 b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

58 (1) L'alinéa 23 (1) a) entre en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada;

(2) la proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise qu'après autorisation de l'assemblée législative ou du gouvernement du Québec.



## Les autochtones oubliés

(1) Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente partie, le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.

(2) Sont placées à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) les

questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la constitution du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest.

## La formule d'amendement

37. (1) La constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois:  
 a) par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes;  
 b) par des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de toutes les provinces.

(2) Une modification faite conformément au paragraphe (1) mais dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial exige une résolution adoptée à la majorité des sénateurs, des députés fédéraux et des députés de chacune des assemblées législatives du nombre requis de provinces.

(3) La modification visée au paragraphe (2) est sans effet dans une province dont l'assemblée législative a, avant la prise de la proclamation, exprimé son désaccord par une résolution adoptée à la majorité des députés, sauf si cette assemblée, par résolution également adoptée à la majorité, revient sur son désaccord et autorise la modification.

(4) La résolution de désaccord visée au paragraphe (3) peut être révoquée à tout moment, indépendamment de la date de la proclamation à laquelle elle se rapporte.

38. (1) La proclamation visée au paragraphe 37(1) ne peut être prise dans l'année suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification que si l'assemblée législative de chaque province a préalablement adopté une résolution d'agrément ou de désaccord.

(2) La proclamation visée au paragraphe 37(1) ne peut être prise que dans les trois ans suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification.

39. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 37(1) et relative, en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels, à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

40. Toute modification de la constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province:  
 a) la charge de reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;  
 b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est habilitée à être représentée lors de l'entrée en vi-

gueur de la présente partie;  
 c) sous réserve de l'article 42, l'usage du français ou de l'anglais;  
 d) la composition de la Cour suprême du Canada;  
 e) la modification de la présente partie.

41. (1) Toute modification de la constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 37(1):  
 a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la constitution du Canada;  
 b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;  
 c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;  
 d) sous réserve de l'alinéa 40d), la Cour suprême du Canada;  
 e) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;  
 f) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces.

(2) Les paragraphes 37(2) et (4) ne s'appliquent pas aux questions mentionnées au paragraphe (1).

42. Les dispositions de la constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée. Le présent article s'applique notamment:  
 a) aux changements du tracé des frontières provinciales;  
 b) aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province.

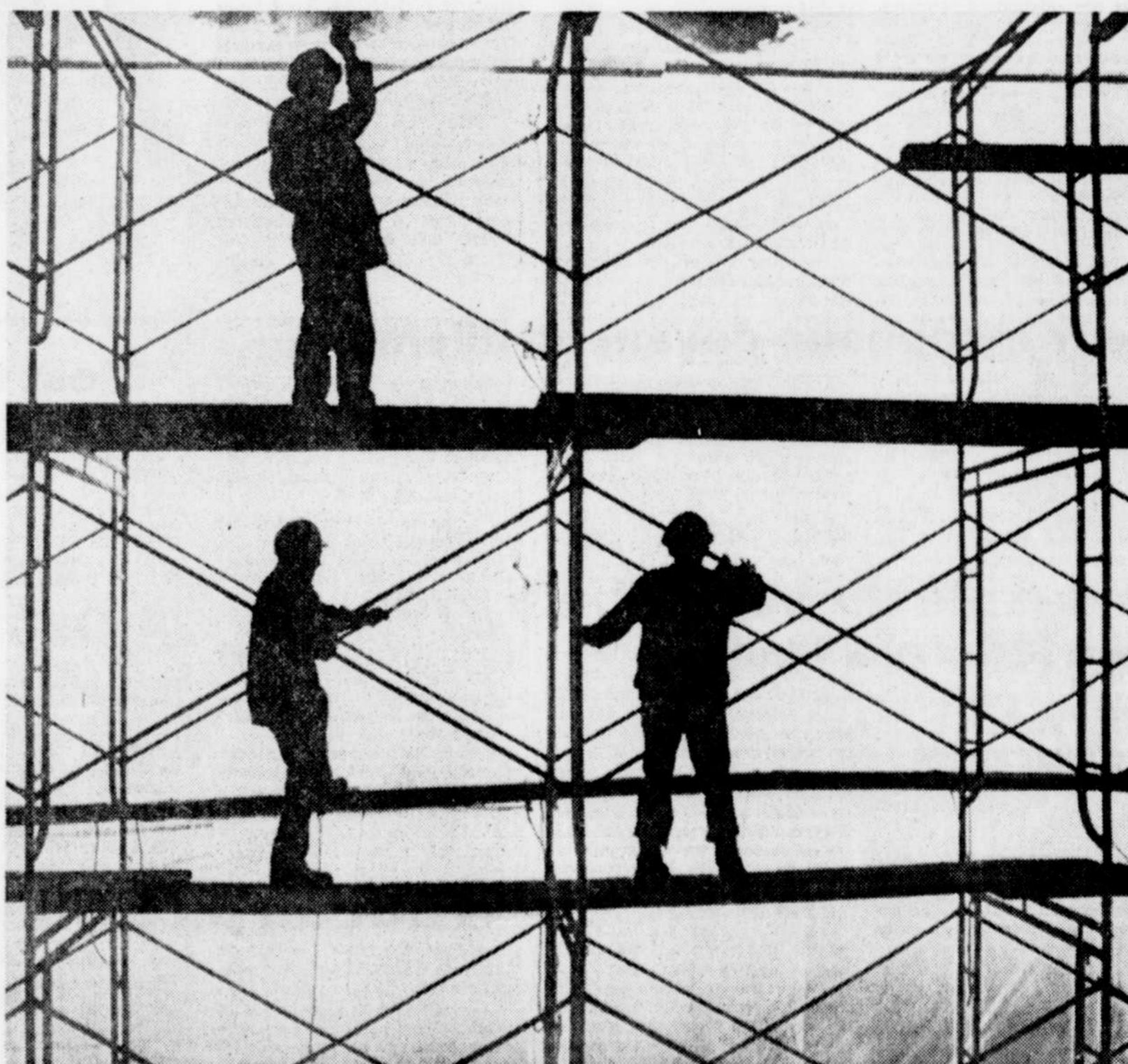
43. Sous réserve des articles 40 et 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.

44. Sous réserve de l'article 40, une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province.

45. (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 37, 40, 41 et 42 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.

(2) Une résolution d'agrément adoptée dans le cadre de la présente partie peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

46. (1) Dans les cas visés à l'article 37, 40, 41 ou 42, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingt jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.



## Liberté de circulation

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.

(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit:  
 a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;  
 b) de gagner leur vie dans toute

province.

(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:  
 a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils s'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;  
 b) aux lois prévoyant de justes condi-

tions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

(4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.



Le parlement d'Ottawa

## Trudeau appartient à l'époque coloniale

Les résultats de la dernière conférence constitutionnelle sont parfaitement normaux. Neuf provinces anglophones imposent leur loi au Québec. Pour mieux dire, l'un des peuples-fondateurs de la confédération, le peuple anglais, domine l'autre, le peuple québécois.

Le système fédéral a donc très bien fonctionné. Ce régime politique a été institué pour avantager une majorité, et cette majorité est anglaise. Notre servile "French Power" à Ottawa a d'ailleurs très vite compris la logique du système. Le malheur, c'est que ce système bafoue les droits fondamentaux du peuple québécois. Et nous venons de voir encore une fois où cela conduit: la domination d'un peuple sur un autre. La domination est aujourd'hui politique. Hier, elle était militaire.

En 1760 en effet, le gou-

vernement britannique, pour réaliser son projet d'assimilation, ne trouva rien de mieux que de refuser tout droit collectif aux Canadiens français. L'historien André Gagnon, de l'université Laval, écrit en effet qu'au lendemain de la Conquête, "Londres ne voulut reconnaître que des libertés et des droits individuels à ses nouveaux sujets". Triste retour des choses. En 1981, Pierre Trudeau vient de faire exactement ce qu'a fait le Conquérant de 1760: ne reconnaître que des libertés et des droits individuels aux Québécois, et leur nier tout droit collectif. Et pour réaliser son pernicieux dessein, Pierre Trudeau, faute d'un mandat de la population, se sert des pouvoirs d'un gouvernement étranger, celui de Londres, pour arriver à ses fins.

Pierre Trudeau n'a pas l'air de se rendre compte qu'il est un politicien-fossile. Plus impérialiste

## Les Québécois encore sur la défensive

Il y a des gens comme ça qui, pusillanimes jusqu'à ce que mort s'ensuive, ne voudront jamais accepter les faits, surtout lorsque ceux-ci les obligeraient à bouger. Le peuple québécois, jadis si fier, se serait-il depuis la défaite de 1760, à jamais résigné à ne vivre que sur la défensive, et à ne répondre aux attaques dont il est l'objet que par des formules comme "donnons-lui encore une chance!" ou "il faudrait peut-être encore négocier" et ce, tout simplement pour ne pas avoir à se prendre en mains une bonne fois pour toutes?

À écouter certains apôtres de la dernière-dernière-dernière-dernière négociation, il faudrait encore et toujours être "ce père de

famille qui, face à des malfaiteurs qui se sont introduits chez lui, tente de négocier avec eux "la façon" dont ils violeront sa fille", comme l'a si bien dit un ministre du gouvernement québécois!

Sommes-nous un peuple de masochistes?

J'entends déjà, quelque part vers 1990, lorsque le fédéral décidera d'interdire le français au Québec (au train où vont les choses, mon hypothèse risque fort de devenir un fait historique), certains éditorialistes clamer à pleines pages: "Ne nous affolons pas! Ne vaut-il pas mieux négocier et obtenir d'eux de continuer à parler français "à la maison"? Ce serait déjà une victoire, non?"

qui aura des répercussions au Québec même. Une minorisation conduisant à l'assimilation des Québécois francophones dans quelques générations, à une assimilation qui ne serait pas totale dans ses caractéristiques mais suffisamment irréversible pour que la majorité francophone au Québec ne pense même plus être capable de prendre des mesures pour affirmer son statut de majorité au Québec. De l'autre côté, c'est la

## La suite des plaines d'Abraham

Ceux qui avaient oublié que la bataille des plaines d'Abraham fut une bataille entre Français et Anglais ont été brutalement ramenés à la réalité suite à l'entente des neuf provinces anglophones et le gouvernement d'Ottawa pour rapatrier la constitution.

Le déroulement de la dernière ronde de négociations pour rapatrier la constitution, le projet d'amendement qui a été proposé et l'insertion de la Charte des droits montrent, hors de tout doute, que les Anglophones du Canada n'ont jamais accepté et n'accepteront jamais qu'il puisse exister un peuple ni même une communauté francophone au Canada.

Dans cette continuation de la bataille des plaines, les anglophones, avec l'aide d'un premier ministre d'origine franco-québécoise et l'appui des 73 députés fédéraux québécois, majoritairement francophones, viennent d'obtenir un gain de plus dans cette bataille vieille de 200 ans.

En effet, avec la nouvelle constitution, la seule concession qui est faite aux francophones c'est d'être reconnus comme minorité au Canada, que le seul droit qui lui est accordé par la constitution c'est de recevoir une instruction dans sa langue, aux niveaux primaire et secondaire, là où le nombre de justifi-

En échange de cette reconnaissance et de ce droit, la minorité francophone du Canada doit protéger la minorité anglophone du Québec. C'est-à-dire qu'elle doit accepter et reconnaître que la minorité anglophone du Québec a droit, par la constitution, non seulement d'être instruite dans sa langue, mais de posséder et contrôler son système scolaire du primaire à l'université à même les fonds de la province; d'être entendue et servie dans sa langue au plan juridique, social et législatif et que la majorité francophone du Québec laisse ses pouvoirs exclusifs en matière d'éducation au profit de la communauté anglophone du Canada.

Cette consécration, par voie constitutionnelle, du statut minoritaire des francophones au sein du Canada conduit irrémédiablement la minorité fran-

cophone vers l'assimilation et la disparition.

A moins d'être dupe ou malhonnête, personne ne peut croire ou espérer que la communauté anglophone du Canada sera plus généreuse à l'avenir pour la communauté francophone. Cent quatorze ans d'histoire de l'AAANE, tout refus d'accorder au Québec francophone une place significative dans l'entente signée par les neuf provinces anglophones prouvent amplement que rien ne sera changé pour la minorité francophone du Canada; la seule chose qui pourra arriver c'est que la situation sera pire qu'avant. Pourquoi les anglophones changeraient d'attitude à l'égard des francophones puisque la nouvelle constitution aura enlevé des pouvoirs politiques, juridiques, économiques à la minorité francophone du Canada?

La bataille des plaines d'Abraham se poursuit toujours. Seules les armes ont changé. La trahison, le troc, le marchandage, le mensonge, le cynisme ont remplacé les fusils et les canons. Des premiers ministres anglophones sont venus dire aux Québécois de voter NON au référendum; qu'ils auraient leur place dans une nouvelle constitution; tout cela ils le disaient parce que le premier ministre du Canada avait dit qu'il mettrait sa tête sur le billot si le Québec n'était pas entendu.

Tant et aussi longtemps qu'il y aura un peuple, une communauté francophone au Canada, la bataille des plaines durera... A moins que des hommes et des femmes francophones se lèvent et crient: "Québec... mon pays!"

Lionel Emard, Ste-Cécile de Lévrard.

## L'Ontario bénéficie le plus du fédéralisme

Dans sa dernière étude, l'Institut C.D. Howe vient de découvrir, preuves à l'appui, une réalité dont beaucoup ne doutent nullement: l'Ontario est la province qui bénéficie le plus du fédéralisme actuel.

Aux données colligées dans cette recherche, on doit ajouter un fait tout récent: c'est celui de l'impression par le ministère des Affaires extérieures du Canada de vingt mille copies d'une brochure dont l'objectif est de vanter la technique canadienne en ce qui a trait à ses réalisations dans le domaine des transports urbains. Or les deux tiers des pages et presque toutes les photographies se rapportent à ce qui se produit dans la puissante province voisine. Le Québec n'y a droit qu'à une page et à deux photographies. Les industries M.L.W.-Bombardier n'y sont même pas mentionnées. Soit dit en pas-

sant: voilà de l'objectivité à la sau-

ce fédéraliste!

Si cet institut faisait l'étude du fédéralisme canadien passé, il en viendrait à la même conclusion. Par exemple qu'on lise, entre autres documents, le discours prononcé le 12 avril 1884 à la Chambre des communes par Adolphe Chapleau. On croirait écouter un rapport de comptable. Les chiffres qui y sont exposés révèlent que l'Ontario était mieux servi que le Québec par le fédéralisme d'alors.

Quant au fédéralisme futur, qu'il soit à la mode de Trudeau ou de n'importe quel premier ministre provincial, il ne faut pas se faire d'illusion sur sa force d'attraction. Si jamais il devient moins attractif pour cette métropole que l'indépendance ou que l'union avec les Etats-Unis, on peut prévoir que les Ontariens se montreront alors moins entichés de ses vertus et qu'ils feront savoir au reste du

Canada que le fédéralisme canadien doit rester ce qu'il a toujours été: rentable d'abord et surtout à leur province.

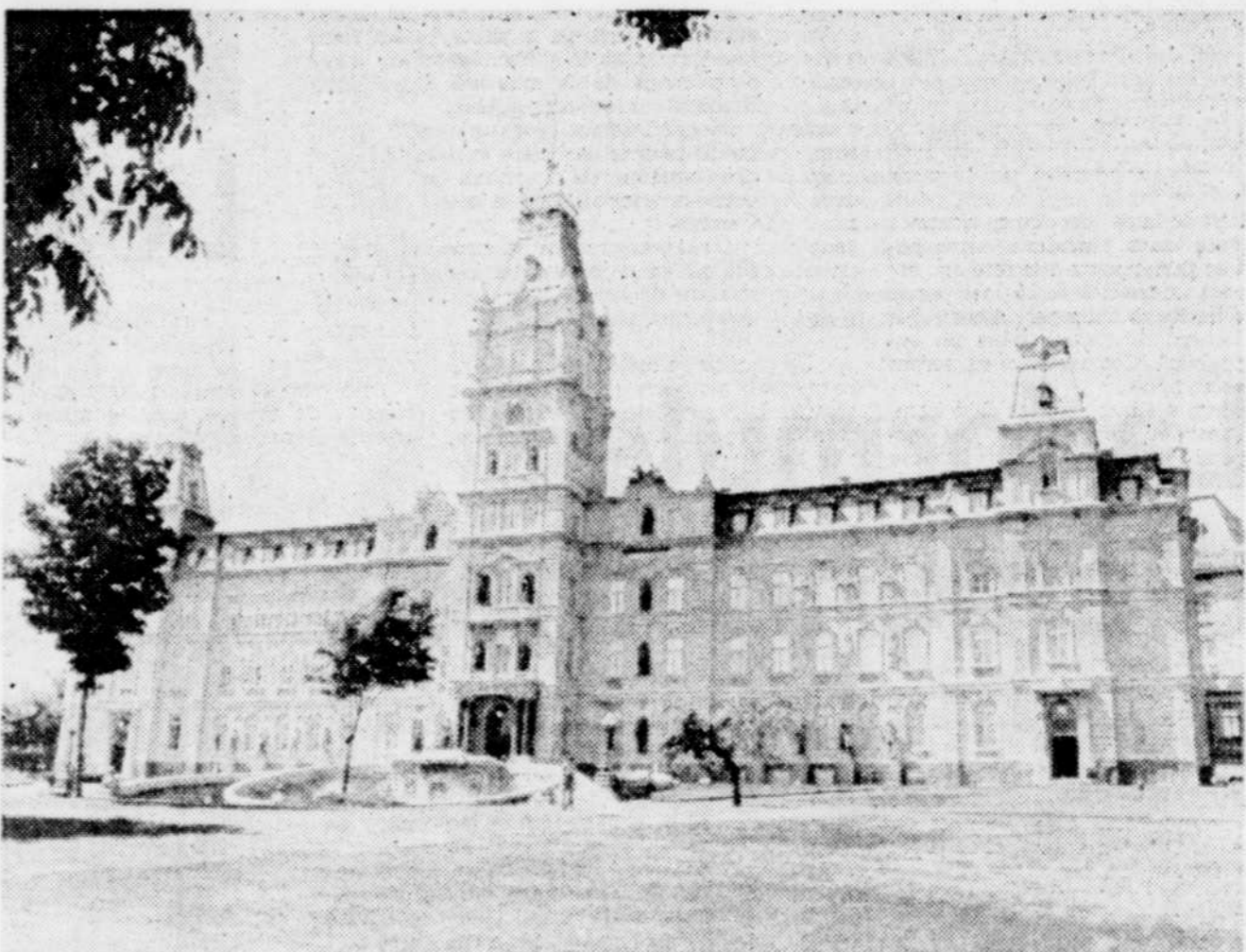
A. Boisvert Repentigny

## Un travail d'Orangistes

Au début du vingtième siècle les Orangistes préconisaient pour le Canada: "One Flag, One Tongue". La trahison vécue le cinq novembre 1981 amplifie cette vieille idéologie.

Désormais, je songe sérieusement à bannir les déclarations d'impôts du gouvernement raciste (Ottawa) à ma race et à ma langue.

Claude Bérubé Saint-Louis-du-Ha!-Ha! Témiscouata, P.Q.



Le parlement du Québec.

Le Soleil, Roland Marcoux

## Le francophone devant un dilemme

Il me semble que nous sommes pris dans un engrenage pernicieux avec la nouvelle situation constitutionnelle; le choix qui s'offre à nous repose sur un dilemme déchirant: nous devons probablement choisir bientôt entre deux résolutions, qui sont à l'opposé l'une de l'autre. D'un côté, c'est la résignation à la minorisation linguistique, culturelle, politique, etc, toujours plus grande du Québec à l'échelle du Canada et

qui aura des répercussions au Québec même. Une minorisation conduisant à l'assimilation des Québécois francophones dans quelques générations, à une assimilation qui ne serait pas totale dans ses caractéristiques mais suffisamment irréversible pour que la majorité francophone au Québec ne pense même plus être capable de prendre des mesures pour affirmer son statut de majorité au Québec. De l'autre côté, c'est la

résignation à l'indépendance, qu'elle soit accompagnée d'ententes économiques avec les anciens partenaires ou qu'elle soit complète, totale.

L'Europe occidentale vit, à l'heure actuelle, sous la menace du "être mort ou rouge" et elle ne semble plus vouloir écarter aussi aisément que par le passé, si l'on y oblige, la solution la moins apocalyptique: la vie même si celle-ci doit être "rouge". Quant à nous, la majorité francophone du Québec, nous restons-t-il comme unique solution la vie (c'est-à-dire la non-minorisation excessive, la non-assimilation) et l'indépendance, même si cela doit nous coûter des plumes? Pourquoi les "10 autres" cherchent-ils à nous plonger dans un dilemme aussi dramatique?

Marcel Cloutier Cap-Rouge

## "Le fédéral a trahi"

En ce lendemain du 5 novembre où le Québec a essuyé l'affront que l'on sait, la première pensée qui me traverse l'esprit est que le gros a mangé le petit, poussé par un instinct comme dans la sélection naturelle de Darwin. Le pessimisme se fait envahissant car il semble malheureusement trop certain que nous n'aurons jamais droit qu'à une demi-vie et que ce soit le sort du faible qui a le tort de vivre près du fort ou de ne pas prendre ses distances vis-à-vis de ce dernier.

Le gouvernement central avait seul le pouvoir de protéger le faible, mais au lieu de ça, il a joué de fourberies et de mensonges contre lui. Le ministre Joyal avait pourtant dit et répété sur les ondes qu'il fallait conserver un droit de veto pour le Québec. Ces gens ne sont-ils capables que de tromperies! Ils nous disent maintenant de continuer à négocier, mais sur quel ton! Sur le ton de l'arrogance qui dégoûte tout le monde. En même temps, ils ne mettent rien sur la table car ils ne peuvent plus rien mettre sans renier neuf autres signatures. Ils ont bouffé notre vouloir-être et il semble que l'indigestion reste la seule chose que nous pourrions leur souhaiter en réplique. C'est révoltant.

S'il est permis de parler de la trahison des provinces, il est clair

que la plus grande trahison vient du gouvernement fédéral, lui qui avait le devoir de protéger les assises du Canada.

On ne peut douter de la bonne foi de notre équipe car on ne peut douter de la sincérité dont elle a fait preuve dans l'organisation et le maintien du front commun des provinces. Si elle a été trop naïve de ce côté, bien malin qui aurait pu lui prédire ce qui est arrivé. Il est trop facile de jeter le blâme par la suite. Y avait-il autre chose à faire? Personne n'a su le dire avant aujourd'hui. Qu'est-ce qui nous reste à faire? L'entente signée par Québec sur le droit à la dissidence avec compensation financière n'ayant pas été brisée par le Québec, peut-elle encore tenir de quelque façon? Des précisions s'imposent.

D'autre part, sur la perte de notre droit de veto traditionnel, il me semble que ce n'est pas cette entente d'avril qui nous l'enlève mais bien plutôt le jugement de la Cour suprême quand il parle maintenant de consensus au lieu d'unanimisme comme naguère. Ceci a très bien été souligné par M. Blakeney, trop même. Cependant, il reste à savoir si un consensus doit comprendre le Québec. Là aussi, il semble que des précisions s'imposent.

Maurice Martel Citoyen de Sillery

## "C'est Québec et le Canada anglais"

Les neuf provinces anglaises et le fédéral se sont entendus en l'absence du Québec. C'est très instructif et révélateur. Le Québec n'est pas une province comme les autres: elle est française. Les provinces autres que le Québec se fichent pas mal de transférer des pouvoirs à Ottawa même dans des domaines comme l'éducation. Que leur importe que ce soit le provincial ou le fédéral, c'est toujours la majorité anglaise qui décide hors Québec.

Ici au Québec, c'est souvent la minorité anglaise à laquelle se colle une certaine minorité française qui décide à tout le moins au niveau du Parti libéral: c'est clair au niveau fédéral, c'est moins certain au niveau provincial où bien que les anglophones aient une voix au chapitre beaucoup plus importante que leur nombre le justifie, il arrive que le Parti libéral provincial doive tenir compte des désirs et as-

pirations de la majorité francophone; ne pas le faire ou ne pas le faire suffisamment conduit au désastre politique.

Messieurs nos députés fédéraux qu'attendez-vous pour ramener Trudeau à la raison et travailler vraiment pour conserver et accroître les pouvoirs du seul gouvernement que nous contrôlons vraiment comme francophones. N'ayez crainte, en le faisant avec une certaine passion, vous ac-

croissez ainsi vos chances d'accéder un jour au cabinet. Voyez la belle réussite que constituent les cas De Bané et Joyal.

Je souhaite que très bientôt, la majorité française au Québec décide de se conduire à une façon adulte et de contrôler la totalité du pouvoir politique dans le sens de ses intérêts de toutes natures.

Vive l'indépendance! André Laperrière Sillery

## M. Ryan, décidez-vous!

Pauvre M. Ryan, sera-t-il capable un jour d'arrêter de tourner comme une girouette et de se brancher. Un jour il proclame sa foi au nationalisme du Québec et voilà qu'avec le départ de M. Claude Forget on revoit les vraies couleurs du Parti libéral.

Vous n'avez plus aucune crédibilité, vous avez perdu les francophones, le Québec ne vous appartient plus et c'est tant mieux, car nous vivrons.

Je ne suis pas raciste, mais trop c'est trop, qu'on arrête de se plaindre du côté anglophone, ils ont au Québec, ce que les minorités francophones n'ont pas et ce qu'elles n'auront "jamais" dans le reste du Canada.

Votre parti est celui des anglophones, eux s'y reconnaissent. Vous préférez cette clientèle au détriment des francophones c'est parfait, mais dites-le donc franchement au moins.

Notre survie en tant que peuple est plus importante que le pouvoir que vous voulez.

Denis Bergeron Charlesbourg

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Marie Dubé Sainte-Foy

## Trudeau pire que le conquérant

Le projet de rapatriement de la constitution du Canada, dont s'apprête à réaliser M. Trudeau, est d'une ampleur catastrophique pour le pays tout entier et plus spécifiquement pour le Québec.

Depuis 200 ans, la situation du Québec à l'intérieur du Canada a toujours été très vulnérable et considérée souvent marginale due à notre unicité linguistique et culturelle en Amérique du Nord.

Si on relit l'Histoire, les récits et les luttes n'ont pas manqué à ce peuple de Canadiens français, qui a su conserver son identité à travers cette mer envahissante d'un continent d'anglophones. Qui mieux que Louis Hémond, ce grand poète du début de siècle, a su comprendre cette nation québécoise et lui faire dire: "Ils sont venus pour rester" et aussi "C'est un peuple qui ne sait pas mourir". Oui, nous voulons vivre, vivre d'une manière décente.

Pour cela, il faut savoir marcher et non ramper. Pour être forts, il faut se serrer les coudes, spécialement dans des moments difficiles que nous vivons et que nous vivrons. La division entre nous serait néfaste et nous affaiblirait.

La nécessité de conserver le pouvoir entier sur des droits aussi essentiels que ceux de la langue et de l'éducation, devient pour nous, Québécois, fondamentale. Ces droits linguistiques si difficilement conservés depuis 1760, et remis en question en 1981 par M. Trudeau, mais d'une manière plus subtile, que les conquérants du XVIIIe siècle, n'est-ce pas odieux?

Lorsque M. Trudeau impose l'article 133, touchant à la langue d'enseignement ne le fait-il pas dans un but bien déterminé: en attaquant le peuple québécois, dans ce qu'il a de plus vulnérable,

# Le conflit à CFER / Rimouski risque de durer longtemps

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil

MATANE — Portant strictement sur des aspects monétaires, le conflit de travail qui dure depuis 59 jours entre la station de télévision privée CFER-TV de Rimouski et ses 41 employés syndiqués, pourrait s'éterniser encore pendant de longs mois.

C'est l'impression dégagée par des porte-parole des parties patronale et syndicale lors de leur passage hier au cercle de presse de Matane pour exposer leur point de vue respectif.

L'entreprise de télédiffusion a déclaré, le 22 septembre, un lock-out après deux rondes infructueuses de négociations. Depuis une troisième ronde de négociations, après avoir offert des possibilités de règlements, a débouché sur une impasse. Devant le rejet à 87 pour 100 des dernières offres, la partie patronale s'est interrogée publiquement si elle ne devait pas retirer simplement ces der-

nières offres. Elle a demandé au médiateur Albert Maisonneuve d'intervenir.

"Un long conflit? Je ne sais pas, a commenté prudemment M. Jean-Pierre Pampalon, directeur général et vice-président de CFER. Nous croyons qu'il aurait pu y avoir accord sauf sur un ou deux points avec notre dernière offre. Le médiateur travaille à notre demande. Il a beaucoup de choses à débayer avant d'organiser une rencontre."

Plus direct, le président du syndicat, M. Paul Lapointe, a laissé tomber: "Il est acquis pour nous que les prochains mois seront durs mais déterminants pour l'avenir des employés qui se sentent plus solidaires que jamais." Il a ajouté en entrevue: "Nous sommes prêts pour un bon bout de temps. C'est définitif qu'on s'assoit pour quelques mois."

## Aspect monétaire

Les deux parties s'entendent sur

un point: le conflit pour la signature d'une première convention collective de travail n'est nullement idéologique. Il porte entièrement sur des aspects monétaires.

"Nous n'avons reçu aucune demande portant sur des aspects professionnels ce qui nous a déçus, a affirmé M. Pampalon. Ce qui nous amène à nous interroger si les syndiqués ne sont pas uniquement intéressés par l'argent."

M. Lapointe a répliqué au SOLEIL: "Nous n'essayons pas de nous ingérer dans les affaires de l'employeur. L'amélioration de la qualité d'information, c'est à lui de la faire. C'est un premier contrat de travail collectif et nous essayons de protéger les gens actuellement au service de l'information."

"Nous voulons protéger des droits acquis." CFER diffuse depuis septembre sur Gaspé-Nord. "Nous ne demanderons pas une autre équipe de

production, fait-il remarquer. L'entreprise a élargi son territoire à des fins purement commerciales."

## Offres

M. Pampalon a indiqué que CFER, qui fait partie du holding de Télé-Capitale, n'ira pas plus loin dans ses offres monétaires. "Réparties sur trois ans, a-t-il soutenu, elles donnent des augmentations des salaires actuels de 60 pour 100 (...) en plus de sept à 14 pour 100 en raison de la reconnaissance du principe de l'ancienneté."

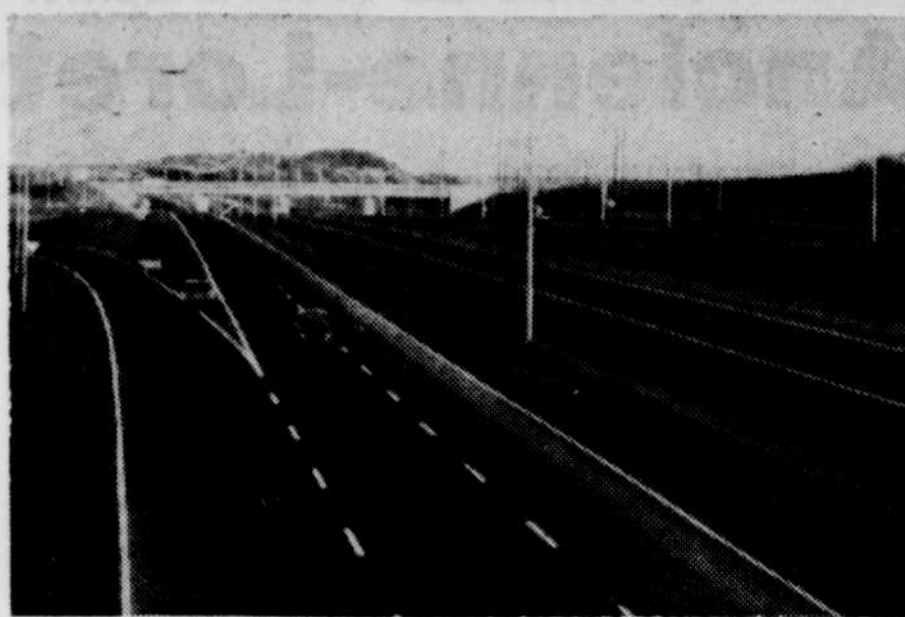
Selon M. Lapointe, il ne faut pas perdre de vue que depuis l'ouverture de CFER en 1978, "un jeune groupe de travailleurs ambitieux s'est vu à maintes reprises abusé (...) pour se créer un milieu de travail sain et rémunérateur."

"Les revendications sont simples et honnêtes: rétablir l'équilibre dans la balance." Le syndicat vise la parité avec leurs confrères de Télé-Capitale à Québec. "Les offres sont de 54 pour 100 sur trois ans, a corrigé M. Lapointe. Pour 19 des employés, les offres correspondent à une augmentation totale (trois ans) de moins de 20 pour 100 et dans certains cas de 12 pour 100. Nous avons tout un rattrapage à effectuer."

De plus, a indiqué M. Lapointe, la partie patronale offre de s'abonner largement dans les cachets des annonces. Pour M. Pampalon, il s'agit d'un principe d'équité et "le principe de cachets ne doit pas s'appliquer lorsqu'il fait partie du travail journalier". Quant à la parité, dit-il, les contextes socio-économiques de l'Est du Québec et de Québec sont différents.

Aucune rencontre n'est prévue entre les deux groupes. Autre indice qui laisse croire à un conflit qui perdurera, la programmation a subi de bien légères modifications si ce n'est pour les nouvelles régionales. Plus important, la publicité continue d'être diffusée. M. Pampalon a été très évasif lorsque les journalistes lui ont demandé si la station était toujours profitable.

"Un conflit coûte toujours à l'employeur et aux employés", a-t-il répondu. Le président Lapointe a affirmé qu'il connaissait des marchands qui voient leur publicité être en ondes malgré leur volonté de boycotter la station. La publicité serait diffusée gratuitement dans ces cas. "Ce sont les affirmations du syndicat qui sont gratuites", a rétorqué M. Pampalon.



Thetford ne sera pas reliée à la 20 par une autoroute.

# Pas d'autoroute dans la région de l'Amiante

par Fortunat MARCOUX

THETFORD-MINES — La région de l'Amiante n'aura pas d'autoroute qui la reliera à la route transcanadienne 20.

Une étude complémentaire réalisée par la firme Urbanex Inc pour le compte du ministère québécois des Transports confirme les conclusions d'un rapport préparé par les fonctionnaires en 1980, pour doter la région d'une voie rapide, il sera suffisant d'entreprendre des travaux de réfection de la route 265 dont la construction d'une voie de contournement à la hauteur de la municipalité de Saint-Ferdinand d'Halifax et l'aménagement de voies auxiliaires pour le trafic lourd.

Le rapport n'a pas été rendu public encore. Selon le document, il en coûterait \$16 millions pour améliorer la route 265. Dans leur étude, les fonctionnaires avaient estimé le coût des travaux à \$7 millions.

Cette solution de rechange a l'avantage d'être beaucoup moins coûteux par rapport aux investissements de 90 millions qui seraient requis pour

construire une autoroute de 29 milles.

Alors ministre des Transports, M. Denis de Belleval avait commandé une nouvelle étude, d'une entreprise privée, au coût de \$75.000 pour évaluer la rentabilité du projet après que le rapport préparé par ses fonctionnaires eut été rejeté par les organismes socio-économiques de la région de Thetford. Ces derniers avaient reproché aux fonctionnaires de n'avoir tenu compte d'aucune perspective économique.

"L'autoroute de l'Amiante" était devenue une priorité à l'issue du sommet économique régional tenu à Thetford en juin 1979. Les participants avaient soutenu que la voie rapide était nécessaire pour assurer le développement économique de la région et lui permettre de bénéficier au maximum des retombées de la politique gouvernementale de l'amiante.

Le député provincial de Frontenac, M. Gilles Grégoire, a confirmé qu'il avait en main une copie du document. Il a refusé de préciser quand et où l'étude serait rendue publique.

## Journée des femmes à Matane

# Reprise à Rimouski des démarches juridiques

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil

MATANE — Les démarches juridiques entourant l'accrochage entre des policiers municipaux et cinq hommes, le 7 mars, à Matane, reprendront à la cour des assises de Rimouski, lundi.

Cependant, le dénouement de l'affaire survenue lors de la célébration de la Journée internationale des femmes risque de prendre encore plusieurs mois.

Déjà quatre des cinq hommes impliqués dans l'incident entre policiers et participants à la fête ont été reconnus coupables le 29 mai par le juge Charles B. Quimper "d'avoir fait illégalement du tapage dans un endroit public". Ces accusations seront portées en appel.

Lundi à Rimouski, les cinq hommes devront répondre à des accusations de voies de fait sur des

agents de la paix, d'évasion de garde légale et d'entrave au travail de policiers. Le procès débutera en après-midi après le choix des personnes qui composeront le jury.

Le "Comité de lutte contre les activités discriminatoires de la police à Matane le 7 mars 1981", formé au lendemain de l'incident, a demandé à la Commission de police du Québec d'instituer une enquête publique sur le comportement de deux policiers municipaux. Un enquêteur de la commission déposera son rapport vers le début de décembre et l'organisme gouvernemental jugera alors de la pertinence de tenir l'enquête demandée.

## Appuis

Le comité de lutte a déjà suscité et recueilli plusieurs appuis. Selon le comité: 3.000 personnes ont signé une pétition d'appui, plus de 50 syndicats, plus de 30 regroupements de femmes

(dont le Conseil du statut de la femme) et quelque 42 groupes populaires ont signifié leur solidarité"; la Ligue des droits et libertés a donné son appui notamment en consacrant un pamphlet invitant à "soutenir les cinq de Matane".

Plusieurs syndicats ont expédié une lettre au ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, pour que les accusations contre les cinq hommes soient retirées. De plus, le comité a recueilli \$10.000 pour le fonds de défense des accusés. A ce jour, quelque \$7.000 ont déjà été utilisés. Le comité vise à obtenir un autre \$10.000 par diverses actions dont une soirée de solidarité qui aura lieu ce soir même au bar "La Contre-basse" de Matane.

En plus de celui de Matane, des comités de défense ont été mis sur place à Rimouski, Montréal et Québec.

# Le projet de radio MF dans Charlevoix se concrétise

par Denis GAUTHIER  
(collaboration spéciale)

SAINT-HILARION — Les promoteurs d'un projet d'implantation d'une station de radio, de type MF communautaire, dans Charlevoix, pourront continuer à aller de l'avant, puisque lors de l'assemblée générale de fondation, la quarantaine de personnes présentes ont procédé à la formation d'un conseil d'administration et à l'adoption des règlements généraux d'une corporation à but non lucratif.

L'assemblée, tenue ces jours derniers à Saint-Hilarion, figurait comme l'une des étapes importantes à l'intérieur du processus devant conduire à la mise en opération de cette éventuelle station.

Une équipe de trois personnes, embauchées sur un programme de développement communautaire parrainé par Télé-Baie, de Baie-Saint-Paul, terminera ses activités en décembre prochain et il fallait mettre sur pied une structure qui regroupe des personnes bénévoles et qui servirait éventuellement de coordonnateur pour les prochaines démarches.

Le conseil d'administration devra chercher des fonds pour la réalisation d'une étude sur les possibilités techniques de réaliser le projet. A ce sujet, une demande pour une subvention de \$5.000 a déjà été adressée au ministère des Communications du Québec. Si l'étude technique s'avère concluante et réalisable, il faudra par la suite faire une étude de viabilité avant d'aller présenter le dossier au CRTC.

Pour aider le conseil d'administration dans ses diverses fonctions, les participants à l'assemblée ont procédé à la

formation de trois comités qui s'occuperont respectivement de la programmation, de la gestion et du financement et de la promotion.

## Sensibilisation

Le projet d'implantation d'une station MF dans Charlevoix a pris naissance il y a plus de un an. Les travailleurs du programme de développement communautaire se sont principalement occupés de la sensibilisation des gens et des organismes

du milieu. Ainsi, ils ont rencontré des membres des principaux groupements de la région pour leur expliquer les objectifs poursuivis et pour obtenir leur appui. Ils ont également procédé à la publication d'un pamphlet qui a été distribué dans la plupart des foyers par la poste.

On a profité de l'été pour réaliser un sondage téléphonique sur les habitudes d'écoute des Charlevoisiens. Quelque 800 personnes ont été jointes. Il y ressort que

85 pour 100 des gens possèdent un poste MF et que 92 pour 100 se sont prononcés en faveur de l'implantation d'une nouvelle station purement charlevoisienne. On peut actuellement capter quatre stations de radio dans Charlevoix soit CHGB-La Pocatière, et CJFP—Rivière-du-Loup qui recueillent la large part de la cote d'écoute, CHRC-Québec et CKBM-Montmagny figurent également au chapitre des stations captables.

**BRUNSWICK**  
Depuis 1845

le plus grand nom du billard



15 modèles à votre choix.  
6' à 12' de longueur  
À compter de **425 \$**

Salle de montre ouverte le jeudi jusqu'à 20h30, le samedi jusqu'à 16h30  
215, rue Caron  
Tél: 529-5395

**VOUS AVEZ BEAUX JEUX chez M MENDES**

Specialistes du billard, des quilles et jeux familiaux



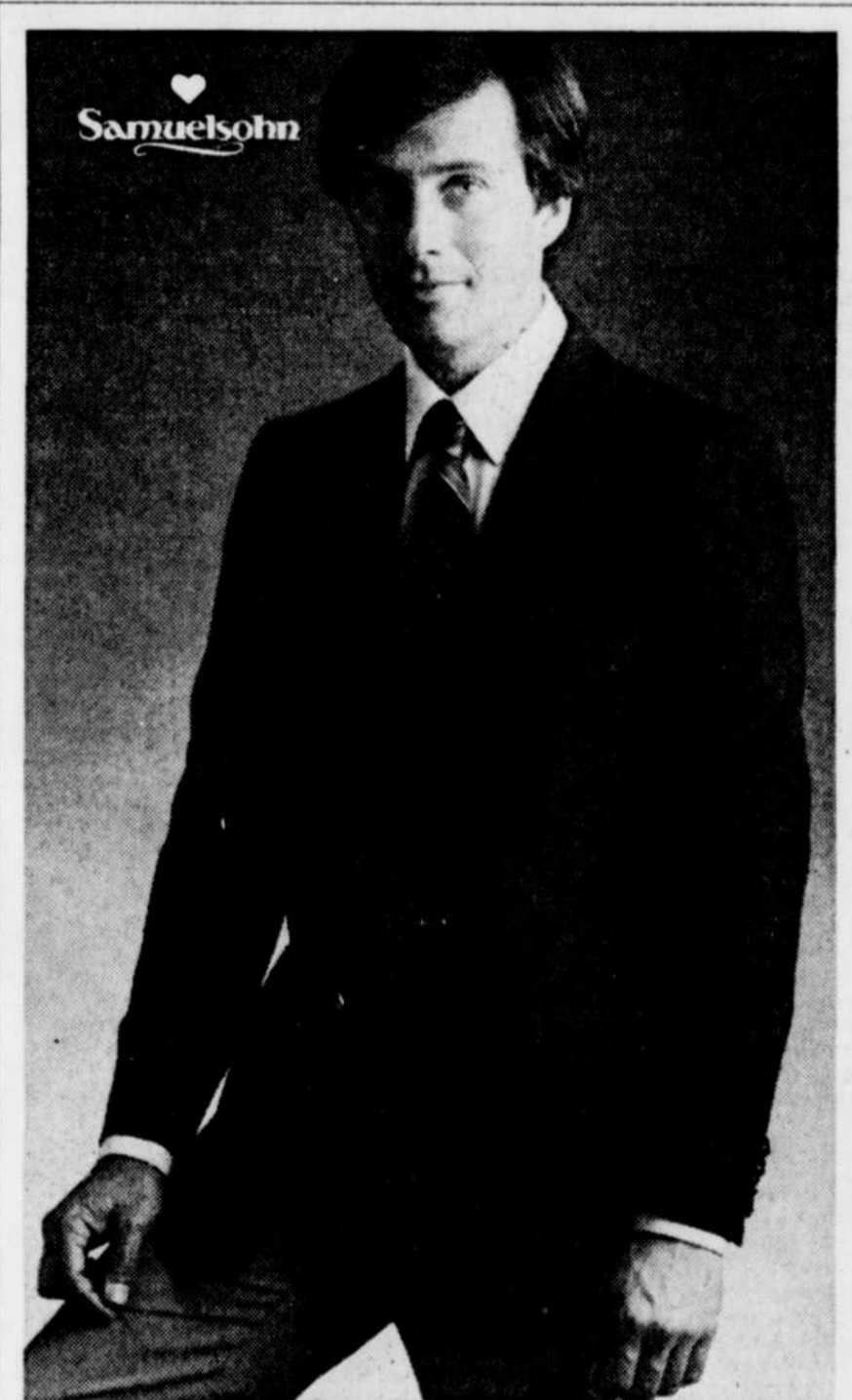
Pour lui  
De la classe,  
de la race, l'allure cavalière

**234 \$** Haute: cuir brun ou naturel  
**198 \$** Mi-jambe: cuir kaki ou naturel

**Faites cavalier seul Simard & Voyer**

Galeries de la Capitale, Place Québec, Place Ste-Foy, Place Laurier, Galeries Chagnon, Place Fleur de Lys

**L'ÉLEGANCE PORTE LE NOM SIMARD & VOYER**



**Le blazer** prend un nouveau départ avec cette version. Ce mélange très à la page de laine et de polyester le rend indispensable dans la garde-robe de l'homme contemporain. Élégalement taillé, vous aimerez le porter autant à vos réunions d'affaires qu'à vos sorties galantes.

**BOUTIQUE MASCULINE**  
3195, CHEMIN STE-FOY, STE-FOY, 666-9508  
CENTRE D'ACHATS DE LA COLLINE



Autre succursale:  
**BOUTIQUE MASCULINE** (pour homme)  
CENTRE D'ACHATS PLAZA LAUREN, 669-4436

# Avec l'arrivée de Hervé Saint-Pierre Ancienne-Lorette tiendra une élection partielle

par Pierre-Paul NOREAU

Il y aura scrutin populaire afin de déterminer qui remplacera le conseiller Jean-Claude Boivin, comme représentant du quartier Saint-Olivier à l'Ancienne-Lorette.

En effet, un second candidat, M. Hervé St-Pierre, est officiellement entré dans la course de l'élection partielle. M. Jean-Roch Côté, ex-vice-président du "Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette" avait quant à lui fait connaître son intention de succéder au conseiller démissionnaire la semaine dernière.

L'entrée en lice de M. St-Pierre constitue en quelque sorte une réaction d'un groupe de citoyens du quartier Saint-Olivier à la première candidature. "Il n'était pas question pour moi, comme pour plusieurs autres personnes du quartier, d'accepter la dictature et le parachutage. Aussi des citoyens m'ont demandé d'aller défendre les intérêts du quartier au conseil, parce que pour nous, la représentativité est très importante. Il est fondamental d'avoir comme conseiller un candidat qui soit un habitant du quartier," de dire le nouvel aspirant.

Bien que M. St-Pierre présente son opposant comme un ami et un ancien confrère de travail, il reproche à M. Côté d'avoir été parachuté dans Saint-Olivier comme candidat, alors qu'il réside dans le quartier Des Pins. Mais plus encore, il s'en prend à M. Emile Loranger, président du "Comité des payeurs de taxes", dont l'attitude

est jugée équivalente à celle d'un dictateur.

### Dictature

M. St-Pierre fonde son accusation sur un document électoral distribué dans le quartier la semaine dernière. Sur cette invitation à appuyer la candidature de M. Jean-Roch Côté et qui a été signée par M. Emile Loranger, on peut lire que "l'élection est le seul moyen pour le comité d'obtenir l'information que nous cache le conseil municipal." Cette élection est par ailleurs présentée comme une alternative très claire, soit un appui au maire Marcel Pageau qui a endetté la ville et haussé les taxes, ou encore un appui à Jean-Roch Côté "celui qui a forcé le conseil à réduire ses dépenses" par le blocage des règlements d'emprunt non essentiels.

Pour M. St-Pierre, cette façon de présenter les choses constitue de la dictature pure et simple. "Tout d'abord, comment M. Loranger peut-il parler au nom du Comité des payeurs de taxes, alors que jamais l'assemblée générale n'a été invitée à faire son propre choix? Comment peut-il dire par ailleurs que toute autre candidature que celle de M. Côté est un appui au maire Pageau? Que fait-il du respect et du droit de tout citoyen de se présenter, comme le veut la loi?"

Dans sa lancée, M. St-Pierre précise que le travail positif accompli par le "Comité des payeurs de taxes" se trouve entaché par l'attitude et la façon de faire de son président. Ad-

venant d'ailleurs qu'une assemblée générale soit convoquée, M. St-Pierre entend à titre de membre en règle du groupe de citoyens, demander la démission de M. Loranger. Si par ailleurs, l'assemblée générale accepte de conférer une vocation politique au comité qui avait été jusqu'aux derniers événements, un groupe apolitique, M. St-Pierre est prêt à se rendre avec son colistier devant les membres, pour savoir lequel des deux a réellement droit à l'appui populaire.

### Indépendant

M. St-Pierre avoue n'avoir pas fait autant que son adversaire pour le comité de citoyens, n'ayant entre autres pas assisté aux assemblées générales, n'ayant jamais signé le registre pour contraindre un règlement d'emprunt, ni non plus participé à la chaîne téléphonique. Il se définit de toute manière comme un indépendant qui se présentera au conseil sans avoir les mains liées à qui que ce soit.

Dans ses engagements, M. St-

Pierre précise qu'il apportera "au conseil une non-appartenance à l'administration actuelle, tout en garantissant un travail positif". Il ne se veut aucunement le successeur de M. Boivin à titre d'allié assuré au conseiller Jacques Fauchon, ce dernier qu'il juge sévèrement, l'ayant vu à l'oeuvre lors de la séance du conseil de lundi dernier. Enfin, M. St-Pierre n'entend pas être le porte-voix du comité des payeurs de taxes au conseil municipal. "Je serai cependant toujours

disposé à soumettre au conseil les projets positifs qu'ils viennent de m'importer."

Au chapitre de ses engagements électoraux, M. St-Pierre précise qu'il veut faire de l'information et de la consultation ses chevaux de bataille. Il se veut un homme d'une présence constante dans son quartier et entend d'ici quelques jours, faire la critique du rapport sur la situation financière de la ville, présenté en début de semaine par le maire Marcel Pageau.

## J.-Roch Côté dépose son bulletin de présentation

par Monique GIGUERE

Fort de l'appui de 50 pour 100 des citoyens du quartier Saint-Olivier, Jean-Roch Côté déposera aujourd'hui à l'hôtel de ville son bulletin de présentation en vue de combler le siège laissé vacant par le conseiller démissionnaire Jean-Claude Boivin, lors de l'élection partielle du 6 décembre, à l'Ancienne-Lorette.

Cinquante pour cent de la population de Saint-Olivier, a indiqué en conférence de presse, hier, M. Côté, cela signifie l'appui de 316 foyers sur 652 et 518 signatures, alors que la loi n'en requiert que 10 pour pouvoir se

porter candidat à une élection municipale.

Cet appui des gens du quartier en élection est d'autant plus important pour M. Côté qu'il n'habite pas Saint-Olivier, mais le quartier des Pins. Le domicile constitue donc le point faible de la candidature de M. Côté, son talon d'Achille; ses points forts étant l'appui dont il jouit de la part du Comité des payeurs de taxes et du conseiller Jacques Fauchon.

Les raisons ne manquent d'ailleurs pas à M. Côté pour justifier sa candidature. Il rappelle qu'il a activement participé à la mise sur pied

du Comité des payeurs de taxes, qu'il bénéficie de l'appui du président, qu'il a assisté à toutes les réunions du conseil municipal depuis une quinzaine de mois, qu'il connaît bien les dossiers de la ville et qu'il a réussi à bloquer quatre règlements d'emprunt, jugés aussi inutiles que farfelus, à l'hôtel de ville.

Bref, M. Côté se sent de taille pour affronter le maire Marcel Pageau et son équipe de quatre conseillers inconditionnels. M. Pageau siège au conseil municipal de l'Ancienne-Lorette depuis près de 20 ans et il en est le maire depuis une bonne douzaine d'années.



M. Jean-Roch CÔTÉ

### Un cheveu sur la soupe

De son côté, le président du Comité des payeurs de taxes, Emile Loranger, rejette du revers de la main les accusations de malhonnêteté portées contre lui par Hervé St-Pierre, l'adversaire de M. Côté au poste vacant de conseiller.

"Hervé St-Pierre est arrivé comme un cheveu sur la soupe, a remarqué M. Loranger, il n'a pas recherché la caution du comité, n'a jamais répondu à ses appels et n'a assisté à aucune séance du conseil municipal depuis au moins un an."

M. Loranger juge primordial que le conseiller qui remplacera Jean-Claude Boivin soit une personne acquise aux objectifs du comité des payeurs de taxes, une personne qui aura à coeur de défendre les intérêts des contribuables avant ceux de la ville.

### Taxes

Aussi, M. Côté fait-il d'une réduction des taxes municipales son principal cheval de bataille pendant cette lutte électorale.

Après avoir fait observer que la municipalité s'achemine vers un surplus budgétaire de \$300,000 au 31 décembre, grâce notamment au blocage de quatre règlements d'emprunt par le comité des payeurs de taxes, M. Côté suggère que ce montant soit

affecté au budget de fonctionnement de 1982. Cela permettrait, selon lui, de réduire de 12 à 7 pour 100 l'augmentation de la taxe foncière annoncée par le maire Pageau.

M. Côté souligne que les taxes à l'Ancienne-Lorette ont augmenté de 58,5 pour 100 au cours des trois dernières années. Le compte de taxes de \$1,000 en 1979 atteindrait, en effet, \$1,585 en 1982. "Ils ne font pas de miracle, a lancé M. Loranger pour expliquer les surplus budgétaires réalisés par la ville, c'est tout simplement qu'ils nous ont trop taxés."

M. Loranger ajoute que l'endettement par tête atteint \$1,000 à l'Ancienne-Lorette comparativement à \$600 en moyenne pour les autres municipalités de la région. De plus, le service de la dette ne serait plus qu'à deux points du seuil critique de 40 pour 100 du montant total du budget.

Il est donc important pour le comité des payeurs de taxes que M. Côté remporte la victoire le 6 décembre et aille prêter main-forte à son collègue Fauchon, à l'heure actuelle seule voix discordante à la table du conseil.

## Les certificats-cadeaux de l'interurbain, la réponse à vos souhaits.



**A** certains moments de l'année, les sentiments prennent le pas sur tout le reste et s'expriment avec encore plus d'intensité. À ces moments-là, le plus beau des cadeaux, c'est la voix de ceux qu'on aime.

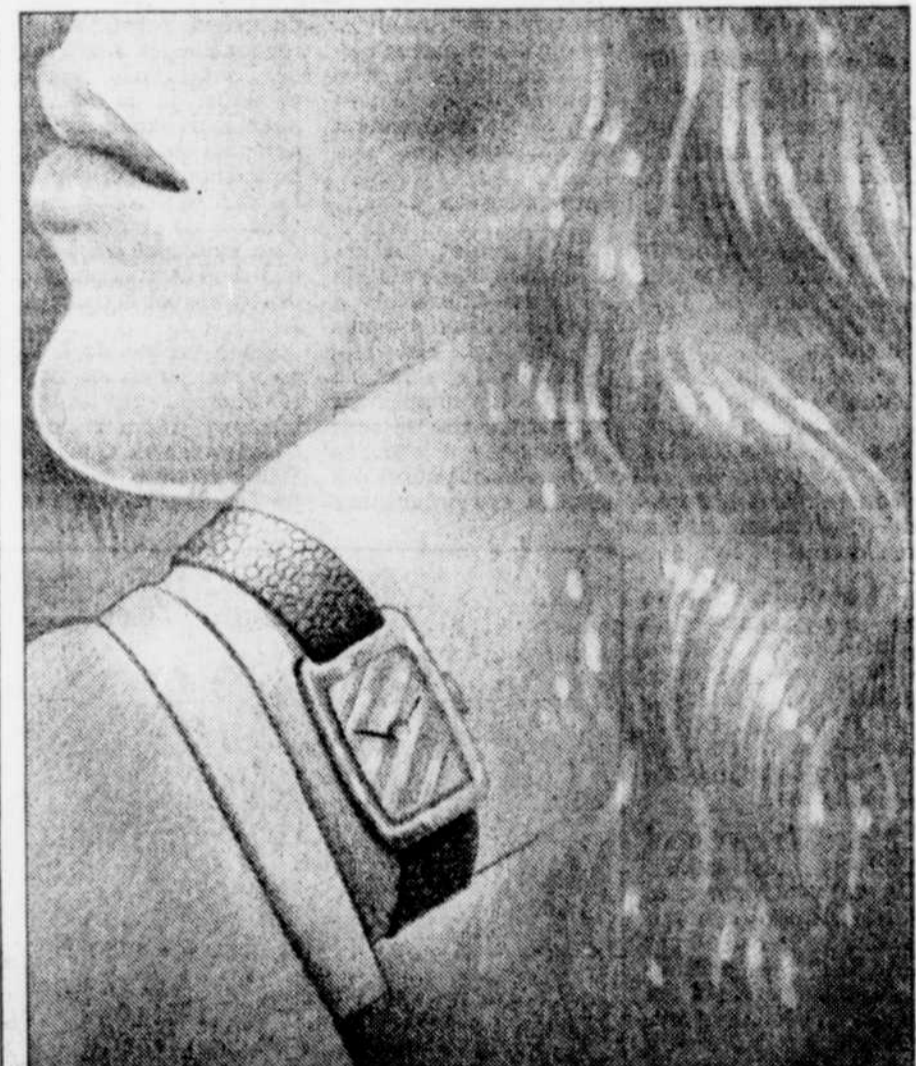
Alors, pourquoi ne pas offrir à ceux que vous aimez les certificats-cadeaux de l'interurbain? L'ensemble de quatre certificats-cadeaux, d'une valeur de cinq dollars chacun, se présente avec une jolie carte de souhaits dans son enveloppe. L'ensemble ne coûte que vingt dollars. Vous les achetez en personne à votre Téléboutique\* ou par téléphone en composant sans frais le 1-800-361-5710.

Les certificats-cadeaux de l'interurbain, c'est la réponse à vos souhaits!

\*Consultez l'annuaire pour connaître l'adresse de la Téléboutique la plus près de chez vous.



**L'interurbain  
Bell**



**WRS SAARD  
BIJOUTIER-VOAILLIER**

Centre commercial Parc Falaise  
2461, chemin Saint-Louis, Sillery  
Téléphone: (418) 653-3115

Des montres dans tous les styles  
adaptées aux goûts de l'heure  
Un service après-vente impeccable

**20%** sur toute la marchandise en magasin

RÉALISATION • RESTAURATION • RÉPARATION  
Membre de la Corporation des Bijoutiers du Québec

# Les taxes pourraient monter, à Cap-Rouge

par Vincent CLICHE

Le maire de Cap-Rouge, M. André Juneau, n'est pas très confiant de pouvoir présenter pour 1982 un budget sans hausse des taxes foncières.

C'est ce qui se dégage du rapport sur l'état de santé des finances municipales que le maire a présenté, cette semaine, à ses concitoyens.

Rappelant que la taxe foncière n'avait pas augmenté à Cap-Rouge au cours des deux dernières années, le maire Juneau s'est demandé si son administration pourra répéter le même exploit dans "une conjoncture économique extrêmement difficile où les taux d'intérêt effleurent ou dépassent les 20 pour 100 tandis que l'inflation sera supérieure à 12 pour 100".

"Le travail de préparation du budget 1982 ne fait que débuter et je

n'ai que peu de détails à vous fournir" a déclaré le maire Juneau.

"Cependant, a-t-il poursuivi, certains facteurs importants sont connus tels, les taux d'intérêt élevés que nous devons payer sur le fonds de roulement de la municipalité et un montant de \$79.000 que nous devons verser au BAEQM."

"Encore cette année, le service de la dette augmentera également de façon substantielle, résultat d'émissions d'obligations réalisées début et fin 1981 pour le financement de travaux exécutés en 1980 et 1981" de dire M. Juneau.

Le maire a aussi mentionné que l'année 1982 sera celle de la négociation des conventions collectives avec les employés municipaux, facteur d'importance puisque la masse salariale représente 25 pour 100 du budget total de la municipalité.

Selon le maire, il faudra aussi

composer avec les hausses du coût de l'énergie, particulièrement au chapitre de l'électricité et des carburants et avec la hausse généralisée de tous les biens et services.

M. Juneau constate cependant que les revenus de la municipalité connaîtront une hausse automatique à cause du développement domiciliaire qui a connu un essor prodigieux en 1981 et a entraîné une augmentation d'évaluation de plus de \$24 millions, à la fin d'octobre 1981.

En combinant tous ces facteurs et ceux encore inconnus des hausses imputables aux organismes régionaux tels que la CUQ et la CTCUQ, le maire Juneau ne peut rien promettre si ce n'est qu'il sera loyal "dans la mesure du possible" à son engagement de freiner les hausses de taxes.

"Je vous convie donc à la lecture du budget le 17 décembre prochain pour connaître la réponse à toutes ces questions", a ajouté le maire Juneau.

Pour 1981

Le maire a aussi fait son rapport sur le déroulement du budget 1981. "Nous ne prévoyons pas de surplus ni de déficit important pour 1981", a-t-il dit.

"Globalement, a-t-il expliqué, les revenus de 1981 enregistrent un surplus de \$105.291 tandis que les dépenses se sont accrues de \$78.563, laissant un surplus de \$26.728. Ce surplus appliqué à un déficit prévu de \$44.776 au 31 août 1981 explique le déficit estimé de \$18.048 prévu à la fin de 1981. Nous sommes enclins à considérer ce déficit comme étant un maximum que nous pourrions atteindre; cependant compte tenu de certains impondérables, comme la température, il pourrait diminuer et être même complètement annulé."

Le budget de Cap-Rouge, en 1981, était de \$5.103.662.



Coopérative comprenant plusieurs services, à Loretteville.

Le Soleil, Yvon Monerain

# Coop des consommateurs de Lorette: ristourne record

par Marc LESTAGE

La Coopérative des consommateurs de Lorette, qui exploite le magasin Cooprix de Loretteville, ainsi qu'une épicerie coopérative, un centre de jardinage et un centre de distribution, a enregistré une progression record du volume de ses ventes durant la dernière année et versera une ristourne de 2,12 pour 100 à ses 3.915 sociétaires.

Le président de cette coopérative, M. Claude Poulin, a expliqué hier soir, lors de l'assemblée annuelle des membres, que cette progression phénoménale tenait au succès remporté par le nouveau Cooprix de la rue Saint-Louis, ouvert en juin 1980.

La semaine dernière, ce supermarché de 17.000 pieds carrés a enregistré des ventes de \$265.000, ce qui correspond presque au double du volume normal des ventes garantissant la rentabilité du magasin. Pour satisfaire cet achalandage accru,

on compte ajouter une nouvelle caisse d'ici peu et améliorer l'équipement du comptoir express de service.

Les ventes

Au total, la Coopérative des consommateurs de Lorette a enregistré un volume d'affaires de \$12.375.841 au cours de l'exercice terminé au 29 août 1981. Ce montant est constitué des ventes au Cooprix, \$9.105.096, à la Coopérative de la rue Valcartier à Loretteville, \$3.201.677, au centre de jardinage, \$28.166, et au centre de distribution, \$69.068, deux nouveaux services qui n'ont fonctionné que durant 10 et 11 semaines respectivement durant cet exercice.

L'an dernier, la coopérative avait enregistré un total de ventes de \$5.186.864, puisque le nouveau Cooprix n'avait ouvert ses portes que 11 semaines avant la fin de l'exercice, soit en juin 1980.

La coopérative qui emploie maintenant 85 travailleurs réguliers et 21 à temps partiel a enregistré un trop-perçu de \$429.744 pour ce dernier exercice. Les administrateurs ont recommandé le paiement d'une ristourne de 2,12 pour 100 aux membres sur le total de leurs achats de l'année, ce qui représente environ \$163.000. Le solde du montant servira à payer les impôts et à gonfler le total de la réserve générale qui atteignait \$549.211 au 29 août 1981, comparativement à \$348.454 l'an dernier à pareille date.

La coopérative réalise environ 70 pour 100 de son volume d'affaires directement auprès de ses membres, ce qui est suffisant théoriquement pour assurer la rentabilité du groupe, sans recourir à la clientèle non membre qui est néanmoins très importante présentement dans les quatre unités de vente de la coopérative.

Source contaminée

# Boischatel a employé les grands moyens

par Gérald OUELLET

Le bassin de rétention qui a été construit pour prendre l'eau plus facilement tout près de la rue Notre-Dame, dans l'escarpement de la rivière Ferrée, à Boischatel, a été "détruit" suite à une décision des membres du conseil municipal de Boischatel.

De plus, le tuyau situé à proximité du bassin de rétention et qui reçoit les égouts de surface du secteur a été "recouvert" de terre pour empêcher les gens de s'approvisionner en eau. C'est ce que déclarait hier le maire Roland Lavoie, lors d'une entrevue qu'il accordait au SOLEIL.

En effet, même si les autorités municipales de Boischatel ont placé une pancarte qui dit: "Attention! Eau non potable" tout près de la rue Notre-Dame, dans l'escarpement de la rivière Ferrée, les gens en partie des citoyens du

secteur de Courville à Beauport continuaient à s'approvisionner dans un tuyau à proximité d'un lieu qui reçoit les égouts de surface du secteur.

On se rappelle que dans son édition du 5 novembre, LE SOLEIL annonçait qu'Environnement-Québec avait découvert, après analyses, que la source était contaminée. L'eau accumulée dans le bassin de rétention n'est aucunement protégée contre toute forme de contamination.

Enfin, comme l'indiquait à nouveau hier le maire Roland Lavoie, on doit protéger les gens malgré eux et la municipalité a été dans l'obligation d'utiliser sa machinerie lourde pour "détruire" le bassin de rétention qui avait été construit pour prendre l'eau plus facilement et "recouvrir" le tuyau à proximité qui reçoit les égouts de surface du secteur.

Affaire de La Bastogne

# Le dossier conjoint pour la cour d'appel retardé en décembre

par Gérald OUELLET

La production du dossier conjoint dans la cause impliquant la ville de Beauport vs Laurentides Motels Ltd, le restaurant Bastogne et Thomas-R. Lévesque devant la cour d'appel a été remis à nouveau au 9 décembre prochain. C'est ce qui ressort d'un renseignement obtenu par LE SOLEIL auprès du bureau des greffes de la cour d'appel, au palais de justice de Québec.

9 décembre prochain. Interrogé par LE SOLEIL, M. Charles Lecours, ex-président du "défunt" Comité d'enquête des citoyens de l'ancien Beauport, maintient ses propos contenus dans sa lettre du 8 septembre 1981, adressée au conseil municipal de Beauport. Il disait alors qu'avec ces délais, les contribuables de

l'ancien Beauport pourraient bien être appelés à déboursier une somme dépassant largement les \$4,5 millions tous frais compris, si jamais le tribunal était encore défavorable à la ville. Il demande donc encore au conseil municipal de Beauport d'accélérer les procédures vu qu'au bout de la ligne c'est le contribuable qui paie.

**SPECIAL**  
Jeudi, Vendredi, Samedi

<b>Cheminée sécurité</b> Isolée, diamètre 8"x36"	<b>\$37</b>
<b>Grattoir 24"</b> Garant en aluminium	<b>11<sup>88</sup></b>
<b>Lave-vitre Rona</b> 4 litres - 40° degrés	<b>1<sup>47</sup></b>
<b>Aspenite 1/4"</b> 4' x 8' - 1re qualité	<b>4<sup>95</sup></b>
<b>2x3x8' Epinette</b> Grade économie	<b>.59</b>
<b>Couvre margelle</b> En acrylique transparent pour margelle 48" et moins	<b>19<sup>95</sup></b>

PRIX EN VIGUEUR DU 19 AU 21 NOVEMBRE 1981 INCLUSIVEMENT

**Fernand Morissette Inc.**

4245, boul. Hamel Ancienne-Lorette Tél.: 872-2874	4008, boul. du Jardin Orsainville, Charlesbourg Tél.: 628-0721	
--	---	--

## Garage pré-monté

Livraison gratuite dans un rayon de 15 milles

6 pi. x 10 pi. x 20 pi.  
Porte en toile avec accessoires, clous, boulons

**295,00**

Avec équerres, ajouter 18,00

Aussi garage pré-monté  
6 pi. x 10 pi. x 16 pi. **255,00**

Garage précoupe  
Bois coupé, prêt à être assemblé  
6 pi. x 10 pi. x 20 pi. **265,00**

Prix en vigueur jusqu'au 30 novembre 1981

# CANAC-MARQUIS

QUÉBEC CENTRE-VILLE 25, Marie de l'Incarnation 687-3620	CARREFOUR CHARLESBOURG 8500, boul. Henri-Bourassa 628-8581	CARREFOUR LES SAULES 1935, boul. Masson 872-5310
--	---	---

On sait que le Motel des Laurentides et le restaurant "La Bastogne" ont été incendiés le 25 février 1972 et que la ville de Beauport a été poursuivie devant les tribunaux puisqu'on lui attribuait la responsabilité de cet incendie.

Un premier jugement, rendu le 9 janvier 1980, condamnait l'ancienne municipalité de Beauport à payer une imposante facture que les intérêts et divers frais d'honoraires professionnels grossissaient à environ \$3,7 millions, excluant les frais de cour. Cependant, compte tenu de la couverture d'assurances de l'ancien Beauport et considérant certaines autres raisons, la facture réelle avoisinait les \$3 millions, excluant les frais de cour alors estimés à \$300.000 environ.

La cause a été inscrite en appel un mois après le premier jugement. Toutefois, le 23 octobre 1980, soit 255 jours après l'inscription en appel, les adversaires de la ville se plaignaient que celle-ci n'avait pas encore remis son exposé de cause. Toutefois, les procureurs des parties se sont entendus pour que la cause continue tout de même, chacun y voyant un avantage pour son client. Ce dossier de cause a été remis depuis lors, mais la production du dossier conjoint qui devait être déposé à la cour d'appel pour le 16 novembre a été remis à nouveau au

**L'ULTRA-SUEDE EN HIVER**

Doux, léger, souple et pourtant chaleureux, voici l'ultra-suede au caprice des saisons: la caresse emmitouflante d'un col de renard gris, et la chaleur d'une doublure finement surpiquée jusqu'au bout du poignet... tous deux détachables! Une silhouette raffinée à l'image de notre collection d'ultra-suede.

Salon Jade

Place Laurier Atrium  
5555, 3e Avenue ouest.  
(Continuité de l'avenue du Colisée) Charlesbourg

## Cours aux Adultes

Programme d'intégration au marché du travail

EN TECHNIQUES DE SECRETARIAT

**JANVIER 1982**

HORAIRE: DU LUNDI AU JEUDI DE 9h30 A.M. A 12h30 P.M.

- ENSEIGNEMENT EN GROUPES RESTREINTS
- SERVICE DE PLACEMENT
- PROGRAMME D'UN AN OU PLUS

• Date limite d'inscription: 8 décembre 1981

• Aussi disponibles: cours réguliers et cours de traitement de textes

Pour s'inscrire ou obtenir plus de renseignements, communiquer avec le

COLLEGE BART

751, Côte d'Abraham  
Québec G1R 1A2  
**522-3906**

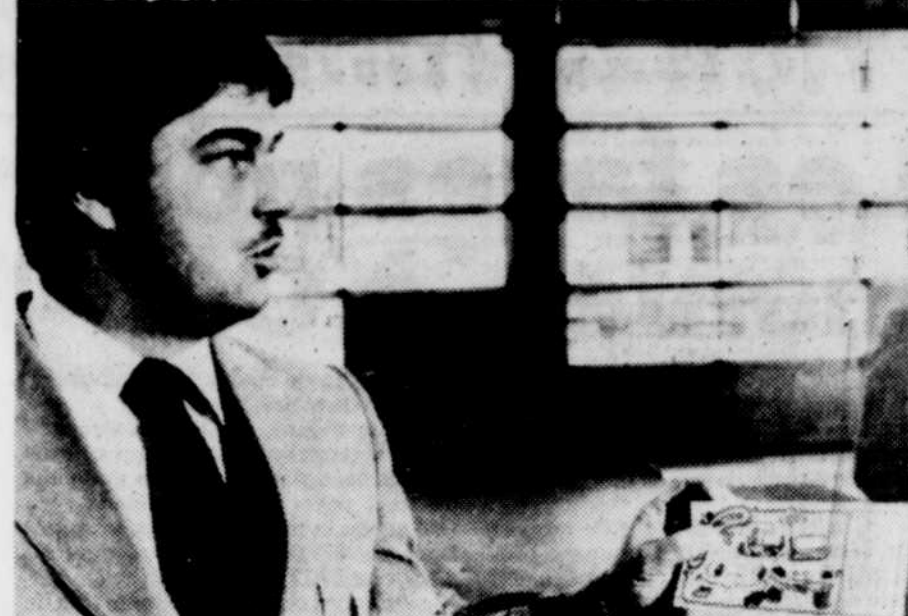
# Affaire de Saint-Malachie: Grenon cité à son procès

par Lucien LATULIPPE  
 Accusé de tentative de meurtre sur un agent du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Malachie, Jean-Pierre Grenon, âgé de 24 ans, devra subir son procès au prochain terme des assises du district judiciaire de Beauce. Il est emprisonné en attendant.  
 L'enquête préliminaire s'est déroulée au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, hier, sous la présidence du juge Louis Carrier. Un seul témoin a été entendu.  
 En liberté illégale de la prison de Cowansville depuis le 15 août, Grenon

est soupçonné d'avoir fait feu sur une auto de la SQ qui l'avait pris en chasse au moment où il était à bord d'un véhicule rapporté volé à Lac-Etchemin. La police présume qu'il était en compagnie de Martin Pouliot, âgé de 25 ans, aussi en liberté illégale de la même prison.  
 La chasse à l'homme s'est déroulée le 12 septembre à Saint-Léon-de-Standon. Grenon a été capturé quelques semaines plus tard à l'ancienne-Lorette. Pouliot court encore.  
 Pour leur part, Gisèle Roy, âgée de 25 ans, de Saint-Germain, Martine

Lagrange, âgée de 21 ans, et son père, Donat Lagrange, âgé de 61 ans, de Lac-Etchemin, ont été libérés sous cautionnement en attendant leur enquête préliminaire.  
 Ces trois personnes sont accusées de complicité après le fait, relativement à la liberté illégale de Grenon et de Pouliot. Elles avaient comparu au palais de justice de Saint-Joseph, jeudi dernier.  
 De son côté, Lise Grenier, âgée de 21 ans, de Broughton-Station, a été envoyée en prison pour y subir un examen psychiatrique de 30 jours.

Devant le juge Louis Carrier, au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, hier, la jeune fille a été accusée d'avoir incendié la maison de Mme Paul Bruneau-Turcotte à Saint-Joseph.  
 L'incendie a eu lieu dimanche dernier. La maison de trois étages a subi des dommages estimés à \$50,000. L'enquête devant le notaire Cyrille Delage, du commissariat des incendies, a révélé que le feu avait éclaté dans le lit de la prévenue qui demeurait chez Mme Bruneau-Turcotte.



M. Guy Vaillancourt, directeur de la division de la vérification mécanique à la Régie de l'assurance-automobile du Québec, a présenté, hier, la fiche "Autospection".

## "Autospection" aura l'aide des corps policiers

par Michel TRUCHON  
 La Semaine de la sécurité routière, du 1er au 7 décembre, sera l'occasion pour les corps policiers de la région de Québec de participer à la campagne "Autospection" que vient de lancer la Régie de l'assurance-automobile.  
 Pendant cette semaine, les agents de la Sûreté du Québec et des corps policiers municipaux effectueront des inspections de véhicules circulant sur les routes et dans les rues.  
 Après avoir remis une fiche "Autospection" au conducteur, les policiers s'arrêteront à la condi-

tion mécanique du véhicule, par inspection visuelle et dresseront, le cas échéant, des avis de réparation de 48 heures. A Québec, les véhicules dont l'état pourrait présenter un danger pour les usagers de la route devront se rendre au service de la vérification mécanique de la RAAQ, sur le boulevard des Capucins, pour une inspection plus approfondie.  
 Cette opération assurera l'inspection visuelle de milliers de véhicules. Cette année seulement, entre le 4 mai et le 4 septembre, les vérifications faites

par la division de la vérification mécanique de la Régie ont entraîné le remisage de 3,346 véhicules jugés inaptes à la circulation. Ces chiffres valent pour l'ensemble de la province. Au cours de la même période, 3,134 automobilistes québécois ont reçu des avis de réparation, pour un total de plus de 6,600 véhicules inspectés.  
 Le code de la route et les règlements sur les transports obligent tout propriétaire d'un véhicule à bien l'entretenir.

**Faites-le vous-même**  
 La campagne "Autospection" n'est pas une de répression mais de prévention. Ainsi, à l'approche de l'hiver, la RAAQ invite les automobilistes à prendre les devants et à inspecter leur véhicule.  
 Cette "autospection", vous la faites vous-même pour une bonne part et avec l'aide de votre garagiste au besoin, soulignent les spécialistes, rappelant que cette campagne vise à rendre les véhicules automobiles plus sécuritaires et à favoriser une sécurité accrue sur les routes.  
 L'examen suggéré consiste en des opérations simples permettant de vérifier l'état de 13 éléments et systèmes mécaniques des autos avant que la neige et le gel ne rendent la conduite plus difficile.  
 A l'aide de la fiche "Autospection" produite par la Régie de l'assurance-automobile et disponible dans tous les garages et stations-service du Québec, les propriétaires de voitures pourront, sans être des mécaniciens expérimentés, trouver les indices et cerner les points faibles de leur véhicule.

????????????????

### TEST DE CONNAISSANCE DU MARCHÉ

**Question:**  
 Quel magasin est perçu sur la rive-sud de Québec comme l'endroit par excellence pour retrouver le plus grand choix, les meilleurs prix et une haute qualité pour les bijoux et les montres?

**Réponse:**  
 Une étude menée au printemps 1980 par une firme indépendante démontre que LE SYNDICAT DU BIJOU est perçu comme étant l'endroit par excellence sur la rive-sud, ayant le plus grand choix, les meilleurs prix et une haute qualité pour les bijoux et les montres. (ANX)

### CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 18 novembre, en page B-9 de ce journal. Vous auriez dû lire:

**CUISSES DE DINDE**  
 congelées  
 3 à 5 livres chacune **99¢** le lb  
**SPECIAL**

**Carrier & Goulet**  
 345, rue du Pont, Qué.  
 522-5291

la maison du cadeau

... Vous offre la gamme des montres

**SEIKO QUARTZ**

Rabais de **30%** sur toutes les montres Seiko 19-20-21 novembre

**SEIKO**  
 DETAILLANT AUTORISÉ

**Syndicat du Bijou**  
 10, Route Trans-Canada Ouest  
 Lévis 833-2173  
 CHARGEX — MASTER CHARGE

## L'HIVER SOUS VOS BOTTES!

Des styles chauds, d'aujourd'hui, pour toute la famille à des bas prix Zellers!

<p><b>Bottes doublées pour dames</b>                  Bottes 14 po en polyuréthane, glissière et soufflet sur le côté, doublées en peluche, semelle d'un seul morceau wedge anti-glisse. Noir, brun, 5 1/2-10. (Pas toutes les pointures dans tous les magasins).</p> <p><b>39<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes 7 po à glissière pour dames</b>                  Bottes "Katie" "Weatherguard" par "Bata" doublées en peluche pour plus de chaleur. Semelle à traction, glissière sur le côté. Noir, brun, 5-10.</p> <p><b>19<sup>88</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottillons en suède pour dames</b>                  Doublure en peluche et rebord peluche, attache à 3 oeillets, semelle anti-glisse. Noir, brun, 5 1/2-10. (Pas toutes les pointures dans tous les magasins).</p> <p><b>29<sup>88</sup></b> la paire</p>
<p><b>Bottes "El Paso" pour enfants</b>                  Bottes moulées imperméables et doublées en peluche "Weatherguard" par "Bata" pour garder les petits pieds au chaud et au sec! Ocre, 5-10.</p> <p><b>15<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes "Karen" Pour adolescentes</b>                  Bottes moulées imperméables et doublées de peluche "Weatherguard" par "Bata". Glissière sur le côté, semelle anti-glisse. Noir ou cense, 11-4.</p> <p><b>19<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes souples "Sno-Puff" pour dames</b>                  Par "Tender Tootsies". Doublure ourlée, languette douce, attache à 4 oeillets, semelle wedge d'un seul morceau. Noir, brun, 5 1/2-10. (Pas toutes les pointures dans tous les magasins).</p> <p><b>29<sup>88</sup></b> la paire</p>
<p><b>Bottes "Weatherguard" par "Bata"</b>                  Bottes enfilaies "Brian" en vinyle à l'épreuve de l'eau, fabrication moulée. Doublure en peluche pour plus de chaleur. Brun.</p> <p>Garçons, 1-6 Hommes, 7-12  <b>15<sup>88</sup> 19<sup>88</sup></b> la paire                  Enfants, 9-13  <b>12<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes feutrées de travail pour hommes</b>                  Semelles extérieures en caoutchouc imperméable et durable, parties supérieures en cuir fendu très robuste. Doublure de feutre pour plus de chaleur. Brun, 7-12. PAS DE COUPONS D'ACHAT d'achat différé.</p> <p><b>29<sup>99</sup></b> la paire                  Garçons, 1-6  <b>24<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes de Cow-Boy pour garçons</b>                  Comme celles de Papa! Partie supérieure en vinyle garnie de surpiqûres contrastantes, semelle et talon d'un seul morceau. Noir, cense ou brun, 1-6.</p> <p><b>24<sup>99</sup></b> la paire</p>
<p><b>Bottes 7 po en suède pour dames</b>                  Bottes à glissière "Zip Me Up" doublées de chaude peluche par "Tender Tootsies". Semelle et talon d'un seul morceau. Noir, brun, 5 1/2-10. (Pas toutes les pointures dans toutes les magasins).</p> <p><b>39<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes imperméables "Western" pour adolescentes</b>                  La doublure en peluche donne une note de chaleur à cette élégante botte moulée imperméable de style "Western". Semelle anti-glisse. Bourgoigne, 11-4.</p> <p><b>24<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes "Weatherguard" pour adolescentes</b>                  Bottes enfilaies "Maro" par "Bata". Fabrication vinyle moulée imperméable, doublure et rebord en peluche. Rouge paprika ou ocre, 11-4.</p> <p><b>19<sup>99</sup></b> la paire</p>
<p><b>Bottes "Weatherguard" pour adolescentes</b>                  Bottes enfilaies "Tara" par "Bata" moulées et imperméables. Doublure en peluche. Ocre ou chocolat noir, 11-4.</p> <p><b>15<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes "Weatherguard" pour bambins</b>                  Chaudes doublure en peluche, modèle moulé imperméable "Jamie" par "Bata". Rabat en nylon attachant avec un lien coulissant. Brun, 5-10.</p> <p><b>15<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Chaudes bottes pour la motoneige</b>                  Partie supérieure en nylon traité contre l'eau, semelle en caoutchouc imperméable. Doublure amovible en feutre, lien coulissant au haut. Bleu.</p> <p>Hommes, 7-11  <b>19<sup>88</sup></b> la paire                  Garçons, 1-6                  Adolescents, 6-10                  Enfants, 1-6  <b>15<sup>88</sup></b> la paire</p>
<p><b>Bottes "Weatherguard" pour enfants</b>                  Bottes "Benjie" par "Bata" doublées en peluche, en vinyle imperméable. Brun, blanc, 5-10.</p> <p><b>12<sup>99</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes 10 po "Western" pour hommes</b>                  Bottes en polyuréthane au fini ocre antique, garnies de surpiqûres, doublure matelassée, talon en faiseau, 7-11, demi-pointures comprises.</p> <p><b>39<sup>88</sup></b> la paire</p>	<p><b>Bottes 7 po en cuir pour hommes</b>                  Bottes fabriquées au Canada, doublées en peluche, munies d'une glissière sur le côté et de semelles robustes en crépon. Noir, brun, 7 1/2-12, demi-pointures comprises.</p> <p><b>39<sup>88</sup></b> la paire</p>

**Zellers** Nos aubaines le prouvent... tout commence par "Z"!  
 PLACE FLEUR DE LYS QUEBEC 550, BOUL. HAMEL  
 CARREFOUR BEAUPORT 3333, RUE CLEMENCEAU BEAUPORT, QUE.

# Viol: le harcèlement des victimes serait injuste

par J.-Claude RIVARD

La femme qui se plaint de viol devant les tribunaux, a le droit de ne pas être harcelée au sujet de son comportement sexuel, estime le juge

M.E.L. Shannon, de la cour du banc de la reine d'Albertaina.

D'ailleurs, il espère bien que la Cour suprême du Canada lui donnera raison sur ce point en confirmant ce qu'il a décidé, en mai 1980, dans la

cause de Howard Konklin, au terme d'un procès de huit jours, qui s'est déroulé au palais de justice de Calgary.

Dans le cadre d'un programme fédéral de perfectionnement en français destiné aux juges anglophones, le juge Shannon est à Québec depuis septembre, plus spécialement à la faculté de droit de l'université Laval. Il est l'un des premiers juges canadiens à avoir appliqué les nouvelles dispositions de l'article 142 du code pénal concernant la possibilité pour un accusé de viol de se défendre en invoquant le comportement sexuel de sa victime, avant et même après le crime.

Il livrait donc, hier, sur l'invitation du professeur Pierre Garon, le fruit de son expérience et de ses réflexions, dans le cadre d'une conférence adressée à des étudiants en droit.

Selon l'article 142, les questions relatives au comportement sexuel de la victime sont prohibées sauf si l'on avise la partie adverse de la nature des questions à être posées, avec description de leur valeur probante. Cet avis doit être déposé au greffe. L'au-

dition se fait à huis clos et il est interdit à la presse écrite ou électronique de diffuser les réponses obtenues. Le juge a discrétion de permettre la présentation ou non de cette preuve aux jurés.

### Le dossier Konklin

En janvier 1979, une jeune fille est arrivée à Calgary; elle avait 19 ans. L'accusé, âgé de 21 ans, ne lui était pas inconnu. Dans l'après-midi du 31 mars, elle fut conviée, avec une compagne, à une fête d'amis au cours de laquelle il s'est pris de la bière. L'intimé et la plaignante (qui attendait l'arrivée de sa compagne) sont restés seuls lorsque les autres membres du groupe ont décidé de se rendre dans un bar voisin. Konklin aurait assailli la jeune fille pour l'entraîner dans sa chambre et faire les actions qu'on lui reproche en la frappant. Profitant d'un moment d'inadvertance chez l'assaillant, la victime a pris la fuite, toute nue, dans la rue. Un passant lui a porté secours en la couvrant de son manteau et appelé la police.

En défense, l'accusé a soutenu

que la victime avait librement consenti aux gestes posés, qu'elle lui avait téléphoné à plusieurs reprises antérieurement, qu'il n'y a pas eu de violence, qu'il a tenté de la retenir pendant qu'elle s'enfuyait dans la rue, que les policiers l'ont cueilli alors qu'il tentait de lui remettre ses vêtements, etc...

Le jury a libéré l'accusé de l'accusation de viol et prononcé un verdict de culpabilité de tentative de viol. La preuve recueillie par les policiers n'a pas permis d'établir sur les lieux la présence de taches de sang ou de sperme; selon les médecins rien d'anormal n'affectait gynécologiquement la jeune femme.

Mais la défense avait aussi voulu se prévaloir de l'article 142, pour contredire une preuve de "poursuits antérieures chastes" présentée par la plaignante, en prouvant qu'une semaine auparavant, elle avait connu une aventure avec un autre jeune homme. La chose fut jugée prématurée par le juge Shannon.

### Lourdes conséquences

Howard Konklin porta néanmoins

l'affaire en appel, se plaignant de n'avoir pu bénéficier d'une défense pleine et entière, le juge ne lui ayant pas permis de prouver que quelques semaines après le présumé viol, la plaignante s'était donnée à cinq membres inconnus d'un club de baseball "pour se venger des hommes".

Sur division, la cour d'appel a donné tort au juge Shannon, en raison principalement d'une jurisprudence qui laisse croire qu'une prostituée, une danseuse à gogo, ou même toute femme qui a eu ou aura un ou des amants, ne soient pas aptes à porter plainte en cas de viol.

Pour le juge Shannon, pareille tendance doit être contrée: une femme qui se plaint de viol a un droit absolu à ce que le prétoire ne s'imiscie dans sa vie sexuelle, sauf exception. L'affaire Howard Konklin maintenant portée en Cour suprême du Canada est conséquemment une "affaire à suivre", estime-t-il.

D'ailleurs, une intervenante lui a fait remarquer que la décision sera d'autant importante que le législateur fédéral s'apprête à légiférer sur le viol entre époux.



### Disparue

Une adolescente de 16 ans, Miriam Kniaz, est disparue d'un foyer de groupe de la rue Fournier, à Sainte-Foy, depuis le 15 novembre. Dans l'après-midi de ce jour, elle a quitté le foyer pour une promenade à pied et elle n'a pas donné signe de vie depuis. Elle portait alors un jean, des souliers bruns en cuir, un chandail de style breton, rayé bleu et blanc et un manteau de ski de couleur vert pâle. La jeune fille a les cheveux longs châtain et les yeux bruns. Elle mesure 5 pieds 6 pouces et pèse 110 livres environ. Toute information pouvant aider à retracer cette adolescente peut être communiquée au détective Jean Robitaille, de la sûreté municipale de Sainte-Foy (657-4261).

## GRANDE VENTE "POINT FINAL"

du 19 novembre au 5 décembre

Venez faire le point sur nos produits marqués des points suivants:

- POINT ROUGE 40%** jusqu'à
- POINT JAUNE 30%** jusqu'à
- POINT VERT 15%** jusqu'à

Exemples:

- AMPLIFICATEUR HITACHI 30 watts RMS rég. \$340 **\$225**
- TABLE TOURNANTE AKAI rég. \$180 **\$130**
- HAUT-PARLEURS AMPLIFICATEURS MAGNETOPHONES RADIOS PORTATIVES

Mises de côté pour Noël

20% CASSETTES | SPECIAL RADIO-CASSETTE PORTATIVE | RADIO-REVEIL

**AUDIO P. PLANTE INC.**  
11, boul. St-Cyrille ouest (entre Salaberry et Cartier)  
529-3145

## DÉMONSTRATION ET CLINIQUE DE L'AUTO-CUISEUR

**PRESTO**

Plaisir de cuisiner avec l'autocuiseur

Aussi livre de recettes relié pour **\$11.99**

**Venez voir combien la cuisson à pression est rapide et économique.**

Les repas sont préparés plus rapidement et le goût et les éléments nutritifs se conservent mieux: voici deux des avantages de la cuisson à pression. Venez prendre une leçon de nos spécialistes pendant nos démonstrations. Presto a une soupape automatique et est accompagné d'un livre d'instructions et de recettes. Ce modèle en fonte d'aluminium est disponible en trois couleurs élégantes ou en aluminium poli.

**OFFRE SPÉCIALE DE DÉMONSTRATION**  
Format de 5.7L **44<sup>99</sup>**

**CLINIQUE DES AUTO-CUISEURS ET MARMITES À PRESSION**

Apportez-nous votre autocuiseur ou marmite à pression Presto, quel que soit son âge, et nous l'examinerons GRATUITEMENT. La plupart des réparations se font sur place gratuitement, sauf pour les pièces, par un technicien formé à l'usine.

- Place Fleur de Lys: 20 novembre, de 10 à 20 heures 30
- Place Laurier: 21 novembre, de 10 à 16 heures 30

Rayon 11 — Articles ménagers

Les mentions "rég." ou "étal." de Simpsons-Sears Limited se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9:30 à 17:30 du lundi au mercredi, de 9:30 à 21:00 le jeudi et le vendredi, de 9:00 à 17:00 le samedi; venez sur place. Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galerie Chagrin. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures, 528-8811.

**Sears**  
vous en avez pour votre argent... et plus  
Simpsons-Sears Limitée

## Fiancés du Temps des Fêtes, faites-vous de beaux cadeaux...

### Joyeux Noël ROY

\$30.00 ou \$50.00 remboursés par ROY

**Chaise dossier haut avec coussins rembourrés \$99** | **Chaise de patio dossier haut Bois traité pour l'extérieur \$99**

**Ortho-Repos**  
L'ensemble de 39" sommier et matelas **\$99** | L'ensemble de 54" sommier et matelas **\$119**

**Ensemble KIRO-DERBY**  
Matelas 840 ressorts et base extra-ferme  
Ensemble extra-ferme de la plus haute qualité. Conçue pour les personnes souffrant de maux de dos et qui ne peuvent s'habituer à la rigidité extrême. Garantie de 15 ans. Approuvé par l'Association des chiropraticiens du Québec inc.  
Matelas et sommier-caisse **ZODIAC-SUPREME**  
39" l'ensemble **\$289** | 54" l'ensemble **\$339** | 60" x 80" l'ensemble **\$424**

**Ensemble CADET**  
Matelas et sommier-caisse  
Un matelas qui défie la concurrence dans les matelas à prix populaires. Muni de ressorts trempés en acier et d'un rebord protecteur.  
AVEC BASE EXTRA-FERME **ZODIAC SUPREME**  
36", 39" l'ensemble **\$129** | 54" l'ensemble **\$169**

**Laveuse 2 VITESSES Roy**  
Le sélecteur, économiseur d'eau, est également disponible sur la laveuse Perfection WDS-18 et vous permet de choisir un volume d'eau correspondant à la charge de linge à laver. Trois cycles de lavage programmés: coloris et toilettes, trousseaux, tricot et linge délicat. Combinaisons de vitesses de lavage: nettoyage sur mouline, sélecteur de combinaisons de températures: d'eau de lavage et rinçage; filtre à charge à recirculation d'eau; couvercle fermé à l'essorage. Sa partenaire idéale, la sècheuse Perfection DTS-11, offre un choix de 3 températures, auquel s'ajoute un cycle sans chaleur.

**WDS-18/DTS-11 L'ENSEMBLE \$859**

**"Aujourd'hui, avoir un lave-vaisselle n'est plus un luxe, mais bien une nécessité"**  
Signé: une maman

**\$30.00** remboursement direct du fabricant lave-vaisselle modèles GC-551 ou GU-551

**\$50.00** remboursement direct du fabricant lave-vaisselle modèles GC-781 ou GU-781

**heureux comme un roi heureux grâce à ROY**

**33% de réduction sur le bijouterie**

Service et livraison gratuits  
Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec

**GASTON Levesque INC.**

100, RUE CHABOT • 250, RUE ROUSSEAU • 101, RUE BEAUCAGE, VILLE-VANIER • 683-3471

# Vol de bijoux au motel Régent

Des bijoux estimés à \$50,000 ont été volés, hier, au motel Régent, situé sur le boulevard Sainte-Anne, à Beauport. Ils appartiennent à un commis voyageur qui a promis une récompense substantielle à qui lui permettra de recouvrer son butin.

Le vol avec effraction a été commis, vers 17h, au moment où le plaignant avait quitté le motel pour aller souper. Les intrus sont entrés en forçant la fenêtre de l'unité de motel louée à ce représentant en bijoux.

est constitué de bagues à diamants, de joncs en or, de breloques en or et de chaînes en or.

Selon la police, les voleurs auraient pris la fuite en auto et l'on présume qu'ils étaient au moins deux.

Toute personne qui a des informations à fournir sur ce cambriolage peut s'adresser à la police de Beauport aux numéros de téléphone 667-6038 et 667-8710. Les détectives Gérard Miller et Hugues Bernier ont pris charge du dossier. Tout renseignement sera gardé confidentiel.

La police de Beauport précise que

Le butin est dans des valises. Il

## Joyeux Noël et bonnes idées de Mappin.

Les belles choses inspirent des sentiments de joie. Et chez Mappin, on sait que le temps des fêtes est un temps de joie. Vous vous en rendez compte dans les illustrations que nos artisans-joyailliers ont su capter ce sentiment merveilleux. Nos magasins vous en offrent des expressions innombrables. Un cadeau Mappin sème la joie en tout temps et pour toujours.



Baguette de soirée avec noeud de 21 diamants. En or 14 kt 1600 \$



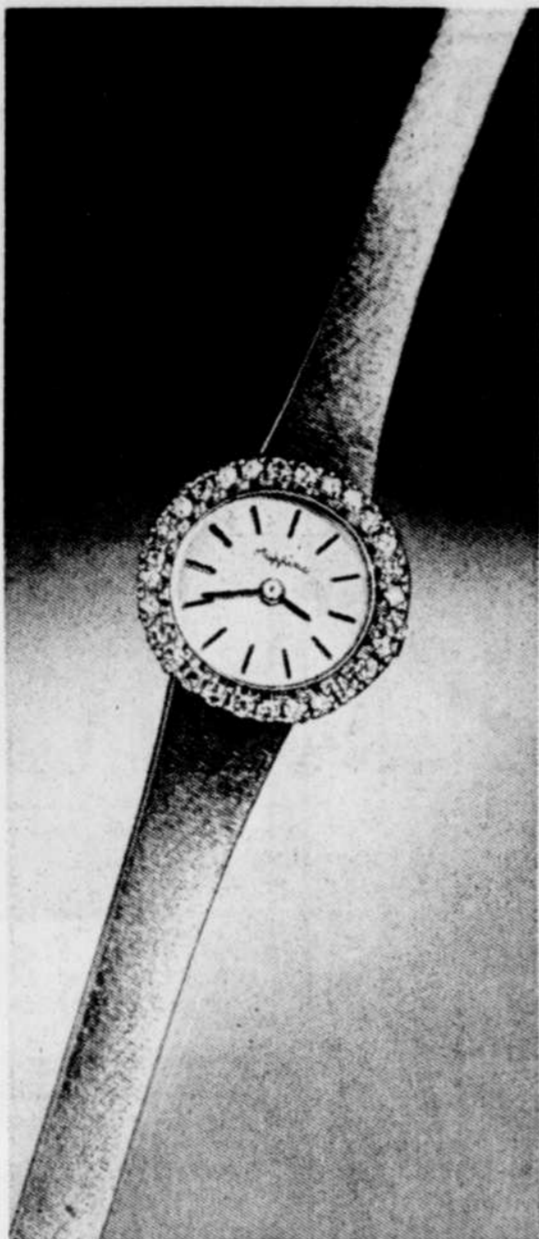
Baguette en or 10 kt pour homme. Elle est sertie d'un saphir astérié noir et de 2 diamants 595 \$



Collier en or 14 kt sertie de 2 rubis et de 4 diamants. 16" de long 565 \$



Montre à quartz pour homme. Calendrier, trottreuse et bracelet en peau de lézard 125 \$



Montre à quartz en or 14 kt pour dame. Le cadran est entouré de 24 diamants 2250 \$



Collier en or 14 kt sertie de perles et de saphirs. 16" de long 350 \$. Boucles d'oreilles assorties en or 14 kt serties de perles et de saphirs 210 \$



La baguette idéale en or 10 kt sertie d'un mini diamant 175 \$



Baguette en or 14 kt sertie d'un rubis ou d'un saphir bleu oval et de 8 diamants 600 \$



Jolie baguette en or 14 kt sertie d'une perle de culture et de 6 diamants 495 \$

Certains bijoux sont agrandis pour mieux montrer les détails. Il se peut que certains bijoux ne soient pas immédiatement offerts dans certains magasins Mappin.

JOAILLIERS  
**Mappin**  
Le magasin du bon goût.

**LES GALERIES CHAGNON**  
20, TRANS-CANADA EST, LEVIS  
Tél.: 837-2485



**Opération délicate**  
Des pompiers et des ambulanciers ont lutté pendant une heure et demie hier, avant de libérer cet homme de sa voiture accidentée dans une collision frontale sur une autoroute de Toronto.

## Un fil qui en a donné à retordre

**par Lucien LATULIPPE**  
A Sainte-Foy  
Une installation électrique rudimentaire, qui aurait pu provoquer la mort, est à l'origine de l'incendie qui a endommagé une maison de deux étages située au 2281 avenue Bourg-Royal, à Beauport, avant-hier soir.

La police de Beauport précise que le fil avait surchauffé et avait mis le feu à du bois et du carton placés près de la fournaise, au sous-sol, de la maison qui a subi des dommages estimés à \$5,000.

Le fil électrique servait à faire chauffer une plaque de métal qu'un pompier a pris dans ses mains et qui, heureusement, n'a pris aucun choc bien qu'il y ait eu encore du courant dans l'installation domestique.

La maison abritait un lavomat et la tabagie Bourg-Royal, ainsi qu'un logement à l'étage supérieur. Elle a surtout subi des dommages par la fumée.

Deux incendies ont entraîné des pertes d'environ \$40,000 à Sainte-Foy, hier.

Le feu a d'abord éclaté dans l'entrée électrique d'un immeuble d'habitation situé au 2995 rue Nelson. Il s'est propagé par les entremurs avant que les pompiers dirigés par le sergent Bédard ne parviennent à le maîtriser.

L'alerte a été lancée vers 14h30. L'appartement no 4 a subi le plus gros des dommages. Plusieurs autres ont encaissé les méfaits de la fumée. Personne n'a été blessé.

Le second incendie a eu lieu, vers 18h50, au 2069 rue Branly, et il paraît d'origine suspecte. Il a rendu inutilisable une dépanneuse appartenant au Remorquage Sainte-Foy Enr. Dirigés par le sergent Lemieux, les pompiers ont mis quelques minutes pour en venir à bout.

## Le coffre-fort volé était au bout du quai

Le coffre-fort qui avait été volé dans la nuit de samedi à dimanche dans le bureau d'administration de la Société des traversiers du Québec à Godbout, sur la Côte-Nord, a été retrouvé au bout du quai de cet endroit, dans le fleuve, mardi matin.

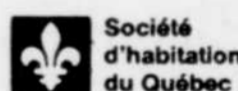
**AVIS D'UN TRANSFERT DE CREANCES**  
AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, que LE SPORTIF DE MONTMAGNY INC., une compagnie ayant son principal établissement en la cité de Montmagny, Province de Québec, a, le 28 novembre 1979 cédé et transféré à la BANQUE DU CANADA toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la division d'enregistrement de Montmagny le 29 novembre 1979 sous le numéro 110696. Ce 13e jour de novembre 1981.  
LA BANQUE ROYALE DU CANADA  
72, rue du Palais de Justice  
Montmagny, P.Q.

La boîte métallique avait été éventrée et elle avait été délestée de son contenu, soit une somme de \$1,639 et plusieurs billets de passage.

Quelques heures après la découverte du

coffre-fort, des patrouilleurs de la SQ de Baie-Trinité et des policiers du bureau des enquêtes de la SQ de Baie-Comeau procédaient à l'arrestation de deux suspects.

Les deux suspects, dont l'identité n'a pas été révélée hier, ont ensuite été conduits au palais de justice de la ville de Baie-Comeau où ils ont entendu leurs accusations dans l'après-midi.



### AVIS D'APPEL D'OFFRES

**PROJET No: 555-06-6308-002** concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de BLAINVILLE district électoral de Groulx, selon un contrat à forfait et comportant: un bâtiment en bois de deux étages.

**CONDITION:** Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

**INFORMATION:** Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: la Société d'habitation du Québec, 3, Complexe Desjardins, Tour Nord, 25e étage - Montréal a/s Noël Bouchard contre un dépôt non remboursable de vingt-cinq dollars (\$25), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

**GARANTIE DE SOUMISSION:** Sous forme de cautionnement au montant de vingt-cinq mille dollars (\$25,000), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de douze mille cinq cents dollars (\$12,500). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

**CLOTURE DES SOUMISSIONS:** à quatorze (14) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 10 décembre 1981, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis au 3, Complexe Desjardins, Tour Nord, 25e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises. LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**CONSULTATION DES DOCUMENTS:**  
— Association de la Construction de Québec  
— Association de la Construction de Montréal et de Québec  
— Association de la Construction des Laurentides

**SOUS-TRAITANTS:**  
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec: doivent le faire au plus tard le 8 décembre 1981 à 12.00 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

**N.B.:** Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire  
Secrétaire de la Société



## vous présente la plus grande VENTE D'ORGUES DE SON HISTOIRE



rég. \$2395 \$1950 spécial



rég. \$3995 \$3195 spécial



rég. \$3295 \$2595 spécial



rég. \$4195 \$3295 spécial



rég. \$5995 \$4775 spécial



rég. \$1995 \$1595 spécial



AUSSI	
L-2 rég. \$1395 spécial	\$1095
L-5 rég. \$1595 spécial	\$1275
L-70 rég. \$2695 spécial	\$2150
M-125 rég. \$2995 spécial	\$2295
G-300 rég. \$13995 spécial	\$9995
D-550 rég. \$10995 spécial	\$8495
D-500 rég. \$10195 spécial	\$7995



établi depuis 1922  
**MAIL ST-ROCH**  
522-1233  
**PLACE LAURIER**  
651-7384



justice

par Marcel COLLARD

## Samson a accepté des pots-de-vin

Un ancien agent du Trust Général du Canada, M. Charles Samson, de la rue Saint-Eustache, à Saint-Romuald, a reconnu avoir exigé ou accepté des commissions secrètes de \$36,850 au cours des années 1969 à 1973.

Rendu au stade de la défense, à son procès, M. Samson a plaidé coupable, hier matin, devant le juge Anatole Corriveau, aux 18 chefs d'accusation portés contre lui. Me Michel Auger, procureur du ministère public, et Me André Gaulin, procureur de la défense, sont convenus de quelques changements à la somme des commissions secrètes qui était initialement de \$69,000 et de reporter les représentations sur la sentence au 19 mars 1982.

La dénonciation inscrite en cour au mois de décembre 1977, faisait état que M. Samson, comme administrateur du Trust Général du Canada et préposé aux prêts hypothécaires avait accepté ou exigé, par corruption, des commissions secrètes de la compagnie Gosselin Construction Inc. et de Joseph-Arthur Mathieu, à titre de contrepartie pour l'évaluation, la recommandation, l'approbation et l'octroi de prêts hypothécaires.

La preuve a démontré que moyennant un pot-de-vin, il était plus rapide d'obtenir une réponse favorable à une demande de prêt hypothécaire. Cette commission secrète pouvait équivaloir à 1 pour 100 du prêt sollicité.

### Médiacom condamnée

La compagnie Médiacom, de la rue Edison, à Montréal, a été condamnée à des amen-



M. Charles Samson, photographié en 1974.

des se chiffrant par \$1,300, hier, devant le juge Gilles Carle.

Les 21, 24 avril et 2 mai 1980, Médiacom a fait la pose de panneaux publicitaires, avec l'inscription "J'y suis, j'y reste, pour ma sécurité. PRO-CANADA" (avec des variantes comme prospérité et liberté), sur la route de l'Aéroport, sur le boulevard Charest, au coin de la 1ère Avenue et des Ormes, sur l'autoroute Robert-Cliche, près de Charny et dans la côte d'Abraham, avec l'inscription "Plus j'y pense, plus c'est non".

Dans le cas de la dernière infraction, Médiacom doit payer une amende de \$100, ayant illégalement affiché un imprimé relativement au référendum qui ne portait pas le nom et l'adresse de l'imprimeur et celui pour lequel l'affichage a été fait.

Dans les autres cas, l'amende a été fixée à \$200 par infraction car ces panneaux étaient considérés comme des dépenses réglementées et non autorisées par l'agent officiel d'un comité national.

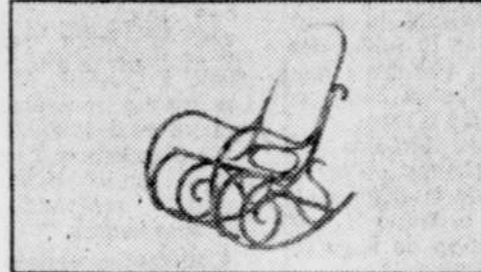


# 25 ans... cela se sable!

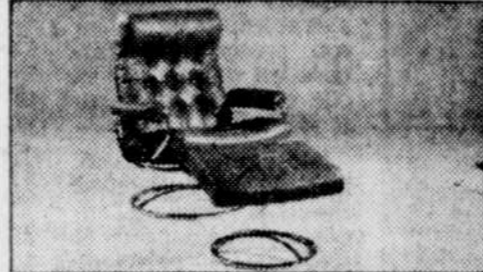
Une occasion de vous faire fêter et de profiter de rabais exceptionnels!

Une occasion de donner à votre intérieur ce petit air des Fêtes qui lui conviendra si bien, tout en faisant des économies substantielles.

### La Galerie du Meuble Contemporain, 18, rue Courcellette, (681-0171)



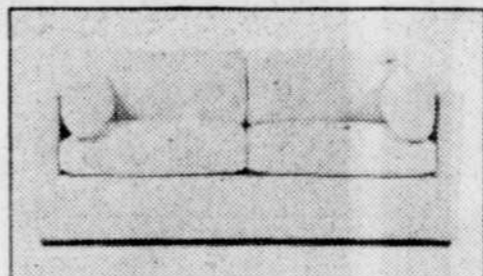
Berceuse classique, bois courbé, siège et dossier cannés, finition noyer. **119 \$**



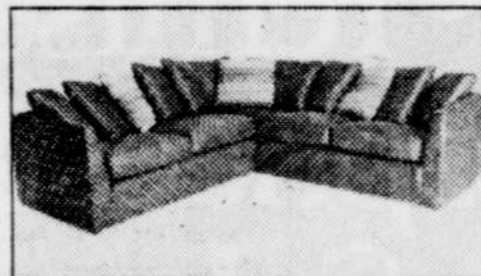
Fauteuil pivotant à haut dossier ajustable et tabouret, métal tubulaire chrome ou cuivre, cuir brun, noir ou tabac. **795 \$**



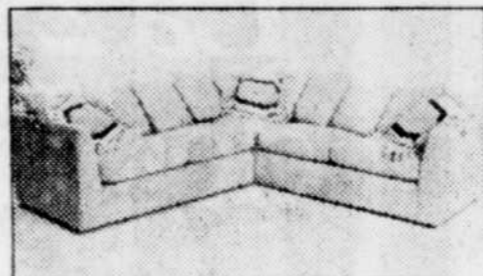
Canapé 2 places 52", rotin blanc **259 \$**  
Fauteuil assorti **129 \$**  
Table 20" dia. (coussins non inclus) **85 \$**



Canapé 2 places 59", coussins réversibles, garni de "tweed" naturel. Disponibles, canapé 83", fauteuil et canapé-lit. **395 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 94" et d'un canapé 2 places 57", garni de tissu bleu à motifs blancs, 13 coussins au dossier dont 3 contrastants. **719 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de "tweed" naturel, 13 coussins au dossier dont 3 décoratifs. **995 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de velours couleur noisette. **1549 \$**



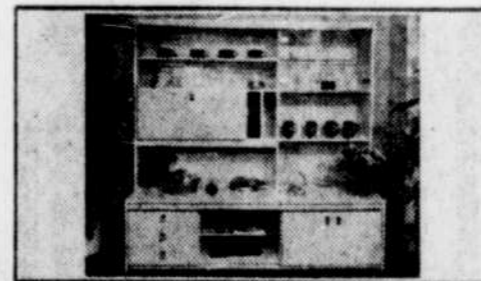
Salon modulaire composé de 2 angles et 3 chauffeuses, garni de velours couleur bronze. **1575 \$**



Canapé-lit 74", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bourgogne à petits motifs blancs. **649 \$**



Canapé-lit 70", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bleu à motifs délicats. **695 \$**

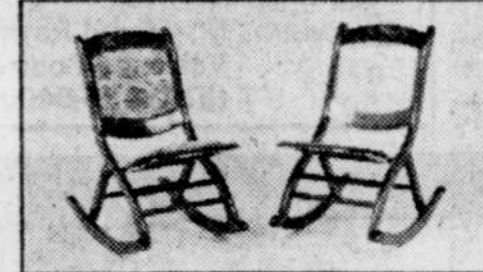


Système mural en mélamine champagne et laiton, composé de cabinets, vitrines, bar, etc., possibilité d'incorporer téléviseur, système de son, etc., éclairage intégré. **655 \$**

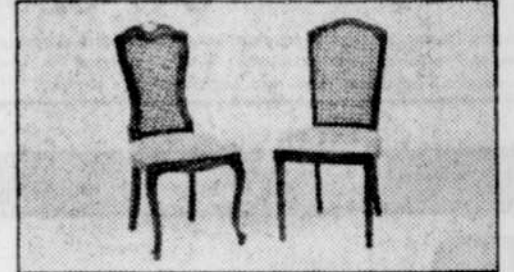


Système mural en mélamine, pacanier et laiton, 3 éléments indépendants rassemblent cabinets, vitrines, bar-secrétaire, niches pour téléviseur et système de son. **649 \$**

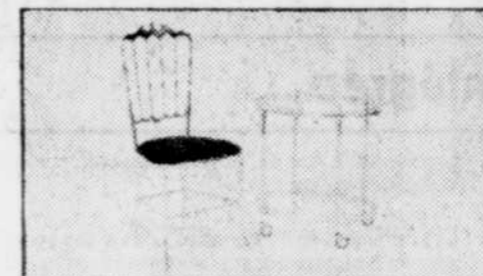
### La Galerie du Meuble Traditionnel, 1299, boul. Charest ouest, (681-0171)



Petite berceuse plantée, bois foncé, siège et dossier en tapisserie ou vannerie. **79 \$**



Chaise d'appoint, provincial français, finition cerisier, velours beige, dossier canné. **199 \$**  
A droite: Chaise d'influence orientale, même finition. **169 \$**



Petite chaise d'appoint, finition laiton, siège velours brun. **199 \$**



Fauteuil de repos "La-z-boy", dossier et repose-pieds ajustables, garni de velours beige, bleu, vert ou brun. **459 \$**



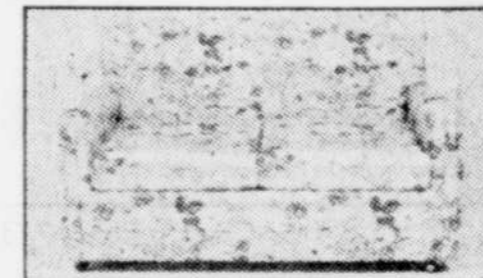
Fauteuil berçant et pivotant, garni de velours beige, bleu ou vert. **299 \$**



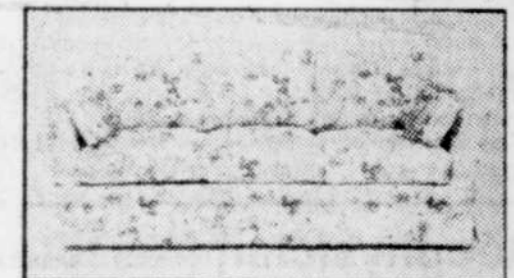
Fauteuil berçant et pivotant à haut dossier capitonné, garni de velours brun. **359 \$**

Ecran oriental en soie, peint à la main, 72" x 72". **695 \$**

Ecran "Coromandel" peint et ciselé à la main, 64" x 72". **899 \$**



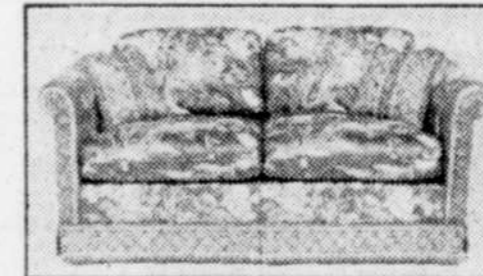
Canapé-lit 53", format lit simple 39", garni de tissu imprimé beige et taupe. **525 \$**



Canapé-lit 77", grand format, garni de tissu matelassé beige et taupe. **989 \$**

Disponible, format régulier **595 \$**

Disponible, canapé fixe 2 places. **595 \$**



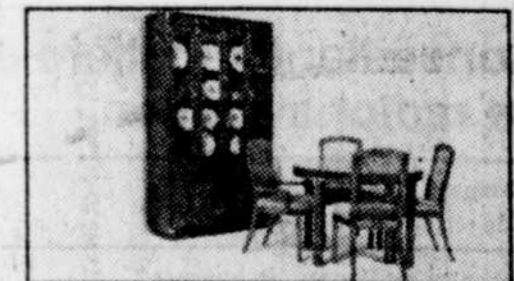
Canapé 2 places 64", coussins réversibles, garni de tissu matelassé vert et brun. **869 \$**



Système mural, finition pacanier, 3 éléments juxtaposables rassemblent cabinets, tiroirs, bar, bibliothèque, 91" x 16" x 78". **1459 \$**



Mobilier de salle à manger d'influence orientale, finition cerisier, comprenant table 38" x 56" extensible à 74" et 4 chaises. **1495 \$**



Mobilier de salle à manger en pacanier comprenant table 40" dia. extensible à 80", vaisselier 45", 3 chaises et 1 fauteuil à dossier canné. **3849 \$**

Disponible, vaisselier 40" **1095 \$**

**CONCORD**

Une façon toute spéciale d'exprimer la beauté du moment. Or 14 carats.

bijouterie

**Maurice Lemieux**

Diamantaire diplômé de G.I.A.  
Or 10, 14, 18 carats — Bijoux exclusifs  
7, rue St-Louis, Lévis — Tél.: 837-3601

## vente de duvets

### édredons

60% plumes / 40% duvet

édredon simple	190	135
édredon double	270	199
édredon queen	300	225
édredon king	360	269

### duvet

édredon simple	270	216
édredon double	390	312
édredon queen	440	352
édredon king	530	424

prix valides jusqu'au 30 novembre 81

### meubler impact

complexe centre-ville  
2600 boulevard laurier  
ste foy 653 4811  
entre place laurier et place ste foy

**la Galerie du Meuble Contemporain**  
**ROCHE-BOBOIS**  
**la Galerie du Meuble Traditionnel**

CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELETTE (681-0171)    ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELETTE (681-4101)    TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST OUEST (681-0171)

# Deux piétons tués dans des accidents de la circulation

par **Lucien LATULIPPE**  
Deux piétons ont été tués lors d'accidents de la circulation, hier, l'un

à Québec et l'autre à Saint-Charles de Bellechasse. Ces deux nouvelles victimes portent à 10 le nombre de piétons qui ont péri sur la route depuis le 8 novembre dans l'Est du Québec.

La police précise que le sexagénaire avait failli être renversé par un premier automobiliste et qu'il avait rebroussé chemin pour être heurté par un autre circulant en sens inverse. Il pleuvait légèrement à ce moment-là.

Selon la Sûreté du Québec, l'adolescente marchait sur le bord de la chaussée et elle a été heurtée par une auto près du 166 avenue Royale. Elle est morte peu après son arrivée à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

comté, dimanche, aux blessures subies trois jours auparavant. Mme Réalda Simard, âgée de 75 ans, de Clermont, a été mortellement blessée par une auto à La Malbaie, dimanche dernier également.

**ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS!**  
647-3333

A Québec, M. Fernand Levesque, âgé de 62 ans et domicilié au pavillon Notre-Dame, sur la rue Boisclair, a été heurté par une auto dans l'avenue Lamontagne, près de la rue Roberval, vers 17h30.

A Saint-Charles de Bellechasse, l'accident a coûté la vie à France Beaudoin, âgée de 15 ans, fille de Raoul Beaudoin, du 126 avenue Royale, à Saint-Charles. Il est survenu vers 17h.

La Sûreté du Québec rapportait de plus, hier, la mort de deux piétons à la suite d'accidents survenus dernièrement. Mme Blanche Bourgade, âgée de 74 ans, de Caplan, en Gaspésie, a suc-



**Un départ remarqué**  
Une maison a été complètement rasée par une explosion qui a en outre endommagé ses six voisines, à Winnipeg, mardi. La police croit qu'il s'agit d'une explosion due au gaz naturel. Personne n'a été tué mais il y a eu plusieurs blessés.

## carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, contactez  
**647-3266**  
Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**CHAUDRONNIERS-SOUDEURS**  
— avec expérience  
**TECHNICIENS(ENNES) EN BRULEURS A L'HUILE ET AU GAZ**  
Lieu de travail: Montréal  
Contacter: **M. Gérard Raymond Volcano, Montréal (514) 326-5400**

## Lucie Otis sera accusée de meurtre

par **Lucien LATULIPPE**  
Mme Lucie Otis-Dufour, de Sacré-Coeur, dans la circonscription Dubuc, a été envoyée aux assises pour y subir son procès sous l'accusation de meurtre et elle est détenue en attendant.

Agée de 56 ans, Mme Otis-Dufour est soupçonnée d'avoir assassiné son époux, Georges Dufour, âgé de 61 ans, dans leur domicile de Sacré-Coeur, le 15 juillet dernier. La victime a reçu de nombreux coups de marteau à la tête.

relativement à la mort de Marc Lortie aura lieu demain après-midi, à la morgue de Québec. Elle sera présidée par Me Maurice Lagacé et elle doit débiter à 13h30.

Après avoir comparu devant le coroner, lundi après-midi, M. Donald Melanson, âgé de 38 ans, heurté par un véhicule qui a pris la fuite et dont le conducteur s'est rapporté à la police, le lendemain.

de Charlesbourg-Est, a été détenu sur mandat jusqu'à la tenue de l'enquête. Les détectives Boutin et Perreault ont dû prendre les bouchées doubles pour parvenir à compléter leur enquête à temps.

### Dépanneur dévalisé

La police de Québec a ouvert une enquête sur un hold-up qui a eu lieu au dépanneur Chez Pierrot, au 492 rue de la Reine, avant-hier soir. Armé d'un revolver, un jeune homme s'est présenté vers 22h. Il a dit au commis: "Fais pas le fou! C'est un hold-up! Donne-moi l'argent". En plus du contenu de la caisse, il a forcé le plaignant à lui remettre son argent de poche. Il aurait ainsi rafflé plus de \$600.

**Appel de candidatures mixtes**



**Fonction publique / Public Service Canada**

### Agents de planification intégrée

Traitement: 532 463 — 543 236  
(à partir du 22 décembre 1981)  
No de réf.: 81-NCRSO-DSS-13

**Approvisionnement et Services Canada**  
Direction de la planification intégrée  
Hull (Québec)

#### L'organisation

L'Administration des approvisionnements d'Approvisionnement et Services Canada est à la recherche de spécialistes très qualifiés qui se joindront à son groupe de la planification intégrée multidisciplinaire. L'Administration des approvisionnements produit ou achète des biens et des services d'une valeur annuelle de plus de \$3 milliards à l'intention des ministères et organismes fédéraux.

#### Le milieu de travail

Il existe déjà un système de planification bien défini et éprouvé au sein de l'Administration des approvisionnements qui fonctionne comme une entreprise, c'est-à-dire qui fait payer à ses clients les services qu'elle leur offre. Les principaux défis sont les suivants: assumer l'amélioration continue dans des domaines tels que la productivité opérationnelle, le service aux clients et le soutien des objectifs de développement industriel.

#### Les exigences

Les candidats doivent détenir un grade universitaire et posséder une vaste expérience de l'élaboration d'objectifs, de buts et de plans intégrés ainsi que de la prestation de conseils auprès de cadres quant à diverses questions liées à l'organisation et aux politiques. Ils doivent également avoir d'excellentes capacités en conception ainsi qu'en résolution de

problèmes et être capable de bien communiquer verbalement et par écrit.

Les nominations seront effectuées à des postes seniors ou intermédiaires en fonction de la capacité et de l'expérience des candidats. La présélection des candidats sera basée sur l'information contenue dans les résumés des candidats.

#### Exigences linguistiques

Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est essentielle. Pour d'autres, la connaissance du français et de l'anglais est nécessaire. La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

Nos d'autorisation: 311-180-125, 311-180-126, 311-180-127, 311-180-128

De plus amples renseignements sont disponibles en communiquant avec M. Jean Archambault à (613) 997-7497.  
Additional job information is available in English and may be obtained by telephoning Mr. Jean Archambault at (613) 997-7497.

#### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:  
**D. G. Wesley, à l'adresse ci-dessous: (613) 593-5331, poste 485**  
Date limite: le 11 décembre 1981

### Géophysicien (ressources)

Traitement: Jusqu'à 540 324 plus indemnité provisoire  
No de réf.: 81-NCRSO-EMR-15

**Energie, Mines et Ressources**  
Direction de la gestion des ressources  
Administration des terres pétrolières et Gazifères du Canada  
Ottawa (Ontario)

Diriger des programmes de recherche portant sur l'étude géophysique du globe et de ses processus tectoniques, particulièrement par l'élaboration et la mise à l'essai de modèles théoriques et, lorsque ces programmes ont des applications particulières, sur les conséquences pratiques de l'exploitation des ressources des marges continentales. Tandis que certains des programmes de recherche peuvent être complètement autonomes, d'autres doivent apporter une contribution théorique en géophysique à des programmes déjà en cours au Centre géoscientifique de l'Atlantique, ceux-ci visent l'étude de la structure et de l'origine des marges continentales au large de

la côte est du Canada et de l'Arctique, l'étude paléogéographique et l'inventaire des hydrocarbures de l'Est du Canada ainsi que l'étude des processus géologiques particuliers aux marges continentales de l'ère quaternaire. Les candidats doivent avoir de l'expérience en géophysique, géologie, physique, mathématiques ou dans un domaine connexe.

#### Exigences professionnelles

Doctorat ou grade de niveau inférieur assorti de la publication de documents de recherche équivalant à un doctorat d'une université reconnue. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Nos d'autorisation: 311-226-058, 311-226-059

#### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:  
**Anne Lacelle**  
à l'adresse ci-dessous:  
**Tél.: 593-5331, poste 462**  
Date limite: Le 11 décembre 1981

### Conseiller en matière de systèmes de radionavigation

Traitement: 533,070 — 537,033  
No de réf.: 81-NCRSO-TC-16

**Télécommunications et électronique**  
Garde côtière canadienne  
Transports Canada  
Ottawa (Ontario)

Transports Canada recherche un ingénieur pour planifier et diriger des enquêtes et des travaux de recherche liés aux systèmes électroniques qui s'appliquent à la navigation maritime et aux systèmes de relevement des positions ainsi que pour vérifier l'exactitude, la portée et la fiabilité de ces systèmes. Pour occuper ce poste, il faut avoir la capacité de proposer et d'effectuer des analyses comparatives concernant des projets de systèmes possibles ou les difficultés inhérentes aux systèmes, ainsi que d'évaluer les exigences d'étalonnage et de contrôle et de rédiger des propositions de notes techniques.

#### Conditions de candidature

Grade universitaire en génie d'une université reconnue ou admissibilité au titre d'ingénieur au Canada. Expérience des sciences du génie, des techniques et des applications mathématiques liées aux systèmes et aux procédés de la radionavigation, y compris les systèmes à base fréquence.

#### Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais est essentielle.

No d'autorisation: 311-262-088

#### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:  
**Mme J. Weston** à l'adresse ci-dessous:  
**(613) 593-5331, poste 479**  
Date limite: le 11 décembre 1981

**Bureau de dotation de la région de la capitale nationale**  
Commission de la Fonction publique du Canada  
300, ouest avenue Laurier  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante.  
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

# En direct de la Place des Arts

## La 29<sup>e</sup> remise annuelle des Trophées de football Schenley

Télédiffusée jeudi de 19h à 20h.

Pour la première fois en 29 ans, la remise des Trophées Schenley, l'événement le plus marquant dans le domaine du sport canadien, sera télédiffusée en direct de la prestigieuse Place des Arts.

Ne manquez pas ce spectacle grandiose qui vous donne l'occasion de voir les plus grandes étoiles du football professionnel canadien.



Montréal • Câble 15 & 31  
Sherbrooke • Câble 20  
Trois-Rivières — Cap-de-la-Madeleine — Shawinigan • Câble 11  
Québec • Câble 29

Belmoral

# La catastrophe aurait été prévisible

VAL-D'OR (d'après PC) — Pour un ingénieur minier compétent, l'effondrement survenu le 20 mai 1980 à la mine Belmoral aurait été prévisible.

Terminant hier sa déposition principale, au palais de justice de Val-d'Or, le docteur Denis Everell a conclu en ce sens son analyse des causes de la tragédie qui a fait huit morts dans les galeries de cette mine d'or.

Selon le témoin expert du ministère public, la cause immédiate de l'affaissement a été l'effondrement du piler de surface situé au-dessus du chantier d'abattage 2-7.

Interrogé par le procureur Jean-Pierre Major, M. Everell a dit que l'accident était prévisible à partir du 15 mai, soit cinq jours avant l'accident.

De nombreux indices, a-t-il dit, annonçaient cet effondrement.

Il a notamment cité la faible résistance du roc à l'effritement (compétence), les difficultés de stabilisation de la galerie d'exploration 1-7, la dilution considérable du minerai dans le chantier 2-7, la nature du mort-terrain de surface, les dimensions considérables des chantiers et

une géologie structurale propice à un effondrement.

### Méthode de minage

De plus, la méthode de minage employée, soit par "chambre-magasin", a été qualifiée de "très discutable" par le témoin.

M. Everell a affirmé que la méthode dite "chambre et remblai", qui consiste à associer les opérations d'extraction du minerai et de remblayage dans une démarche coordonnée, était plus recommandable à cause de la compétence du roc.

Il estime qu'une telle façon de procéder aurait limité l'effondrement et empêché l'écoulement de tonnes de boue dans les galeries.

à travers les ouvertures souterraines.

"L'écoulement s'est poursuivi jusqu'à l'atteinte en surface d'une certaine stabilité dans le mort-terrain par la formation de pente douce et jusqu'au manque d'eau en grande quantité pour la formation d'un mélange boueux."

Le spécialiste en génie minier a également affirmé que le rapport préliminaire d'exploitation devrait être beaucoup plus élaboré lorsqu'une opération minière fonctionne sans ingénieur.

En fin de journée, l'avocat de la société des Mines Belmoral, Me Marcel Cinq-Mars a amorcé le contre-interrogatoire du témoin.



MM. Pawley et Lyon ont eu un bref entretien hier.

# Clark déçu de la défaite de Lyon

(D'après PC) — Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, s'est dit déçu de la défaite du gouvernement conservateur du Manitoba mais il souhaite bonne chance au prochain gouvernement néo-démocrate que formera M. Howard Pauley.

"Je déplore (la défaite de Lyon) mais c'est un fait accompli", a commenté M. Clark au moment où il arrivait à la salle où se tenait le caucus hebdomadaire des députés conservateurs. "Évidemment, comme démocrate, je souhaite bonne chance au nouveau gouvernement manitobain."

"J'ai toujours admiré la ténacité de Sterling Lyon (le premier ministre) et de son gouvernement conservateur et je crois qu'ils ont accompli de l'excellente besogne pour le Manitoba."

De toute évidence, les Manitobains n'étaient pas de cet avis et ils ont fait leur choix, a ajouté le chef conservateur.

Dès le lendemain de la défaite de son parti à l'élection de mardi, le président des progressistes-conservateurs du Manitoba a annoncé la tenue d'un congrès dès le début de l'an prochain.

"Certaines personnes vont sûrement, alors, vouloir soulever la question (du leadership)", a ajouté M. Harold Piercy.

D'autres membres du parti, qui n'ont jamais apprécié la direction de M. Sterling Lyon, ne manqueront pas de réclamer, eux aussi, une révision du leadership.

Parmi les causes immédiates de l'accident du 20 mai, a dit M. Everell, c'est "l'effondrement d'une partie du piler de surface au-dessus du chantier 2-7 qui a permis l'engouffrement du mort-terrain situé au-dessus de celui-ci, lequel mort-terrain, lorsque mélangé à une très grande quantité d'eau disponible près de la surface du rocher, a formé une boue susceptible de s'écouler très facilement



**Ste-Foy**  
DATSUN  
2060, BOUL. CHAREST OUEST - 681-7371

**DATSUN 82**  
CHEZ  
toujours no 1

venez voir les modèles



## DATSUN 1982 POUR FAIRE LE PLEIN DE PERFORMANCES:

MODÈLE	LITRES/100 KM	(MPG)	MODÈLE	LITRES/100 KM	(MPG)
280ZX 5 vitesses	10.1	28	CAMION Diesel à 5 vitesses	6.4	44
200SX 5 vitesses	7.6	37	STANZA 5 vitesses	6.3	45
MAXIMA Diesel 2.8 litres à 5 vitesses	6.9	41	310 4 vitesses	6.3	45
MAXIMA Moteur à essence, 2.4 litres, automatique	10.2	28	210 SEDAN Moteur 1.4 litres, 5 vitesses	5.5	51
CAMION Moteur à essence, à 5 vitesses	8.1	35	210 FAMILIALE Moteur 1.5 litres, 5 vitesses	6.7	42

Regardez ces chiffres et songez à l'économie d'essence appréciable que peut vous faire réaliser une Datsun, n'importe quelle Datsun...

Toutes les données figurant ci-dessus sont basées sur des tests effectués en laboratoire selon des méthodes approuvées par Transports Canada et utilisant des modèles choisis dans chaque catégorie de véhicules.

En plus de vous montrer le haut rendement des Datsun testées, ces résultats font également ressortir le souci d'économie d'essence caractéristique à toutes les Datsun.

Et même si la consommation d'essence varie selon votre façon de conduire, la condition et les particularités propres de votre voiture, ces perfor-

mances n'en constituent pas moins un excellent guide de comparaison.

Demandez le GUIDE DE CONSOMMATION D'ESSENCE 1982 de Transports Canada à votre concessionnaire Datsun ou à un concessionnaire de voitures neuves, vous y trouverez le rendement/essence de toutes les voitures de l'année et vous verrez à quel point Datsun fait bonne figure face à la compétition.

Pensez-y et comparez: modèle après modèle, Datsun vous offre une économie d'essence remarquable.

**L'AVENIR ROULE EN DATSUN ET L'AVENIR VOUS APPARTIENT.**



L'avenir commence ici. Vos concessionnaires Datsun du Québec:

**Ste-Foy Datsun Ltée**  
2060, boul. Charest ouest  
Ste-Foy  
681-7371

**J.E. Dallaire Auto Inc.**  
75, rue Kennedy  
Lévis  
837-8895

**Automobiles Pelemo Inc.**  
1150, 18e Rue  
Québec  
647-1822

**St-Raymond Automobiles (1980) Inc.**  
144, St-Jacques  
St-Raymond  
337-4646

**Automobiles B. Roberge Ltée**  
5740, boul. Ste-Anne  
Boischatel  
822-0499

**Miracle Mart CORRECTION**

Il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "Jeux et Jouets" distribué dans les foyers le 16 novembre 1981.

Les articles suivants ne seront pas disponibles en magasin pour quelques semaines, à cause de problèmes de livraison:

Page 1 - La poupée "Cut and Grow"  
Page 2 - La maison Jardinière  
Page 10 - Le circuit de course pour motocyclistes

Des coupons de réservation seront donnés.

Nous nous excusons des inconvénients que ce contretemps a pu causer à notre clientèle.

MARIE-ANTOINETTE les restaurants à Québec où on vous dit

**"bonne nuit..."**  
en arrivant

Maintenant ouverts 24 heures par jour.

- boulevard Laurier
- chemin Ste-Foy
- boulevard Hamel à l'Ancienne-Lorette
- 1re Avenue
- boulevard Sainte-Anne
- Lévis

**De Marie Antoinette**  
Votre hôtesse au Québec

Industrie du vêtement

# La FTQ condamne les actions de la CECO

par Pierre PELCHAT  
envoyé spécial du Soleil  
MONTREAL — Les délégués au 17e congrès de la FTQ ont unanimement condamné les actions de la

Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) qui fait enquête pré-sentement dans l'industrie du vêtement au Québec.  
Parlant lors des délibérations sur

cette résolution, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a fustigé l'enquêteur chef, M. Henry Keyserlingk, le sommant de rendre public au plus tôt son rapport et de porter des accusations s'il en était capable. "S'il y a des bandits, qu'on les mette en prison", a lancé sur un ton péremptoire, le leader syndical.

M. Laberge a de plus comparé les pratiques de la CECO à celles plutôt douteuses de la GRC qui ont été mises au jour lors d'une récente commission fédérale d'enquête.

Quelques délégués, faisant partie de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD), n'ont pas manqué de dénoncer les perquisitions de la CECO à leur domicile personnel.

En appui à la résolution, on indique que cette enquête jette le discrédit sur l'industrie du vêtement et l'UIOVD sans qu'il n'y ait encore aucune preuve de méfaits. "Les perquisitions et les saisies sont arbitraires et sans limite, pas raisonnables et injustifiées, et usurpant et abusant de

la vie privée, la dignité et les droits de la personne", mentionne-t-on en ajoutant que l'enquête de la police est basée sur des rumeurs sans fondement.

La FTQ exige que le gouvernement du Québec ne prolonge pas au-delà du 31 décembre le mandat de la CECO et que le rapport sur l'industrie du vêtement soit rendu public le plus vite possible.

D'ailleurs, les délégués au congrès ont adopté une résolution spéciale expulsant de la FTQ la section locale

31 de l'Union internationale des employés d'hôtel et de restaurant à la suite de nombreuses accusations portées contre ce syndicat. Ces accusations n'ont toutefois pas été pré-cisées.

On affirme que les interventions menées par la centrale au cours des dernières années auprès de la section locale 31 n'ont pas permis une réforme suffisante et que les normes morales et d'efficacité "sont manifestement violées par la section locale 31".

## Un choix à tout casser!

Dans les marques les plus renommées telles que: Paragon, Royal Albert, Noritake, etc... à des prix vraiment raisonnables.

Service de vaisselle verrerie, coutellerie, articles de culture.

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9h à 17h; samedi, de 9h à midi.

**Renaud & cie**  
VAISSELLE

82, rue St-Paul / tél.: 692-0144

## Laberge plaide en faveur d'une meilleure place pour les femmes

MONTREAL (PC) — "Il est temps que les femmes prennent non pas nos places mais la place qui leur revient dans notre centrale. Ça fait assez longtemps qu'on en parle, qu'on étudie, il est temps qu'on passe à l'action".

Cette déclaration de Louis Laberge, le président de la FTQ, a donné le ton hier lorsque le congrès de la centrale a adopté unanimement une série d'énoncés de politique touchant spécifiquement la place des femmes au sein de la FTQ, la plus importante centrale syndicale du Québec.

C'est dans cet esprit que la FTQ a pris la résolution de s'amender en reconnaissant qu'elle compte dans ses rangs plus de 100,000 femmes.

La FTQ compte plus de femmes parmi ses rangs que toute autre centrale et pourtant peu se retrouvent au

sein de son exécutif (une seule femme vice-présidente), au sein des comités exécutifs des syndicats locaux ou aux comités spécialisés (négoce, griefs, santé-sécurité) et seulement 6 pour 100 se retrouvent à la permanence.

Voulant remédier à cette situation, la centrale s'engage à ouvrir et combler un poste de responsable du dossier de la "condition féminine" au sein de sa permanence, augmenter la présence des femmes aux postes de responsabilités, former ses militantes et faciliter l'exercice de leur militantisme.

La FTQ recommande donc à ses syndicats affiliés de mettre sur pied des comités de condition féminine à l'échelle provinciale. Ces comités devront à l'ensemble des problèmes que les femmes doivent af-

fronter pour concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle et militante.

Les mandats qui seront confiés aux comités de condition féminine

porteront sur la recherche et la réflexion ainsi que la sensibilisation et l'action. Ces comités disposeront des mêmes droits et avantages que les autres comités des syndicats.

## Le nouveau budget Parizeau dénoncé

Les délégués au 17e congrès de la FTQ ont vigoureusement dénoncé hier le nouveau budget Parizeau.

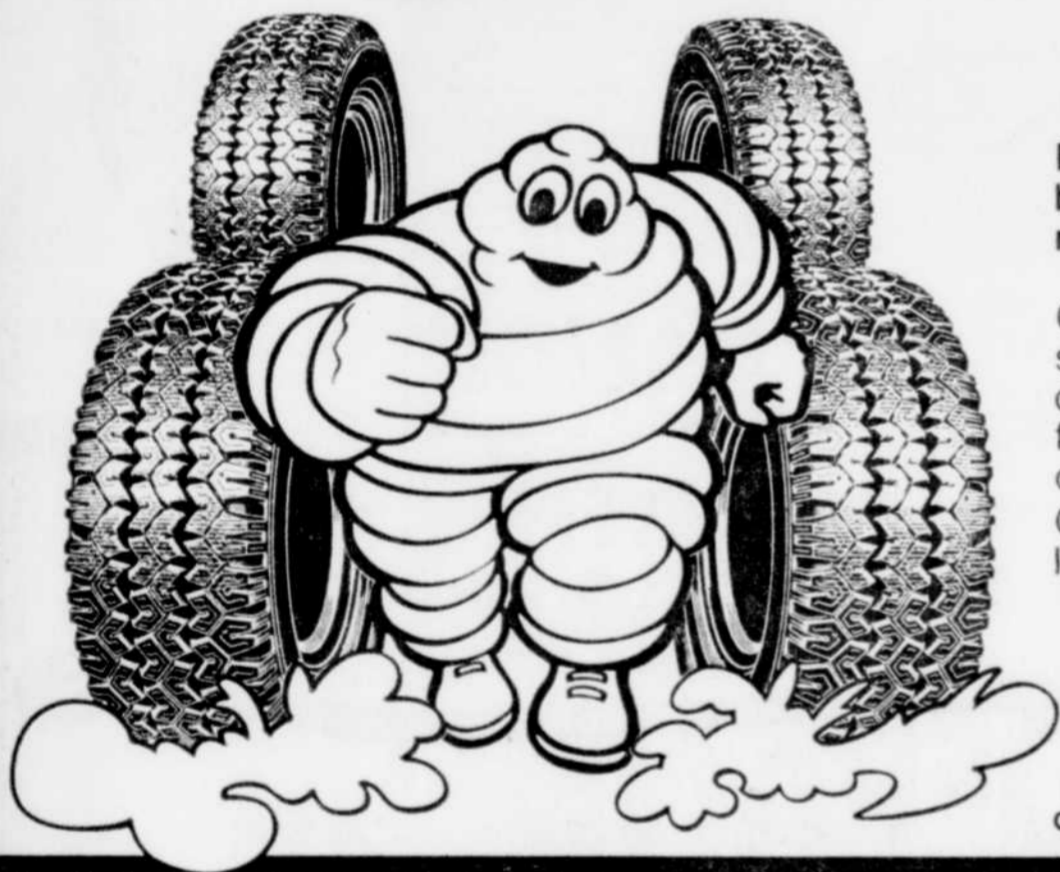
On affirme que ces nouvelles mesures vont frapper plus durement les travailleurs et les gagne-petit et auront pour effet de faire porter le fardeau de la crise économique à la classe ouvrière.

De plus, on constate que ce nou-

veau budget laisse intact le privilège des compagnies et des "profiteurs de l'inflation et de la crise".

Dans sa résolution, la FTQ a de nouveau condamné la hausse récente des tarifs d'électricité décidée par le gouvernement du Québec et du coût de l'immatriculation automobile qui constituent, à son avis, d'autres taxes déguisées.

# 2 c'est bien 4 c'est mieux



Rouler sur 2 pneus d'hiver, c'est bien. Mais rouler sur 4, c'est encore mieux.

Cet hiver, pour votre sécurité, roulez sur 4 pneus d'hiver Michelin. Vous obtiendrez une traction supérieure, un freinage accru et une meilleure tenue de route.

Ce sont de vrais spécialistes qui vous le recommandent.

Consultez les spécialistes du pneu suivants:

### DROLET & BOUFFARD LTÉE

645 Graham Bell, Ste-Foy, Québec 687-3420

- Suspension
- Freins
- Changement d'huile
- Pneus
- Alignement
- Balancement

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30  
Samedi de 8h00 à 12h00

Visa — Master Card

### PNEUS CAPITALE INC.

380 boul. St-Joseph, Charlesbourg ouest, Québec 628-2244

- Pneus
- Alignement
- Suspension
- Balancement
- Freins

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30  
Samedi de 8h00 à 12h00

Visa — Master Card

### DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS INC.

710 boul. Charest ouest, Québec 681-6041

- Alignement
- Balancement électronique
- Freins
- Suspension
- Mécanique

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30  
Samedi de 8h00 à 12h00

Visa — Master Card — Shell

### POLIQUIN SERVICE DE PNEUS INC.

910 Ste-Thérèse, Québec 683-1976  
2940 boul. Laurier, Ste-Foy 659-4394  
203 boul. Mailoux, Rivière Malbaie 665-3917

- Pneus
- Alignement électronique
- Silencieux
- Freins
- Suspension
- Changement d'huile

Lundi au vendredi de 8h00 à 18h00  
Jeudi et vendredi de 18h00 à 21h00  
Samedi de 8h00 à 17h00

Visa — Master Card

### ALIGNEMENT PIERRE MORIN INC.

2727 boul. Versant-Nord, Ste-Foy 653-2993

- Alignement
- Pneus
- Balancement
- Suspension

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Visa — Master Card

### ATELIER DE PNEUS LÉVIS INC.

34 rue Kennedy, Lévis, Québec  
Bureau: 833-2131  
Res.: 837-3341

- Installation et Balancement

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30  
Samedi de 8h00 à 12h00

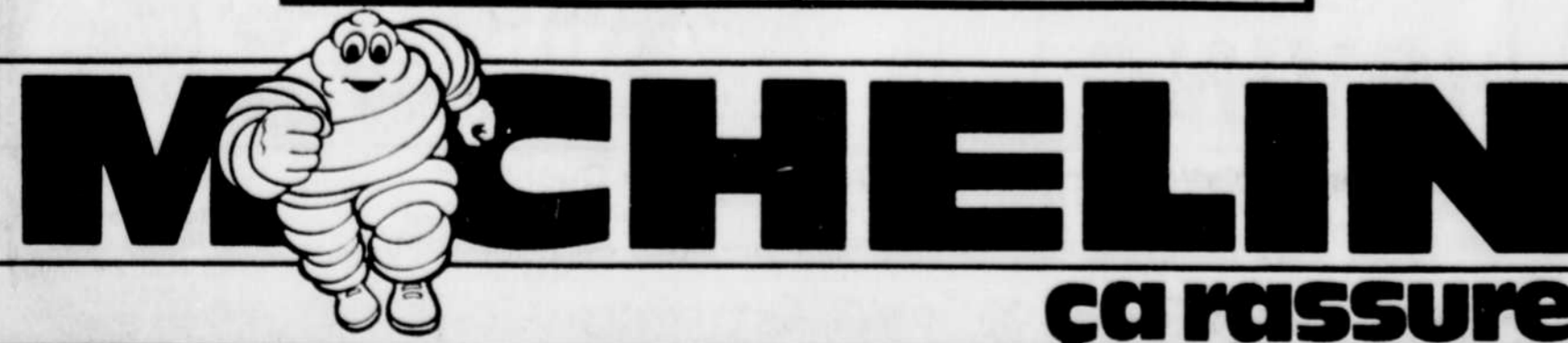
Visa — Master Card

### MONSIEUR MUFFLER

3105 Hochelaga, Ste-Foy 658-4645  
1400 D'Estimauville, Giffard 663-8761  
572 boul. Hamel, Québec 529-8121  
111 Route Kennedy, Lévis 833-9121

- Alignement
- Freins
- Changement d'huile
- Silencieux
- Amortisseurs

Lundi — Mardi — Mercredi de 8h00 à 18h00  
Jeudi — Vendredi de 8h00 à 21h00  
Samedi de 8h00 à 12h00



Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche

## SUBVENTIONS DE RECHERCHE AU PERSONNEL DES COLLÈGES ET AUX CHERCHEURS NON-AFFILIÉS

Le Fonds FCAC vient de lancer un programme expérimental de subventions à la recherche à l'intention du personnel scientifique des collèges et des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue, c'est-à-dire des individus qualifiés qui évoluent en marge des structures institutionnelles. Ce programme a pour objectif de permettre à ces personnes de contribuer, dans les diverses régions du Québec, au développement technologique, socio-économique et culturel, ainsi qu'à la promotion de la culture scientifique et technique.

La clientèle scientifique visée par ce programme est également admissible à plusieurs volets du programme FCAC qui, auparavant, s'adressait exclusivement aux chercheurs universitaires.

Des réunions publiques d'information sur les modalités reliées au processus de demande de ces subventions seront tenues dans les diverses régions du Québec aux lieux indiqués dans le calendrier suivant:

Date	Heure	Région	Collège
23 novembre	13h30	Gaspé/Côte Nord	Collège de Rimouski 60, rue de l'Évêché O. Rimouski Salle G-109
24 novembre	14h00	Saguenay/ Lac Saint-Jean	Collège de Jonquière 65, rue Saint-Hubert Jonquière Salle 234.2
25 novembre	13h30	Québec	Collège François-Xavier Garneau 1660, boul. de l'Entente Québec Salles A et B
30 novembre	10h00	Centre du Québec	Collège de Drummondville 415, rue des Écoles Drummondville Salle 107
1er décembre	10h00	Nord-Nord-Ouest	Collège Lionel-Groulx 100, rue Duquet Sainte-Thérèse Salle L-116
2 décembre	10h00	Montréal	Collège du Vieux-Montréal 255, rue Ontario est Montréal Salle Tritorium
2 décembre	14h00	Montréal	Collège de Bois de Boulogne 10555, avenue de Bois de Boulogne Montréal Pavillon Ignace-Bourget Salon sud

Les documents nécessaires pour la préparation de demandes de subventions sont disponibles dans les collèges ou au Fonds FCAC, 979 rue de Bourgogne, Sainte-Foy, téléphone: 643-8560.

# M. le Bonheur choisi personnalité du mois

La régionale des Jeunes Chambrés a choisi "Monsieur le Bonheur", l'abbé Jean-Marie Brochu, curé de la paroisse Saint-Charles-Garnier de Sillery, comme personnalité du mois de septembre.



**pierre champagne**  
de 9h. à 11h. le matin  
Tél: 647-3434

L'abbé Brochu a été ordonné prêtre au Collège de Québec en 1952 et il est devenu "Monsieur le Bonheur" le 24 juin 1963, sur les ondes de CJLR. Il est curé de la paroisse de Saint-Charles-Garnier depuis 1972.

En 1964, l'abbé Jean-Marie Brochu qui animait depuis plus d'un an son émission quotidienne "Monsieur le Bonheur" instaura un

radiothon de quelques heures le premier samedi de décembre afin de récolter quelques dollars pour défrayer une fête de Noël pour les personnes souffrant de maladies chroniques de l'hôpital Saint-Augustin. Ce fut le premier Noël du Bonheur et le scénario se répéta jusqu'en 1977 inclusivement.

En 1978, "Le Noël du Bonheur" fut présenté pour la première fois dans un centre commercial et cette fois il devait durer huit heures. L'année suivante, c'est un radiothon de 12 heures qui se déroula au centre Jadis. Puis, en 1980, à Place Laurier, le radiothon du "Noël du Bonheur" est diffusé pendant 24 heures et le succès est tel qu'il permet de verser des subventions à 17 institutions tout au cours de l'année.

S'il en est un qui mérite bien le titre de personnalité du mois, c'est bien "Monsieur le Bonheur", l'abbé Jean-Marie Brochu.

## L'Association des Bleuets de Québec réunit ses membres

Les Bleuets de Québec sont invulnérables aux morsures de l'hiver. Ils le démontrèrent bientôt, par des retrouvailles aussi chaleureuses que la rencontre qui avait "regagné" quelque 1.200 Saguenéens et Jeannois d'origine, il y a deux ans à la même période de l'année.

Cette fois-ci, le rassemblement des Bleuets de Québec aura lieu au Château Frontenac, à compter de 20h30 le samedi 28 novembre.

C'est à la demande générale que l'Association des Bleuets à Québec a décidé de répéter cet

événement marqué par la joie, la gaieté, la "parlotte", la danse et les spectacles populaires.

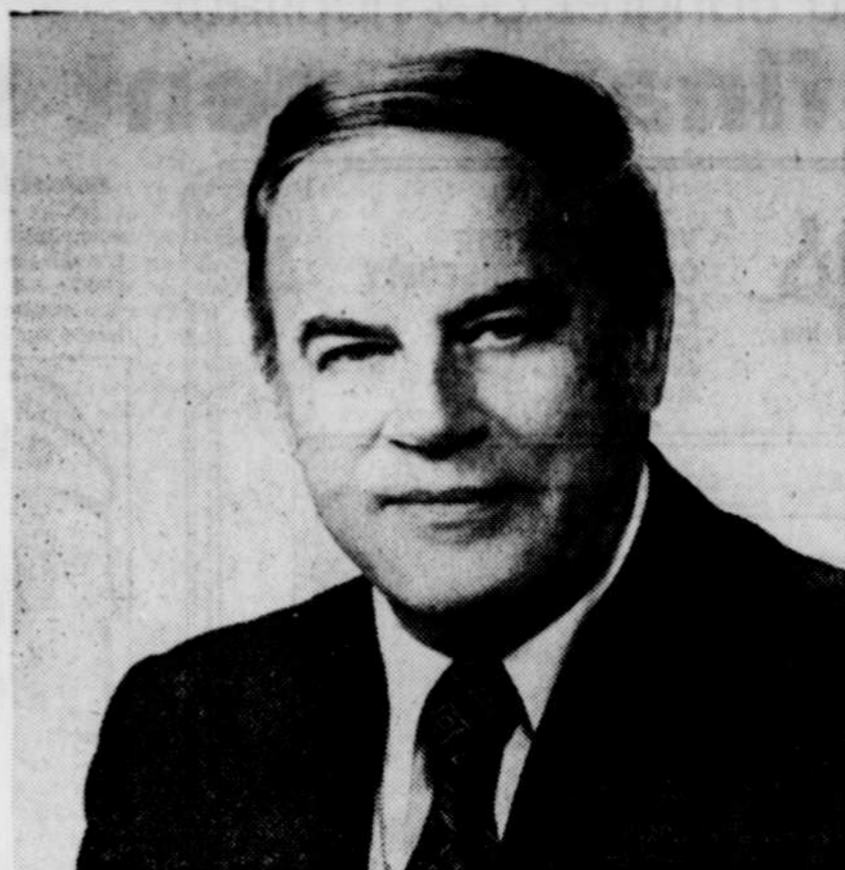
L'invité d'honneur sera le ministre de la Justice et député de Chicoutimi, Marc-André Bédard.

La carte de membre, renouvelable à l'accueil de cette soirée, servira de droit d'entrée. Les membres pourront prendre part à une brève assemblée générale convoquée par la présidente Adrienne Murdoch. Pour un complément d'informations, il suffit de téléphoner à 651-3993, 656-0634 ou 651-9157.

## On porte plainte contre le "jeune et dynamique" avocat

Me André Lévesque, en sa qualité de syndic adjoint du Barreau du Québec, a décidé de porter plainte contre le "jeune et dynamique" Richard Maroist, cet avocat de Québec qui a décidé de braver (vous pouvez enlever le premier "r" du mot si vous le désirez) son ordre professionnel en s'affichant publiquement.

Me Maroist est accusé d'avoir commis des actes dérogatoires à



L'abbé Jean-Marie BROCHU

l'honneur et à la dignité du Barreau pour avoir fait installer environ 335 affiches dans les autobus de la CTCUQ où l'on pouvait lire: "Profitez de l'aide juridique, jeune et dynamique, Richard Maroist, 524-3514". Cette promotion était accompagnée de la photographie du "jeune et dynamique".

Le Barreau lui reproche également d'avoir permis l'affichage de cinq panneaux publicitaires à

travers la ville pendant 30 jours; d'utiliser sur sa papeterie un symbole graphique "illégal"; et finalement d'avoir posé une annonce lumineuse à la porte de son bureau au 485 boul. Langelier à Québec.

Chaque infraction est passible d'une amende de \$200 par jour. Pour résumer l'histoire, le jeune et dynamique Richard Maroist pourrait être condamné à \$121.000 d'amende pour avoir dérogé à la dignité et à l'honneur du Barreau, c'est-à-dire pour avoir voulu se faire connaître des gens.

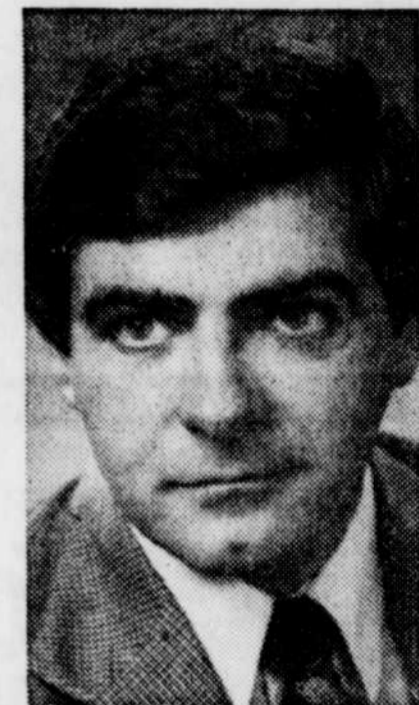
Je me demandais dans une récente chronique si Me Maroist serait précurseur ou martyr de la publicité professionnelle. Il semble bien que le Barreau ait décidé d'en faire un martyr. Dans certains Etats américains, les ordres professionnels sont plus larges d'est-

## Un nouveau directeur des ventes chez GM

Natif de la ville de Québec, Pierre Morin est promu directeur du bureau régional des ventes de Québec dont les bureaux sont situés à Sainte-Foy. C'est ce qu'a annoncé récemment General Motors du Canada Ltée. M. Morin, âgé de 37 ans, est diplômé de l'université de Montréal. Il est entré chez General Motors Canada comme spécialiste au service de la répartition à Montréal en 1966.

### Alphabétisation

Le Collectif d'alphabétisation de Saint-Sauveur offre des cours aux adultes qui ont de la difficulté à lire et à écrire. Les cours se donneront dans une ambiance chaleureuse au local du comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur et débuteront dans la semaine du 23 novembre. Si vous êtes intéressés, appelez le comité des citoyens à 529-6158.



M. Pierre MORIN

## Un livre de recettes de femmes célèbres

Le club Optimiste de Sainte-Foy a eu l'idée originale de demander aux grandes dames de notre pays et de la région de participer à l'élaboration d'un livre de recettes.

Ce livre a eu un tel succès que le club vient de publier une quatrième édition revue et augmentée dans laquelle on ne retrouve pas

moins de 367 recettes différentes.

Ça va du gâteau de noces de Margaret Trudeau aux pétoncles laurentiennes de Emilia-B. Allaire en passant par la quiche lorraine de Corinne Lesage, la paella d'Aline Desjardins, et les croûtes Grandgousier du Dr Suzanne Lemire.

La vente de ce livre est une des nombreuses façons du club Op-

timiste de Sainte-Foy d'amasser des fonds pour venir en aide à la jeunesse. Il est en vente pour \$6 dans certaines librairies de Québec et les intéressés peuvent se le procurer en écrivant au club Optimiste de Sainte-Foy, C.P. 9422,

Sainte-Foy, G1V 4E8.

Ça leur permettra, en tout cas, de renflouer une dette de \$10.000 contractée l'automne dernier lors du "flop" monumental d'une épluchette de maïs qui a bien mal tourné.

**Petite Addition**  
Grand restaurant

pour 2: **\*24,95\$**  
tout compris

mini-soupe à l'oignon gratinée  
ou soupe du jour

au choix:

brochette de filet  
ou filet mignon (6 oz/170 g)  
ou coquille st-jacques

1/2 litre de vin rouge ou blanc

tarte au sucre/thé-café-lait

Le JACRE DE STE-FOY  
boul. Laurier/rue Fourrier  
651 4055

... à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.

\* Pour notre menu du midi, soustraie encore!

### INSCRIPTION pour JANVIER

### TRAITEMENT DE TEXTES

Le COLLEGE BART a créé un centre de traitement de textes avec système MICOM pour des sessions d'entraînement qui débuteront le 18 JANVIER 1982.

Le COLLEGE BART et MICOM peuvent vous introduire à ce système dynamique.

**PROFITEZ DE NOTRE EXPERIENCE**

Pour un entraînement en traitement de textes, renseignez-vous au sujet du centre de traitement de textes du COLLEGE BART.

- Date limite d'inscription 8 décembre 1981
- Aussi disponibles cours réguliers et cours aux adultes.

**COLLEGE BART**  
751, COTE D'ABRAHAM  
QUEBEC G1R 1A2  
**522-3906**

Les 20, 21, 22 novembre prochains

# GRANDE OUVERTURE DU SUPER-DEPANNEUR

**222, SEIGNEURIALE A BEAUPORT**

**SPECIALS D'OUVERTURE:**

<b>Patates</b> 10 lb — 4.54 kl	<b>\$1.21</b> Rég. \$1.69
<b>Croustilles (chips)</b> Humpty Dumpty — 200 gr	<b>.89</b> Rég. \$1.39
<b>Pepsi</b> 750 ml	<b>2.19</b> 6 pour
<b>Antigel Ever Flow</b> Irving	<b>6.69</b> Cont de 4 litres
<b>Huile à moteur</b> Velco Triple 10	<b>1.38</b> litre
<b>Dégivreur de ligne d'essence</b> "Irving"	<b>.39</b> 150 ml
<b>Savon "Frais"</b> 95 gr	<b>.39</b> Rég. .55

Une **SURPRENANTE** variété de produits

**UN SUPERMARCHÉ DU DEPANNAGE**

**OUVERT 24 HEURES PAR JOUR**

- Alimentation
- Quincaillerie
- Journaux, revues
- TOUT-TOUT-TOUT

**SUPER-DEPANNEUR IRVING**  
222, Seigneuriale Beauport  
**663-9436**  
MICHEL MESSIER, LOCATAIRE

Suggestion faite au congrès des hôpitaux

# Baser le financement sur les coûts réels

par **Robert LEFEBVRE** (PC) — Le gouvernement devrait mettre de l'avant une méthode de financement des centres hospitaliers basée sur le coût réel de

leurs activités plutôt que sur leur performance comparée. La suggestion est du professeur Gilles Desrochers, du Département d'administration de la santé

de l'université de Montréal, qui soutient que la méthode de révision retenue par le gouvernement amène des restrictions budgétaires qui ne sont pas toujours uniformes bien que gé-

nérales. Conférencier, hier, au congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec, le professeur Desrochers trouve acceptable qu'on demande aux établissements

moins "performants" de réduire leurs dépenses davantage, mais il se demande où l'on trouvera l'argent pour subventionner les établissements "performants" qui voient leurs activités s'accroître sans baisse de productivité.

"Les dépenses doivent alors s'accroître mais si les budgets ne peuvent être majorés en proportion, il faudrait alors des règles budgétaires spécifiques concernant les restrictions relatives aux volumes d'activités."

Selon le professeur Desrochers, une formule de financement fondée sur les dépenses occasionnées pour chaque catégorie de patients, autrement dit selon les coûts par diagnostic, a été expérimentée dans certains hôpitaux de la Nouvelle-Angleterre.

Etablir progressivement une telle comptabilité de prix revient pourrait être une tâche longue et difficile, dit-il, mais il estime que nous n'avons guère le choix dans la présente conjoncture économique qui ne semble pas vouloir se redresser.

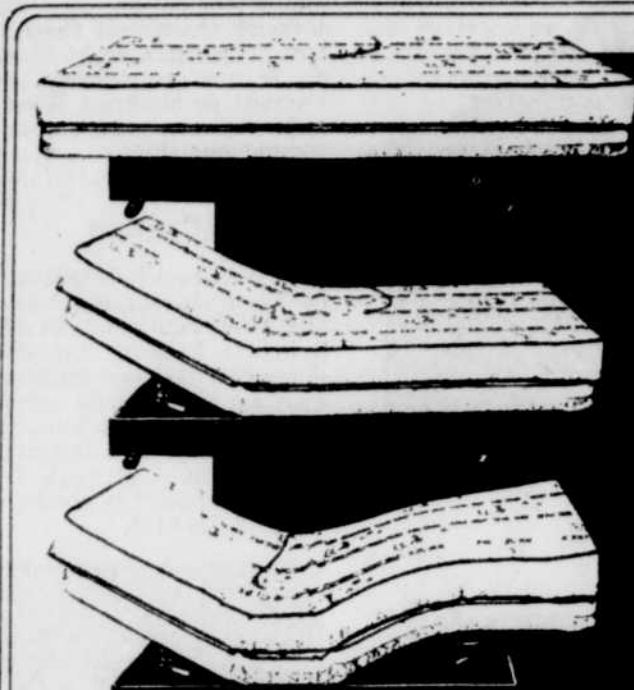
M. Desrochers se demande s'il ne faudra pas en venir à fermer certains hôpitaux devenus trop coûteux ou inutiles, comme on ferme des usines ou des mines improductives dans le secteur privé.

"On a bien fermé des écoles, dit-il. Cela semble cependant plus facile quand on constate qu'il y a moins d'enfants à instruire."

Les restrictions budgétaires, si elles doivent se poursuivre, s'effectueront aux dépens des deux plus importantes missions gouvernementales, soit les affaires sociales et l'éducation, observe-t-il.

**Matelas CONFORT inc.**

VOUS PRÉSENTE CE NOUVEL ENSEMBLE **Confort Matic**, avec vibreur, offert dans les largeurs 30 et 39 po



Position de niveau horizontale favorisant le sommeil profond et confortable

Position d'un merveilleux soutien idéal pour lire ou regarder la télévision

Position pied et tête aide à soulager les pieds sensibles et douloureux et le mal de dos

GARANTIE DE 10 ANS SUR LE MATÉLAS ET DE 1 AN SUR LE MÉCANISME

D'une valeur de \$1 150

**859<sup>95</sup>**

POUR SEULEMENT

GARANTIE DE 25 ANS

LE VRAI L'ENSEMBLE SUPER CHIRO

Base sur roulettes gratuites

Portant une garantie de 25 ans est offert seulement chez Matelas Confort Super Chiro 54 et 48 pouces

**319<sup>95</sup>**

Aussi offert avec vibreur en sus.

AUCUNE TAXE SUR LES MATÉLAS

**Matelas CONFORT inc.**

249, Saint-Vallier est, Québec 529-3585 et 529-1008

Commande par téléphone acceptée et votre paiement peut être effectué avec votre carte Visa ou MasterCard

Ouvert tous les jours et vendredis soir Samedi, jusqu'à 15 heures

La touche **HITACHI**

IL FAUT LES

CHEZ **TELE DYNAMIQUE**

EN PRIMEUR

LE PREMIER SYSTEME HAUTE FIDELITE UNITOUCHE

Pour ceux qui exigent la restitution musicale la plus fidèle que la technologie d'aujourd'hui permette, mais qui ne tiennent pas à manipuler une forêt de boutons et d'interrupteurs.

Comprenant:

- HAM 70 AMPLIFICATEUR INTEGRE 50 watts efficaces par canal - maximum de 0.05% de distorsion harmonique totale - système à contrôle Unitouche - contrôle de double fonction programmable

- FTM 70 SYNTONISATEUR A UNE TOUCHE Cadran numérique au quartz synthésisé - 12 positions de présélection haute sensibilité (1.9 uV)
- HT665 TOURNE-DISQUE Unitouche quartz entraîné - entrainement direct - entièrement automatique - système de sensor photo-électrique - choix automatique de taille de disque et vitesse de rotation

- D-E37 PLATINE DE MAGNETOPHONE Entièrement logique - contrôle par affichage - cadran DEL - Dolby

- HS371 HAUT-PARLEURS 4 trois voies, mobile 12 - réglablement stéréo - 80 watts par canal - fine tige
- LAC 8000 MEUBLE AUDIO Richement fini en sautoyer - couvercle en verre à charnières - porte entièrement vitrée - roulettes - tiroir de rangement pour cassettes

TELE EN VENTE CHEZ: **DYNAMIQUE**

La qualité prime toujours chez **HITACHI**

167, 80e Rue est, Charlesbourg, Qué. - 623-5404

acceptées de côté

## DU NOUVEAU CHEZ DUNKIN' DONUTS.



### Les mmmeilleurs muffins au mmmonde!

Dunkin' Donuts vous présente ses muffins. Cuits au four, frais de jour, avec des ingrédients de première qualité, ils sont tout simplement irrésistibles. Et vous avez le choix de 6 succulentes variétés. Au comptoir, Dunkin' Donuts vous les sert

avec du beurre. Mmm délicieux! Ou si vous préférez, faites-en bonne provision et apportez-les à la maison: vous sèmerez le bonheur sur votre passage! Les muffins de Dunkin' Donuts... Les mmmeilleurs muffins au mmmonde!

108, boul. Kennedy Lévis



RABAIS de 50¢ à l'achat de 6 muffins ou de \$1.00 à l'achat d'une douzaine de muffins (avec ce bon-prime)

Cette offre est valable aux magasins Dunkin' Donuts participants jusqu'au 28 novembre 1981. Limite: 1 bon-prime par client. Aucune autre offre spéciale ne peut être jointe à cette promotion. M. Dunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

**DUNKIN' DONUTS** MD  
Ça vaut le détour.

Parce qu'on aime ...

Perri-Ann

Un avant-goût des Fêtes...

Pourquoi ne pas faire plaisir à quelqu'un que vous aimez bien, tout en économisant? Cette robe de chambre, douce à souhait, est en polyester velouté et de coupé impeccable. Bleu, rose ou mauve, TP, P, M, G. rég. 60.00

**prix Norman \$39<sup>98</sup>**

Disponible à notre rayon de la lingerie

"Crédit accepté"

Amex VISA MasterCard

mail centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval

## Enseignants en disponibilité

# La CECQ accusée de profiter de la situation

par Raymond GIROUX

Les syndicats d'enseignants de la région de Québec accusent certaines commissions scolaires, dont la CECQ, de ne pas combler de façon permanente les postes libérés pour une

longue période et de gonfler ainsi artificiellement le nombre d'enseignants en disponibilité.

Cette façon d'agir, permise cependant par les conventions collectives, laisse dans l'insécurité les enseignants en surplus qui remplacent

effectivement ceux qui sont en congé pour diverses raisons, tout en conservant leur statut de disponibilité.

Les enseignants qui font ainsi de la suppléance à long terme font partie des 95 pour 100 qui, d'après une enquête des syndicats d'enseignants de

la région 03, occupent des tâches de professeurs pratiquement à plein temps.

Selon leur porte-parole, Mme Ginette Dion, présidente du Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg, 322 des 334

professeurs toujours déclarés en surplus par les diverses commissions scolaires de la région sont utilisés de façon régulière.

Ces données rendues publiques lors d'une conférence de presse, hier, se veulent une réponse aux attaques gouvernementales qui affirment, d'après les syndicats, que la moitié des enseignants en disponibilité sont en réalité payés à ne rien faire.

Mme Dion dit au contraire que les commissions scolaires perçoivent des revenus supplémentaires intéressants en augmentant au maximum leur nombre de professeurs en disponibilité à cause des particularités

du mode de financement de la suppléance.

Ces mises en disponibilité résultent, d'après les syndicats, de coupures directes dans les services à la population, notamment dans les classes de maternelles, dans les classes d'accueil, dans l'éducation aux adultes et dans le domaine des élèves dits en difficulté.

En outre, d'après Mme Dion, au moins deux polyvalentes de la région, à Charlesbourg et à Thetford, comptent un nombre imposant de classes où le nombre d'élèves dépasse les normes prévues à la convention alors même qu'il y a des enseignants en disponibilité.

## Le ministre Laurin invite les étudiants des cégeps à faire des propositions

par Damien GAGNON

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, incite les étudiants des cégeps à lui faire des propositions concrètes afin de modifier si besoin est, le projet de règlement des études collégiales qui devrait être en application en septembre 1982.

Dans une lettre envoyée le mardi 17 novembre à toutes les associations étudiantes des cégeps, M. Laurin rappelle qu'il a pris l'engagement de poursuivre la consultation entreprise au printemps dernier sur ce projet de règlement justement pour recevoir les commentaires des étudiants.

L'invitation du ministre Laurin coïncide avec un mouvement de contestation amorcé depuis quelques jours dans certains cégeps relativement au projet de règlement des études collégiales. Plusieurs associations étudiantes ont déjà dénoncé les intentions du gouvernement.

Lundi, les étudiants du cégep de Limoilou décidaient, en assemblée générale de tenir une journée de débrayage aujourd'hui. Leur geste sera imité par les étudiants des cégeps de Sainte-Foy et de Lévis-Lauzon. Les étudiants de ces deux institutions et de d'autres institutions de la province ont l'intention d'occuper les bureaux du ministre de l'Éducation.

Hier, les étudiants de Limoilou ont occupé les bureaux de l'administration du collège et ils se sont livrés à du harcèlement téléphonique auprès des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation.

La direction du cégep de Limoilou n'a pas tardé à réagir aux moyens de pressions des étudiants. Elle envisage de modifier le calendrier scolaire pour permettre aux étudiants de reprendre les jours de classe perdus. Lors de sa prochaine assemblée générale, le conseil d'administration du collège sera saisi d'une demande en ce sens de la part de la direction.

Dans la lettre adressée aux associations étudiantes, M. Laurin précise que les principes directeurs du projet de règlement des études collégiales que sont le respect des individus, la promotion de la qualité de l'enseignement et autres demeurent à ses yeux valables mais que leurs modalités d'application peuvent être discutables.

Selon le ministre, il est important que les étudiants fassent connaître leurs commentaires afin que la version finale du projet traduise bien les aspirations des étudiants.

### Moratoire demandé sur la fermeture d'écoles

MONTREAL (PC) — Le Regroupement scolaire de l'île de Montréal (RSIM) a demandé au ministre de l'Éducation de décréter un moratoire sur toute fermeture d'écoles à Montréal tant que ne sera pas intervenue la réforme scolaire actuellement en préparation.

### SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

**élan**

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des conseillers(res) d'expérience

Centre de rencontres et de gym-yoga  
95, Grande-Allée est  
(de 11h à 20h30)  
522-7155



Des étudiants du cégep de Limoilou ont occupé, hier, les bureaux de l'administration et se sont livrés à du harcèlement téléphonique auprès de fonctionnaires du ministère de l'Éducation.



## SESSION JANVIER '82 ADMISSION

Programme de techniques de secrétariat  
**1re SESSION**

- Cours menant au diplôme d'études collégiales (DEC)
- Attestation d'études collégiales postsecondaires (AEC)
- Programme intensif ou régulier
- Aménagement du programme selon la formation antérieure

**Aussi disponibles:**  
cours aux adultes et  
cours de traitement de  
textes

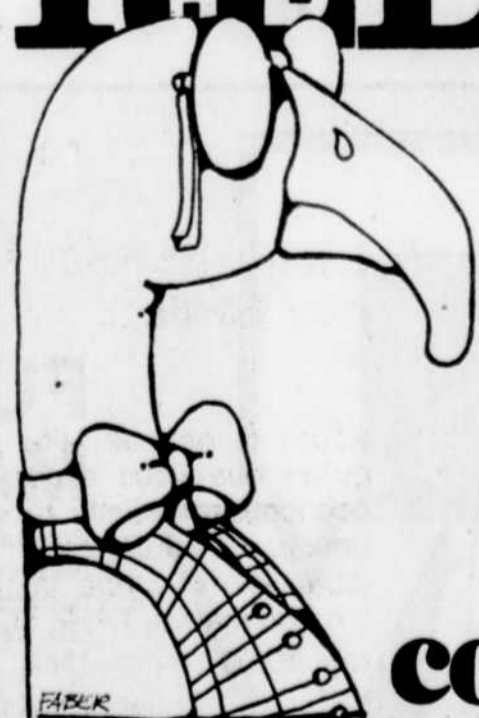
**751, Côte d'Abraham  
Québec G1R 1A2**

Pour l'inscription, demandez le service  
d'admission

**522-3906**

Date limite d'inscription: 8 décembre 1981

# PRIX REDUITS



AUBAINES POUR LES SPORTIVES

- Blousons de popeline marine  
Valeur \$100 **SPECIAL 59<sup>95</sup>**
- Pantalons en velours côtelé  
Valeur \$38 **SPECIAL 29<sup>95</sup>**
- Chandails shetland  
Valeur \$32 **SPECIAL 25<sup>00</sup>**

**"pour  
les  
connaisseurs!"**

# brissot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060 rue St-Jean

**URGENT - URGENT - URGENT**



## HÂTEZ-VOUS!

# Liquidation de déménagement de Lévis à Québec!

**250 000<sup>00</sup>**

**Toute offre raisonnable  
acceptée!**

**Nous avons encore  
\$100,000 de marchandise  
à liquider: meubles  
traditionnels et modernes**

- Aucun crédit
- Aucune mise de côté
- Ouvert aux heures régulières



**Nouveau Décor  
Meubles Inc.**

43, Trans-Canada ouest, Rond-Point Lévis - 837-9381

**URGENT - URGENT - URGENT**

# MOI J'AI COMPRIS! CHEZ AMEUBLEMENTS TANGUAY, C'EST VRAI!

Une organisation établie depuis 20 ans et toujours en pleine expansion.  
MAINTENANT 3 MAGASINS + 90 EMPLOYÉS POUR MIEUX VOUS SERVIR

## BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne — 667-8282

## LEVIS

Place Tanguay, Lévis — 833-4511

## LES SAULES

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411

# GRATUITS

- Entreposage jusqu'en décembre 1982
- Livraison à travers la province
- Service de décoration à domicile

- Service d'installation de tous les articles achetés
- Raccordement de lessiveuse
- Démonstration de tous les autres appareils électriques

**Quasar**

**TELECOULEUR  
26"**

no 9418P

- Châssis 100% transistorisé
- Système de syntonisation couleur automatique
- Syntonisation précise automatique
- Commande de tonalité



**Quasar**

**TELECOULEUR  
20"**

no TT5969TW

avec syntonisation compu-matic à télécommande au Quartz

- Sentinelle électronique régulatrice de tension
- Prise de sortie audio



**Télécommande électronique compu-matic**

- Augmente ou diminue le son ou le supprime tout en conservant l'image
- Ultra-légère, ultra-mince
- Rayon infra-rouge

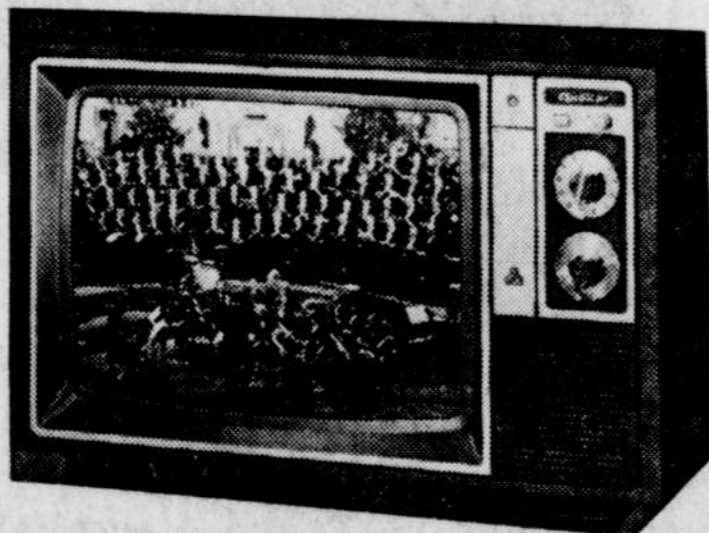
**Quasar**

**TELECOULEUR  
20"**

no WT5972TP

avec système dynacolor

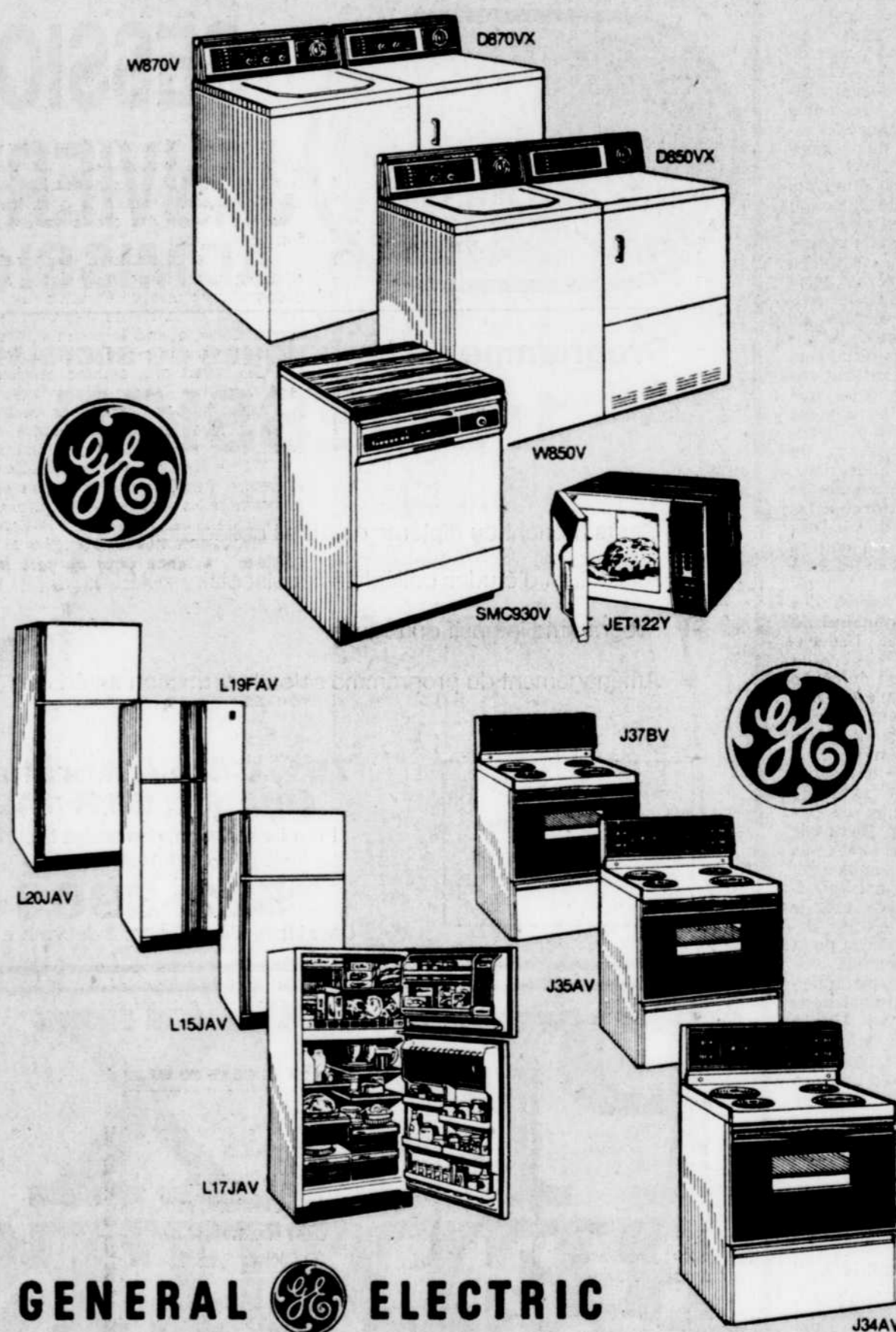
- Bloque automatiquement les couleurs les plus naturelles
- Avec détecteur électronique réglant automatiquement la luminosité de l'image selon l'éclairage ambiant



**GARANTIE DE 5 ANS SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE, A DOMICILE, PAR NOS 10 ELECTRONICIENS, SANS FRAIS**

**Choisissez un de ces  
appareils électroménagers  
très perfectionnés**

**GENERAL ELECTRIC**



**GENERAL ELECTRIC**

## FUTURS MARIES

Profitez des prix 1981 pour réserver vos meubles et appareils électroménagers GE, pour livraison en 1982.

Nous les entreposons pour vous sans frais supplémentaires.

# AMEUBLEMENTS TANGUAY

## FUTURS MARIES

Profitez des prix 1981 pour réserver vos meubles et appareils électroménagers GE, pour livraison en 1982.

Nous les entreposons pour vous sans frais supplémentaires.

## BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne — 667-8282

## LEVIS

Place Tanguay, Lévis — 833-4511

## LES SAULES

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411